



ARTEFACT

Rapport annuel 2018

La technologie a transformé la vie des consommateurs.

Une nouvelle lignée de marques, comme Google, Netflix et Airbnb, s'est emparée du cœur et de l'esprit des consommateurs en disruptant le status quo qui existait dans tous les secteurs.

En améliorant continuellement leurs produits et leurs services via le digital, la data et l'IA, ces entreprises ont défini de nouvelles normes bien plus élevées en termes d'expérience client.

Et toutes les marques se doivent désormais d'atteindre ces nouveaux standards.

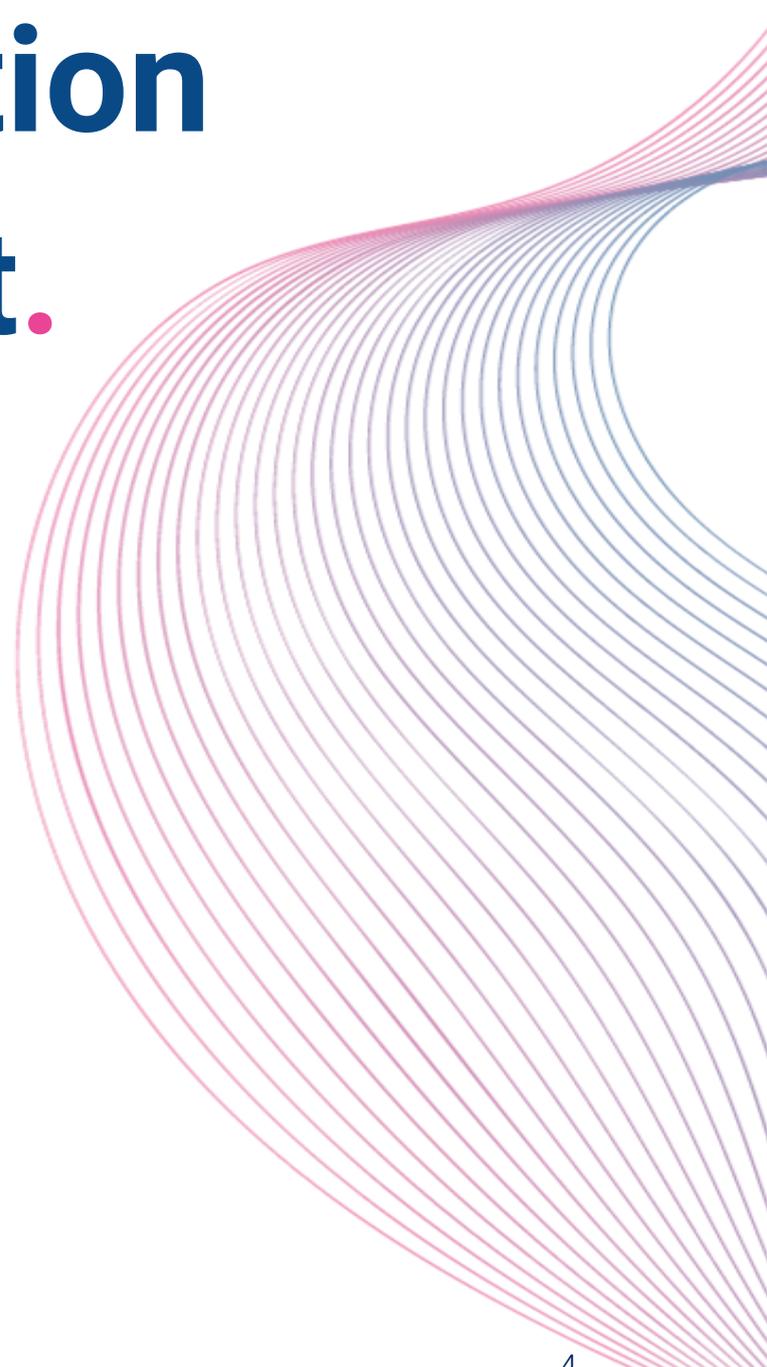
Sommaire

Sommaire 3

| | |
|--|-----------|
| Présentation d'Artefact. | 4 |
| Nos métiers | 6 |
| Nos clients | 8 |
| Conseil d'Administration | 9 |
| Comité de direction du Groupe | 10 |
| Rapport de gestion. | 11 |
| Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale annuelle du 25 juin 2019 | 12 |
| Activité, résultats et situation financière | 13 |
| Approbation des comptes et proposition d'affectation du résultat | 19 |
| Filiales et participations | 20 |
| Informations sur le capital et l'actionariat | 21 |
| Informations relatives aux mandataires sociaux | 25 |
| Informations relatives au contrôle des comptes | 25 |
| Informations sur les risques financiers et opérationnels | 26 |
| Déclaration de performance extra-Financière | 30 |
| Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion | 41 |
| Informations diverses | 44 |
| Rapport sur le gouvernement d'entreprise | 45 |
| Notes annexes au rapport de gestion | 48 |
| Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices | 48 |
| Annexe 2 : Rapport spécial du conseil d'administration sur l'attribution d'actions gratuites | 49 |
| Annexe 3 : Rapport complémentaire du conseil d'administration relatif à l'augmentation de capital du 29 janvier 2018 | 50 |
| Annexe 3.2 : Rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital du 13 septembre 2018 | 53 |
| Informations financières. | 56 |
| Comptes consolidés au 31 décembre 2018 | 57 |
| Compte de résultat consolidé | 57 |
| Bilan consolidé | 58 |
| Tableau de flux de trésorerie consolidé | 59 |
| Variation des capitaux propres consolidés | 60 |
| Etat du resultat net global | 61 |
| Notes annexes aux comptes consolidés | 62 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 | 90 |
| Comptes annuels au 31 décembre 2018 | 93 |
| Bilan | 93 |
| Compte de résultat | 94 |
| Notes annexes aux comptes annuels | 95 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 | 110 |
| Rapport special des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées | 113 |



Présentation d'Artefact.



Nous sommes Artefact, Marketing Engineers

Depuis 1998, Artefact accompagne les marques dans leur transformation data et digitale, en s'appuyant sur des technologies d'intelligence artificielle à la pointe de l'innovation.

“ Marketing Engineers

En tant qu'agence de marketing digital, nous couvrons toutes les solutions et expertises marketing. Notre différence : nous travaillons comme des ingénieurs, avec la passion de l'innovation, l'optimisation et l'automatisation.

”

Nos métiers

Artefact est une agence digitale célébrant l'union tant attendue des experts du marketing et des ingénieurs.

Nos métiers peuvent se résumer en 3 mots clés



Optimisation

Nous améliorons la précision et l'efficacité avec les data. Nous évitons les pertes inutiles, nous augmentons la rentabilité, nous renforçons l'impact.



Automatisation

Nous transformons le marketing digital en utilisant des solutions d'Intelligence Artificielle pour éviter les pertes de temps et d'argent.



Invention

Nous concevons de nouveaux produits, solutions et services numériques. Nous voulons engager les consommateurs avec des avantages technologiques et des émotions.

Notre équipe opère sur tous les besoins marketing :

DATA & CONSULTING

Nous croyons que démystifier les données en les rendant exploitables est le facteur le plus important pour mener les clients au succès.

Data Transformation

L'avenir de nos entreprises est aujourd'hui dicté par la data. Artefact aide les entreprises à se structurer afin d'être en mesure de concrétiser et d'exploiter le plein potentiel de leurs données.

Depuis l'élaboration de use cases, la formation des équipes, l'évangélisation des nouvelles pratiques, la structuration de leur data governance, l'adaptation au GDPR jusqu'au design d'infrastructures de datalakes ou encore de dashboards de reporting, nos équipes permettent à nos clients de garder une longueur d'avance sur leurs concurrents.

Data Agency

Chez Artefact nous croyons que les données doivent être au centre de toutes les stratégies. A travers le planning stratégique, l'innovation, mais aussi le déploiement d'outils technologiques tels que Google Analytics, ou d'autres solutions technologiques de marketing publicitaire, nous accompagnons nos clients dans l'utilisation de ces données afin de

garantir leur succès à chaque moment clé de la vie de leur entreprise.

Data driven customer experience

Les nouvelles technologies ont révolutionné le rapport aux marques. Les clients deviennent de plus en plus exigeants dans leurs interactions avec les entreprises. L'une des solutions pour répondre à ces exigences : l'Intelligence Artificielle.

Les experts d'Artefact développent des solutions sur mesure basées sur l'IA qui permettent d'anticiper les besoins des clients (assistants vocaux, moteurs de recommandations, scoring d'appétence...) et améliorent l'expérience client, que ce soit en point de vente physique ou digital.

Smart Operations

Le secteur industriel commence tout juste à se tourner vers les solutions d'Intelligence Artificielle pour gagner en productivité. Grâce à son expertise en Conseil Stratégique, Artefact est le partenaire tout désigné pour accompagner la transformation du secteur industriel. Artefact intervient déjà sur de nombreux sujets touchant à l'industrie tels que la prédiction de la demande et de la supply chain, l'optimisation des infrastructures, l'évaluation des promotions commerciales, l'automatisation de call centers...

TECHNOLOGIES

Chez Artefact, l'IA n'est pas seulement un buzzword. C'est au cœur de tout ce que nous disons et entreprenons. Nous avons mis au point deux outils emblématiques d'IA conférant des super-pouvoirs au département marketing des marques.

Octopus

Nous avons conçu une plateforme unique et révolutionnaire qui automatise et optimise chaque étape des campagnes marketing digitales.

La plateforme Octopus crée une valeur tangible pour nos clients : elle permet d'augmenter performances et productivité, avec un gain de temps de 30 à 50 % sur les tâches à faible valeur ajoutée.

La plateforme au cœur de vos décisions quotidiennes d'activation de canaux.

Notre plateforme Octopus est composée d'outils innovants et à la pointe de la technologie, qui vous aideront à optimiser vos activités d'activation et à maximiser votre efficacité globale.

Nautilus

La plateforme d'Intelligence Artificielle Nautilus d'Artefact est l'épine dorsale technologique de notre offre Data & Consulting et a été conçue pour passer plus rapidement à l'échelle l'ensemble des initiatives entreprises autour des données. Nautilus est une suite technologique s'appuyant sur un ensemble de fonctionnalités ultra performantes : incluant notamment des outils techniques (" The Toolbox ") et des méthodologies opérationnelles (" The Cookbook ").

CREATION

Les nouvelles technologies inspirent continuellement les créatifs passionnés par les données que nous sommes. Les technologies permettent la création de grandes marques et nous donnent toutes les clés pour être vraiment créatifs.

Le Big Data et l'Intelligence Artificielle ont déclenché une révolution industrielle et scientifique sans précédent, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles possibilités de publicité et d'échange d'idées. Nous ne sommes pas une agence digitale comme les autres.

Nous concevons des campagnes comme des ingénieurs. Quel que soit le projet entamé, les outils et plateformes mobilisés, ou encore les marques concernées - la créativité et la technologie seront toujours à la base de nos campagnes. Du petit

contenu aux grandes idées, technology is the new black.

ACTIVATION

Notre offre de service Activation se fonde sur trois principes - Precision Marketing, Technologies & IA et Business Intelligence & Growth Hacking.

Precision Marketing

Le Precision Marketing disrupte l'approche de communication traditionnelle des annonceurs, leur permettant ainsi d'être à la fois plus efficace et scalable.

Inspiré par des chercheurs universitaires des années 1960, Artefact a théorisé l'idée de réunir sous le même toit des experts aux savoir-faire divers mais complémentaires : Spécialistes en activation, créatifs reconnus, data scientists et entrepreneurs. Grâce à ce melting pot inhabituel, nous découvrons de nouvelles poches d'optimisation qui n'auraient pas été révélées dans un modèle en silo traditionnel.

Business Intelligence & Growth Hacking

Chez Artefact, notre rôle est de redéfinir la business intelligence, et d'approfondir les projets de transformation de nos clients. Nous formons des équipes de growth hacking, de consultants, d'experts en activation et de développeurs de technologies pour approfondir les projets entrepris pour chacun de nos comptes clients tous les six mois avec un regard neuf. Le but final de l'équipe de growth hacking est de débloquent davantage de poches d'optimisation grâce à de nouvelles méthodologies, des opportunités d'automatisation et des technologies d'intelligence artificielle.

Technologie & IA

Chez Artefact, l'Intelligence Artificielle n'est pas seulement un mot à la mode, elle est au cœur de notre état d'esprit et de notre expertise. Nous aidons les marques à injecter de l'Intelligence Artificielle dans leur marketing afin d'améliorer le rendement de leurs dépenses médias et de prendre des décisions plus intelligentes : La prise de décision n'est plus seulement intuitive, elle tend aujourd'hui à être davantage data-driven et automatisée. Cela permet aux équipes de ne plus perdre de temps sur des tâches répétitives, sources d'erreurs, et ainsi de se concentrer sur des tâches à plus forte valeur ajoutée.

Nos clients

|  Retail / Real Estate / CPG |  Banking / Insurance |  Travel / Hospitality |  Luxury / Cosmetic |  Media / Entertain. |  Automotive |  Telecoms / High tech |  Energy / Services |
|---|---|--|--|--|---|--|--|
|      unibail-rodamco   MONOPRIX  |         |       |         SEPHORA ESTÉE LAUDER COMPANIES L'OCCITANE EN PROVENCE |       |      |     |     |

Nos références sont nombreuses, en particulier dans le secteur du luxe

Conseil d'Administration



François DE LA VILLARDIERE
Président du Conseil d'administration

François est co-fondateur de Business Interactif, agence de marketing à la performance créée en 1996, cotée en bourse en 2000 et acquise par le groupe Publicis en 2007. Il est maintenant le nouveau président du conseil d'administration d'Artefact et le premier soutien de l'équipe de direction qui les aide à rendre Artefact plus intelligent et plus grand.



Guillaume DE ROQUEMAUREL
Membre exécutif du Conseil d'Administration - Directeur Général

Guillaume occupe les fonctions de Directeur Général du groupe depuis janvier 2018. Diplômé de l'Ecole Polytechnique, il a travaillé chez McKinsey pendant 5 ans, dans les domaines de la haute technologie, des télécoms et des médias, puis chez Google, en tant que directeur des ventes, où il s'est rendu compte du besoin de consulting en data sciences, marketing et médias. Fort de ce constat, il a décidé de cocréer Artefact.



Vincent LUCIANI
Membre du Conseil d'administration

Vincent occupe les fonctions de Directeur opérationnel du Groupe depuis janvier 2018. Diplômé de l'école Polytechnique, Vincent a auparavant travaillé 4 ans dans la branche médias et marketing numérique de McKinsey & Co. Il a créé Artefact afin d'aider les annonceurs dans leur transition vers le numérique. Vincent enseigne également le marketing et la stratégie d'entreprise à l'Ecole Polytechnique.



Caroline THELIER
Membre du Conseil d'administration

Caroline est directrice générale de PayPal depuis janvier 2017. Elle a été nommée au Conseil d'administration d'Artefact en janvier 2019. Diplômée d'école Centrale Paris, elle débute sa carrière chez Packard Bell, elle rejoint le cabinet de conseil Bain & Company, où elle travailla pendant 6 ans, avant de fonder le site internet Addict Trip en 2009. En 2014, elle rejoint PayPal où elle occupe différents postes avant de devenir General manager début 2017. Elle est administratrice de la Société depuis janvier 2019.



Cédric WEINBERG
Membre du Conseil d'administration

Cédric Weinberg rejoint Weinberg Capital Partners en 2015 pour lancer NOBEL, l'activité de prises de participations minoritaires dans des sociétés cotées. Auparavant, il était directeur d'investissement au sein du FCDE (Fonds de consolidation et de développement des entreprises) en charge de nombreux investissements. Cédric a commencé sa carrière en 2003 à Goldman Sachs (Londres/Paris) en tant qu'analyste puis associé dans le département Fusions et Acquisitions. Cédric est diplômé de Neoma Business School.



Olivier DUHA
Membre du Conseil d'administration

Diplômé de l'ESCEM et d'Audencia, titulaire d'un MBA à l'INSEAD, Olivier débute sa carrière en 1992 chez LEK Consulting, cabinet de conseil en stratégie et en fusions/acquisitions. Il rejoint ensuite le cabinet de conseil Bain & Company où il intervient dans des missions de stratégie de développement Internet pour des grands groupes industriels. En 2000, il co-fonde l'entreprise Webhelp, un acteur majeur de solutions et services de l'externalisation de la relation clients, (1er en France et 3e en Europe). Il est administrateur de la Société depuis juin 2018



Comité de direction du Groupe



Guillaume DE ROQUEMAUREL
Directeur Général Groupe
Group CEO



Vincent LUCIANI
Directeur opérationnel Groupe
Group COO



Philippe ROLET
Directeur technique Groupe
Group CTO



Douglas WILLCOCKS
Directeur des données Groupe
Global Chief Data Officer



Pascal COGGIA
Directeur Conseil & Data Groupe
Global Chief Consulting Officer



Frederic JOSEPH
Directeur Média Groupe
Group Chief Activation Officer



Sophie MILOCHEVITCH
DRH Groupe
Chief People Officer



Benjamin HARTMANN
Directeur financier Groupe
Group CFO



Rapport de gestion.



Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale annuelle du 25 juin 2019

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous rendre compte de l'activité de notre Société et de notre groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes individuels et consolidés dudit exercice.

Lors de l'assemblée, les rapports établis par les Commissaires aux comptes vous seront également présentés.

Les rapports des Commissaires aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise a été intégré dans le présent rapport de gestion dans une section spécifique.

ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE

1. Faits marquants de l'exercice 2018

1.1 Acquisition en Chine de la société 8 Matic et de ses affiliés

Le 16 mars 2018, la Société a fait l'acquisition en Chine de la société 8 Matic et de ses affiliés opérant sous la marque NetBooster. Les sociétés acquises bénéficient d'une expertise digitale reconnue au carrefour du conseil, de l'activation média et de la création. Avec un effectif de près de 80 collaborateurs, elles ont dégagé une marge brute de 3 millions d'euros en 2017, en croissance organique de 30% par rapport à 2016, avec un EBITDA historiquement supérieur à 10%.

Fort de cette expertise, le Groupe sera en mesure de générer d'importantes synergies commerciales avec son réseau international, de développer le potentiel d'accompagnement de ses clients occidentaux sur la zone Asie Pacifique et d'occuper une position idéale pour profiter du décollage de la demande locale.

A l'issue de la transaction, Artefact devient actionnaire majoritaire de 8 Matic et de ses affiliés. Cet accord prévoit une montée progressive au capital au cours des quatre prochaines années à l'issue desquelles la Société détiendra 100% du capital.

Un paiement initial en numéraire d'un montant de 2 901 milliers d'euros a été effectué lors de l'acquisition, auquel viendront s'ajouter des compléments de prix payables au cours des quatre prochaines années. Ces compléments de prix dépendront des performances futures des sociétés acquises, avec un minimum garanti d'un montant total de 1 403 milliers d'euros. La différence entre le prix d'acquisition évalué à sa juste valeur et l'actif net transféré des sociétés 8 Matic s'élève à 3 750 milliers d'euros, comptabilisée en écart d'acquisition.

Préalablement à l'acquisition, le Groupe disposait depuis 2010 d'une participation de 17% dans l'une des sociétés reprise. Conformément à la norme IFRS 3R, cette participation a fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur par résultat, d'un montant de 637 milliers d'euros comptabilisée en écart d'acquisition.

Conformément à la norme IFRS 3R, les rémunérations complémentaires indexées sur les conditions contractuelles de présence et de performance sont considérées comme des « Rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises » et ont été comptabilisées à ce titre en compte de résultat. La charge correspondante comptabilisée dans l'exercice s'élève à 1 094 milliers d'euros. Les coûts liés à cette acquisition et s'élevant à 174 milliers d'euros ont été comptabilisés en autres charges opérationnels non courantes.

Conformément à IFRS 3, des modifications ultérieures sont possibles pour refléter la juste valeur des actifs acquis et des passifs estimés à la date de réalisation effective de l'opération. Ces valeurs seront déterminées au plus tard dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Par conséquent, l'allocation finale du prix d'acquisition pourra être différente de l'allocation provisoire incluse dans les présents comptes consolidés.

1.2 Augmentation de capital d'un montant de 15,5 millions d'euros

Le 29 janvier 2018, la Société a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 15,5 millions d'euros, réalisée par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription auprès d'investisseurs qualifiés conformément à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier. Cette opération, effectuée par construction accélérée d'un livre d'ordres, s'inscrit ainsi dans la mise en œuvre du plan stratégique 2018-2020.

La Société a ainsi émis 5 158 223 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €, au prix unitaire de 3€, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 15,47 millions d'euros, représentant 20% du capital social avant opération, dans le respect des dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce.

L'opération a été mise en œuvre conformément à la 3ème résolution de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 15 janvier 2018. Elle a été réalisée à un prix représentant une décote de 9,6% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, au cours des 6 derniers mois de bourse précédant la fixation du prix d'émission. Post augmentation de capital, le capital social de la Société est composé de 30 949 339 actions.

La réussite de cette opération assure au Groupe un nouveau levier dans le développement de son offre Conseil & Data en France et à l'International. Les fonds levés vont également permettre d'envisager toutes les opportunités d'acquisition susceptibles d'étendre son champ d'expertise ou son rayonnement géographique.

1.3 Versement de compléments de prix

Dans le cadre de l'acquisition en septembre 2016 de la société anglaise 4Ps Marketing réalisée, la Société a versé deux compléments de prix au cours du premier semestre, le premier au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 1 064 milliers d'euros et le second d'un montant de 1 136 milliers d'euros pour solde, suite au départ des dirigeants fondateurs de la société intervenu fin juin.

Au 31 décembre 2018, la dette résiduelle vis-à-vis des cédants d'un montant de 1 161 milliers d'euros et devenue sans objet a été reprise en résultat au cours de la période, générant ainsi un produit comptabilisé en Rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises IFRS 3R.

1.4 Conversion des actions de préférence dite ADP1

Le 13 septembre 2018, le Conseil d'administration de la Société a décidé de constater la conversion des 54.075 ADP 1 en 1.514.100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro, à raison de vingt-huit (28) actions ordinaires pour chaque ADP 1, ainsi que la réalisation de l'augmentation de capital corrélative d'un montant total de 146.002,50 euros, compte tenu de la conversion de 54.075 ADP 1 en 1.514.100 actions ordinaires.

A l'issue de la conversion, le capital social de la Société s'élève à 3.267.436,40 euros, divisé en 32.632.556 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro, et 41.808 ADP 2 d'une valeur nominale de 0,10 euro.

1.5 Evolution de la gouvernance

Le 29 janvier 2018, Monsieur Guillaume de Roquemaurel a été nommé en qualité de nouveau Directeur Général, en remplacement de Monsieur François de La Villardière. Ce dernier conserve ses fonctions de Président du Conseil d'Administration. Parallèlement, Monsieur Vincent Luciani, auparavant Directeur Général France, a pris les fonctions de Responsable des Opérations au niveau du groupe (COO).

1.6 Changement de dénomination sociale

Le 1er février 2018, la Société qui opérait jusqu'à présent sous la marque Netbooster a changé de dénomination sociale pour devenir Artefact. Cette nouvelle identité matérialise la transformation en profondeur engagée au cours des derniers mois et le déploiement de la nouvelle offre combinant marketing, conseil et technologie.

Elle concerne l'ensemble des implantations et des collaborateurs du Groupe. L'ensemble des sociétés du groupe ont progressivement pris la dénomination sociale Artefact au cours de l'année 2018 ou en début d'année 2019. Au-delà du changement de nom, le site internet a été entièrement renouvelé (artefact.com) et une nouvelle signature a été adoptée : « Artefact, Marketing Engineers ».

Sur Euronext Growth, l'action est cotée depuis le 1er février 2018 sous le nouveau nom Artefact et le code mnémorique devient "ALATF" (EPA : ALATF). Le code ISIN reste inchangé (FR0000079683).

2. Activité, résultats et situation financière du Groupe et de la Société

En application des dispositions législatives (article L.233-18 du Code de commerce) et réglementaires (article R.233-3 du Code de commerce), il a été appliqué la méthode de consolidation par intégration globale dans la mesure où les sociétés du groupe sont sous le contrôle exclusif de la société Artefact SA.

Le tableau des filiales et participations est présenté en annexe des comptes annuels.

2.1 Activité du Groupe

En 2018, la marge brute du groupe ressort à 63 835 milliers d'euros, en croissance de 35% en données publiées et de 16% en proforma. Cette bonne performance est en ligne avec l'objectif annoncé lors des résultats semestriels, à savoir une hausse de la marge brute proforma autour de 15%.

| en milliers d'euros | Marge brute publiée | | | proforma | |
|---------------------|---------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| | 2018 | 2017 | Variation | 2017 proforma | Variation |
| France | 24 613 | 11 795 | +109% | 16 709 | +47% |
| Reste de l'Europe | 32 142 | 32 940 | -2% | 32 940 | -2% |
| Asie Moyen-Orient | 7 080 | 2 384 | +197% | 5 505 | +29% |
| TOTAL | 63 835 | 47 119 | +35% | 55 153 | +16% |

En France, la marge brute au 31 décembre 2018 affiche une progression de 109% à 24 613 milliers d'euros. En proforma, la hausse ressort à 47% par rapport à 2017, toujours portée par la forte traction de l'activité Conseil & Data.

Sur le Reste de l'Europe, l'activité de l'exercice ressort en légère décroissance de -2% à 32 142 milliers d'euros. Cette tendance s'est accentuée au quatrième trimestre, pénalisée par la perte de deux budgets média en Allemagne qui a eu un impact significatif sur le second semestre, ainsi que la situation toujours compliquée dans les pays nordiques. Plus largement sur l'Europe, les derniers mois ont permis d'étendre le déploiement de l'offre commerciale Conseil/Data/Media, et de renouveler et renforcer les équipes de direction, avec des premiers bénéfices attendus sur les prochains mois.

Enfin, les Autres Marchés représentent plus de 10% de la marge brute de l'exercice à 7 080 milliers d'euros. La croissance proforma de cette zone en phase de décollage atteint près de 30% (x3 en données publiées), portée à la fois par la forte dynamique commerciale en Chine, ainsi que par la montée en puissance de l'activité Conseil à Dubaï.

| en milliers d'euros | Marge brute publiée | | | |
|------------------------------|---------------------|-------------|---------------|-------------|
| | 2018 | % | 2017 | % |
| Marketing (media & création) | 43 661 | 68% | 39 253 | 83% |
| Consulting (conseil & data) | 20 174 | 32% | 7 866 | 17% |
| TOTAL | 63 835 | 100% | 47 119 | 100% |

Malgré la perte de deux budgets média significatifs en Allemagne ainsi que la situation toujours compliquée dans les pays nordiques, l'activité historique « Marketing » du groupe ressort en croissance de 11% en données publiées et de près de 2% en croissance proforma (intégrant l'acquisition chinoise).

Profitant de l'acquisition d'Artefact et la forte traction de l'activité conseil et data sur la France, l'activité « Consulting » affiche une hyper croissance de 156% en données publiées et de 56% en proforma. L'activité Consulting représente désormais près d'un tiers de l'activité globale du Groupe.

2.2 Résultat consolidé du Groupe

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | 2017 | Var % |
|---|----------------|----------------|--------------|
| Marge brute | 63 835 | 47 119 | +35% |
| Charges de personnel | (46 820) | (33 750) | +37% |
| Autres charges et produits opérationnelles | (13 277) | (11 696) | +17% |
| EBITDA retraité | 3 738 | 1 673 | +123% |
| Marge d'EBITDAr | 5,9% | 3,5% | |
| Paiement fondé sur des actions IFRS2 | (2 177) | (584) | +273% |
| Rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises IFRS 3R | (115) | - | |
| EBITDA | 1 446 | 1 089 | +33% |
| Résultat opérationnel | (848) | (2 543) | -67% |
| Résultat financier net | (176) | (1 869) | -91% |
| Résultat net part du groupe | (1 158) | (4 843) | -109% |

L'EBITDA s'élève à 1 446 milliers d'euros en progression de 33% par rapport à celui de l'exercice précédent, qui s'élevait à 1 089 milliers d'euros. Retraité des impacts de la comptabilisation en charges de personnel des actions gratuites et actions de préférence selon IFRS2, et des rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises selon IFRS 3R, l'EBITDAr ressort à 3 738 milliers d'euros, en progression de +123% par rapport à 2017, représentant une marge de 5,9%.

| <i>en milliers d'euros</i> | EBITDA retraité | | | |
|----------------------------|-----------------|----------------|--------------|----------------|
| | 2018 | % EBITDAr / MB | 2017 | % EBITDAr / MB |
| France | 3 216 | 13,1% | 246 | 2,1% |
| Reste de l'Europe | 774 | 2,4% | 1 397 | 4,2% |
| Autres marchés | (252) | -3,6% | 30 | 1,3% |
| EBITDA retraité | 3 738 | 5,9% | 1 673 | 3,6% |

La progression de près de 3 M€ de l'EBITDA retraité sur la France par rapport à l'exercice précédent s'explique par la forte croissance organique de l'activité Conseil & Data, ayant contribué à la fois à une progression de la marge opérationnelle, ainsi qu'à une meilleure absorption des charges fixes.

La baisse de 0,6 M€ de l'EBITDA sur le reste de l'Europe s'explique principalement par l'impact de la perte des 2 budgets médias en Allemagne, ainsi que par l'aggravation des pertes opérationnelles dans les pays nordiques. Au-delà du léger recul de l'activité sur la zone, la baisse de rentabilité reflète les efforts significatifs de recrutement réalisés par le Groupe pour déployer l'offre commerciale Conseil/Data/Media : recrutement de Managing Partners expérimentés dans plusieurs pays et plus généralement renforcement des équipes de Direction.

La contribution négative de 0,25 M€ des autres marchés s'explique par les investissements liés au démarrage des filiales créées récemment en Asie du Sud-Est (Singapour, Malaisie et Australie) qui n'ont pas encore atteint l'équilibre opérationnel.

Compte tenu des dotations aux amortissements et provisions s'élevant à 1 396 milliers d'euros ainsi que des autres charges nettes non courantes pour -898 milliers d'euros, le résultat opérationnel ressort négatif à -848 milliers d'euros. Les autres produits et charges non courants intègrent notamment des charges de restructuration pour 576 milliers d'euros.

Le résultat financier négatif à hauteur de 176 milliers d'euros, intègre le coût de l'endettement financier net de 660 milliers d'euros, correspondant aux charges d'intérêts d'emprunt versées semestriellement, compensé par un produit net de 511 milliers d'euros relatif à la variation de juste valeur des instruments financiers.

Le résultat net de la période s'établit à -814 milliers d'euros. Après prise en compte des minoritaires soit 343 milliers d'euros, le résultat net part du groupe est à -1 158 milliers d'euros, contre -4 843 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

2.3 Situation financière du Groupe

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | 2017 | Variation |
|---------------------------------------|----------------|----------------|------------|
| Actif non courant | 66 084 | 60 876 | +9% |
| <i>dont écarts d'acquisition</i> | 54 422 | 50 816 | +7% |
| Actif courant | 66 084 | 74 088 | +4% |
| <i>dont trésorerie et équivalents</i> | 16 491 | 11 324 | +46% |
| Total Actif | 142 958 | 134 964 | +6% |
| Capitaux propres | 57 282 | 36 528 | +57% |
| Passif non courant | 15 917 | 19 565 | -18% |
| <i>dont passifs financiers</i> | 11 951 | 15 827 | -24% |
| Passif courants | 69 759 | 78 869 | -25% |
| <i>dont passifs financiers</i> | 3 273 | 4 257 | -82% |
| Total Passif | 142 958 | 134 964 | +6% |

L'augmentation de 3,6 M€ des écarts d'acquisition correspond à l'acquisition réalisée en Chine.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 57,3 millions d'euros au 31 décembre 2018, en progression de 20,8 millions d'euros sur un an, qui s'explique principalement par l'augmentation de capital de 15,5 millions d'euros réalisée en janvier 2018, ainsi que par le reclassement des actions de préférence d'instruments financiers en capitaux propres, pour un montant de 4,5 millions d'euros, à la suite de leur conversion intervenue en septembre 2018.

La trésorerie nette des découverts bancaires s'établit à 15,2 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit une progression de 8,0 millions. Les emprunts bancaires (passifs financiers hors découverts bancaires) s'établissent quant à eux à 13,9 millions d'euros contre 15,9 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit une diminution de 2 millions sur un an.

La position nette de trésorerie du Groupe redevient ainsi positive à hauteur de 1,3 million d'euros, contre un endettement net de 8,8 millions d'euros au 31 décembre 2017.

2.4 Activité et résultats de la Société Artefact SA (holding)

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | 2017 | Variation |
|-----------------------------|-------------|----------------|--------------|
| Chiffre d'affaires | 44 213 | 25 837 | +71% |
| Résultat d'exploitation | 615 | (963) | -164% |
| Marge d'exploitation | 1,4% | -3,7% | |
| Résultat financier | (307) | (6 689) | -95% |
| Résultat exceptionnel | (1 401) | (1 401) | +1% |
| Résultat net | 135 | (9 026) | -101% |

Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 par la Société s'élève à 44 213 milliers d'euros, en croissance de 71% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation de 18,4 millions d'euros s'explique essentiellement par l'intégration à compter du 1^{er} janvier 2018 ainsi que la forte croissance sur l'exercice de l'activité apportée par la société Artefact.

Le résultat d'exploitation s'élève à 615 milliers d'euros en 2018 contre une perte de 963 milliers d'euros un an plus tôt. Cette amélioration de près de 1,6 million d'euros s'explique à la fois par une amélioration de la performance opérationnelle ainsi qu'une meilleure absorption des charges fixes.

Les dotations aux amortissements ont quasiment doublé en 2018 à 677 milliers d'euros du fait de l'intégration d'Artefact. Les dotations pour dépréciation & provisions restent stables à 491 milliers d'euros, contre 476 milliers d'euros en 2017.

Le résultat financier ressort négatif à hauteur de (307) milliers d'euros. Il intègre principalement des intérêts sur emprunts déboursés pour 576 milliers d'euros, mais également un produit net de change de 150 milliers d'euros ainsi qu'un dividende reçu de 127 milliers d'euros.

Le résultat exceptionnel négatif à hauteur de (1 401) milliers d'euros intègre principalement des charges de restructuration (333 milliers d'euros), des provisions pour litiges prud'homaux (307 milliers d'euros) et des amortissements dérogatoires (251 milliers d'euros).

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 1 240 milliers d'euros correspondant principalement au crédit d'impôt recherche, le résultat net au titre de l'exercice 2018 se solde par un bénéfice 135 milliers d'euros contre une perte de (9 026) milliers d'euros en 2017.

3. Evènements postérieurs à la clôture

3.1 Cession de l'activité Affiliation en Europe du Nord

Dans le cadre de la restructuration des pays nordiques, la Société a cédé le 30 janvier 2019 à la société Daisycon, l'activité affiliation NetBooster opérée au Danemark, en Norvège et en Finlande. Le volume d'affaires généré par le périmètre cédé s'est élevé à 753 milliers d'euros en 2018, représentant environ 20% de la marge brute réalisée en 2018 sur ces trois pays.

3.2 Signature d'un avenant du contrat de prêt auprès du pool bancaire

La Société a signé, en date du 12 avril 2019, un avenant de son contrat de prêt avec le pool bancaire, intégrant l'assouplissement de certaines obligations et covenants, notamment le ratio d'EBITDA sur dette nette. Ces nouvelles conditions sont applicables à compter des comptes consolidés annuels 2018, bien que la Société respecte ses ratios de covenant au 31 décembre 2018.

4. Evolution prévisible de la société et du groupe et perspectives pour 2019

Avec le déroulement du plan stratégique 2020 dévoilée fin 2017, prévoyant notamment le développement du conseil en France et à l'international, le Groupe se veut confiant dans sa capacité à générer une croissance solide de sa marge brute, tout en poursuivant l'amélioration graduelle de ses niveaux de marge.

5. Activités en matière de recherche et développement

La Société mise une grande partie de sa réussite sur son programme de recherche et développement (R&D). En effet, l'équipe technique souhaite dépasser l'état de l'art en ce qui concerne les problématiques actuelles sur le Big Data afin de fournir des solutions de rupture technologique uniques sur son domaine scientifique. En conséquence, l'investissement R&D est fort et repose sur des compétences expertes du domaine.

Tout l'enjeu du Big Data est donc de trouver des profils mixtes : des scientifiques capables de comprendre des problématiques marketing et d'utiliser les bons outils de communication pour présenter leurs données (les data scientists) et des professionnels avec des compétences « business » affûtées, mais capables de parler technique avec les experts (les data strategists).

L'arrivée du Big Data a semblé être précurseur d'une rupture importante dans la manière de traiter, d'analyser et d'appréhender l'information. Dans un contexte de maturité des entreprises, l'usage des Big Data et de l'intelligence artificielle est un enjeu au cœur de toutes leurs réflexions stratégiques et soulève de nombreuses incertitudes techniques et il est établi qu'à l'heure actuelle, l'état de l'art fait défaut dans ce domaine.

Les retombées de la maîtrise du Big Data et la gestion de toutes les applications transverses représentent un enjeu mondial et les plus grands laboratoires de recherche et sociétés privées dans le domaine concentrent toute leur attention sur le sujet. Artefact a la chance de compter dans son équipe technique des experts scientifiques possédant également des compétences marketing avérées, essentiels au bon déroulement des projets R&D, en concurrence directe avec les autres acteurs du marché.

L'expertise d'Artefact repose sur trois offres complémentaires : Conseil data, Expertise en marketing digital et Déploiement de technologies (Big Data et Intelligence Artificielle). La Société a la conviction que l'Intelligence Artificielle démultipliera

l'efficacité de ses métiers et permettra aux annonceurs de mieux définir leur stratégie marketing et digitale. Les connaissances et compétences issues de ces recherches sont ensuite capitalisées pour être utilisées dans sa cellule R&D et dans toutes les autres entités du Groupe.

Depuis sa création, la Société a pour ambition de faciliter l'accès à l'information, d'où la mise en place d'une entité spécialement dédiée à la R&D. La structure R&D est composée de data scientists et d'ingénieurs dans plusieurs secteurs tels que la recherche d'information, l'analyse de la qualité d'information, etc.

L'objectif du Lab. R&D est de proposer de nouvelles approches marketing digital profitant des technologies issues du Big Data, d'analyser les retombées éventuelles de ces technologies et de voir comment en simplifier l'utilisation. La construction d'un « Data Lab » pour les agences créatives présente deux défis technologiques majeurs :

- La réconciliation de masses de données diverses et disparates : données de l'annonceur, données contextuelles, données tierces, données de sites web partenaires etc (principal défi du Big Data)
- La capacité à explorer intelligemment ces données pour extraire les informations pertinentes, celles qui leur permettront de segmenter au mieux leurs populations selon leurs objectifs de communication, et de construire pour chacune de ces populations des messages appropriés (défi de l'intelligence artificielle et du data mining)

La démarche de recherche d'Artefact se décompose alors en deux parties : R&D et Data Tech. Les équipes R&D prennent en charge les phases amont des projets en réalisant les études, la conception, la définition des hypothèses et le développement. Les équipes Data Tech sont, elles, constituées de consultants en interaction avec les utilisateurs potentiels des technologies développées. Ce sont donc elles qui vont tester les projets et faire des retours aux équipes R&D. C'est ensuite un cycle itératif de conception, développements et tests qui se met en place entre ces deux parties d'Artefact.

Sous la supervision de Philippe Rolet CTO, plusieurs projets R&D ont été réalisés en 2018. Les principaux projets étaient :

- **Campaign automation** : Ce projet a pour objectifs de développer un système d'automatisation de parcours utilisateurs dans des campagnes média en utilisant des traitements de Big Data et d'Intelligence Artificielle ;
- **Dashboard automatisé** : L'objectif est de traiter l'intégralité des données d'une campagne issue de sources variées et ayant plusieurs niveaux de technicité. Les dashboards développés sont utilisés pour améliorer la Business Intelligence associée à des campagnes média
- **Insights** : Ce projet porte sur l'apprentissage non supervisé en haute dimension. Trois méthodes sont présentées pour résoudre le problème complexe du clustering en haute dimension et de l'estimation des densités de mélange ; Ce projet propose des algorithmes de scoring permettant de mieux caractériser une audience et de prédire son comportement en fonction des actions passées
- **DCO** : dans un souci d'optimisation et d'automatisation des démarches sur le web d'utilisateurs variés, Artefact a développé un logiciel permettant de connaître le meilleur visuel pour un site donné en fonction de nombreux paramètres tels que la cible visée ou encore le message à faire passer.

APPROBATION DES COMPTES ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

1. Approbation des comptes annuels et proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui s'élève à 134.527,59 euros au report à nouveau dont le montant serait ramené de (1.528.460,67) à (1.393.933,08) euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à la distribution d'aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

2. Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils vous ont été présentés, qui font apparaître un résultat net part du groupe négatif de (1 158) milliers d'euros.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Activités des filiales

| <i>en milliers d'euros</i> | Pays | Marge brute 2018 | Croissance 2018 | EBITDA 2018 | Marge d'EBITDA |
|--|------------|------------------|-----------------|-------------|----------------|
| Pixidis SARL | France | 0 | -100% | -7 | |
| Artefact Marketing engineers UK Ltd | Angleterre | 9 616 | 5% | 641 | 7% |
| Artefact Germany GmHH | Allemagne | 11 717 | -3% | 658 | 6% |
| metapeople GmbH | Suisse | 910 | -33% | -181 | -20% |
| Artefact Netherlands | Pays-Bas | 1 630 | 2% | -210 | -13% |
| Artefact Data (Spain) SL | Espagne | 1 720 | 47% | -42 | -2% |
| Media Diamond | Espagne | 1 796 | 5% | 605 | 34% |
| Artefact Italy SRL | Italie | 916 | 21% | 179 | 20% |
| Artefact Holding A/S | Danemark | 0 | - | -25 | - |
| Artefact Denmark A/S | Danemark | 3 274 | -17% | -572 | -17% |
| Netbooster Finland Oy | Finlande | 206 | -61% | -92 | -45% |
| Artefact Norway AS | Norvège | 363 | -41% | -154 | -42% |
| NetBooster Sweden AB | Suède | -6 | -115% | -42 | 700% |
| Artefact Middle East & Africa FZ-LLC | Dubai | 2 217 | -1% | 19 | 1% |
| NetBooster APAC Ltd | Hong Kong | 0 | - | -4 | - |
| Artefact Hong Kong Ltd | Hong Kong | 570 | 342% | -126 | -22% |
| NetBooster Malaysia SDN BHD | Malaisie | 156 | 500% | -47 | -30% |
| Artefact Australia PTY LTD | Australie | 104 | - | -100 | -96% |
| NetBooster Singapore PTE Ltd | Singapour | 6 | - | -109 | n/s |
| NetBooster Asia Limited | Chine | 568 | - | 355 | 63% |
| Netbooster (Shanghai) Internet Science and Technology Co., Ltd | Chine | 3 396 | - | 2 | 0% |
| 8Matic Advertising (Shanghai) Ltd | Chine | 0 | - | -58 | - |
| 8Matic Limited | Chine | 0 | - | -33 | - |
| Artefact Do Brasil Consultoria Estrategica Ltda | Brésil | 62 | - | -10 | -16% |

Le tableau des filiales et participations est présenté en annexe des comptes annuels.

2. Prises de participation et de contrôle

La Société a acquis en mars 2018 (i) 42,42% du capital de la société Netbooster Asia Limited (la Société possédant déjà 17,27% du capital social et des droits de vote de ladite société avant cette opération, elle détient désormais 59,69% du capital de Netbooster Asia Limited), étant précisé que Netbooster Asia Limited détient deux filiales à 100% (à savoir : Netbooster Shanghai Internet Science and Technology Co., Ltd et 8Matic Advertising (Shanghai) Co, Ltd) et (ii) 50,01% du capital social et des droits de vote de la société 8Matic Limited ; l'ensemble est consolidé en intégration globale au 31 décembre 2018.

La Société a par ailleurs pris une participation à hauteur de 93% dans la société Artefact Do Brasil, créée au Brésil en septembre 2018.

L'ensemble de ces sociétés ont été consolidées dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2018.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

1. Répartition du capital et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus de 5% du capital et des droits de vote.

La répartition du capital de la Société s'élevant à 3 267 436,40 euros au 31 décembre 2018 est la suivante :

| Actionnaires | 31/12/2018 | | 31/12/2017 | |
|--------------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|
| | Nombre d'actions | % | Nombre d'actions | % |
| Managers | 6 592 473 | 20,2% | 5 365 525 | 20,8% |
| Fonds Nobel | 3 908 674 | 12,0% | 2 728 062 | 10,6% |
| Financière Arbevel | 2 817 356 | 8,6% | - | - |
| Truffle Capital | 1 955 415 | 6,0% | 2 849 397 | 11,0% |
| Pure Invest | 2 197 970 | 6,7% | 2 832 970 | 11,0% |
| Keren Finance | 1 870 298 | 5,7% | - | - |
| Flottant | 13 332 178 | 40,8% | 12 015 162 | 46,6% |
| TOTAL | 32 674 364 | 100% | 25 791 116 | 100% |

2. Avis de franchissement de seuils statutaires

Le 13 février 2018, Messieurs Guillaume de Roquemaurel (Directeur Général du groupe), Vincent Luciani (Directeur Général France et Directeur opérationnel Groupe) ont déclaré avoir franchi à la baisse le seuil des 5% du capital de la Société.

Financière ARBEVEL a informé la Société avoir franchi à la hausse le 22 février 2018, le seuil des 5% du capital de la Société. Keren Finance a informé la Société avoir franchi à la hausse en date du 11 mai 2018 le seuil des 5% du capital de la Société.

A la suite à la conversion des actions de préférence ADP1, Monsieur Guillaume De Roquemaurel a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil des 5% du capital de la Société le 14 septembre 2018.

3. Evolution du capital

3.1 Augmentation de capital par émission d'actions

Le 29 janvier 2018, la Société a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 15,5 millions d'euros, réalisée par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription auprès d'investisseurs qualifiés conformément à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier.

La Société a ainsi émis 5 158 223 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €, au prix unitaire de 3€, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 15,47 millions d'euros, représentant 20% du capital social avant opération, dans le respect des dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce. L'opération a été mise en œuvre conformément à la 3ème résolution de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 15 janvier 2018.

3.2 Attribution gratuite d'actions

Les Assemblées générales du 29 juin 2017 et du 25 juin 2018, respectivement dans leur 13^{ème} résolution et 11^{ème} résolution, ont autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite de 373.142 actions et 1.465.674 existantes ou émettre de la Société, au profit des membres du personnel et/ou mandataires sociaux qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et mandataires sociaux visés à l'article L225-197-1 II du Code de commerce, de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, français ou étrangers, dans les conditions de l'article L225-197-2 du Code de commerce.

Nous vous rappelons qu'il est expressément précisé dans la 11^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2018 que l'autorisation ainsi conférée ne met pas fin à l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2017 dans sa 13^{ème} résolution.

Faisant usage de l'autorisation consentie le 29 juin 2017, le Conseil d'administration en date du 27 février 2018 a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 500.000 actions (les « AGA2018 ») au profit de Messieurs Guillaume de Roquemaurel et Vincent Luciani. Le Conseil d'administration en date du 23 avril 2018 a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 150.000 actions (les « AGA2018 ») au profit du Président Monsieur François de la Villardière.

Faisant usage de l'autorisation consentie le 25 juin 2018, le Conseil d'Administration en date du 13 septembre 2018 et du 13 décembre a décidé de procéder à l'attribution gratuite de respectivement 75.002 actions (les AGA2018-2) et 30.000 actions au profit des cadres dirigeants de la société et de ses filiales.

Conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous avons établi un rapport spécial relatif aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui figure en annexe du présent rapport.

3.3 Acquisition définitive d'actions gratuites

Aucune acquisition définitive d'actions gratuites n'a eu lieu au cours de l'exercice 2018.

3.4 Exercice de bons de souscriptions d'actions

Le Conseil d'administration en date du 19 juin 2018 a constaté l'exercice de 265.000 BSA sur la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 12 mai 2018 et la création de 265.000 actions ordinaires nouvelles de 0,1 € de valeur nominale soit une augmentation de capital corrélative d'un montant total de 26.500 euros.

Les 60.000 BSA non exercés à l'issue de la date d'expiration du plan (12 mai 2018) sont devenus caducs et sans objets.

3.5 Conversion automatique des actions de préférence dites ADP1

Le Conseil d'administration en date du 13 septembre 2018 a constaté la conversion des 54.075 actions de préférence dites ADP 1 en 1.514.100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro, à raison de vingt-huit (28) actions ordinaires pour chaque ADP 1, ainsi que la réalisation de l'augmentation de capital corrélative d'un montant total de 146.002,50 euros, compte tenu de la conversion de 54.075 ADP 1 en 1.514.100 actions ordinaires.

A l'issue de la conversion, le capital social de la Société s'élève à 3.267.436,40 euros, divisé en 32.632.556 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro, et 41.808 ADP 2 d'une valeur nominale de 0,10 euro.

4. Evolution du cours de bourse

Le cours de l'action a clôturé à 1,90 euros le 31 décembre 2018 soit une baisse annuelle de 44% par rapport au cours du 31 décembre 2017 (3,41 euros). L'évolution du cours de bourse de l'action sur l'année 2018 se présente comme suit :



5. Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale mixte du 25 juin 2018 a renouvelé par sa 9^{ème} résolution l'autorisation faite au Conseil d'administration de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions dans la limite de 10% du capital social (et 5% en ce qui concerne les acquisitions réalisées en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport).

L'Assemblée générale a décidé que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 6 euros par action et que le montant global ne pourra dépasser 10 millions d'euros.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- assurer la liquidité et animer le marché secondaire des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- allouer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de l'attribution d'actions gratuites, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- annuler les titres rachetés ; et
- réaliser toute autre finalité autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou reconnue ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'Autorité des marchés financiers ; dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

5.1 Contrat de liquidité

Conformément à l'article L.225-211, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rappelons qu'un nouveau contrat de liquidité a été signé le 20 mars 2018 avec la société Gilbert Dupont (ci-après l'Animateur) pour une durée d'un an renouvelable, afin de favoriser la liquidité des actions de la société à compter du 21 mars 2018, en remplacement de la société Kepler Cheuvreux. Une somme de 48 917 euros a été allouée à l'animateur ainsi que 57 794 titres transférés de l'ancien contrat de liquidité afin de réaliser les interventions prévues au contrat.

Les honoraires au titre de ce contrat d'animation se sont élevés à 30 milliers d'euros pour l'année 2018. Les opérations sur les actions de la société telles qu'enregistrées par l'Animateur au cours de l'année 2018 sont les suivantes :

| | Nombre d'actions | Cours moyen | Valeur | Liquidités |
|--------------------------------|------------------|-------------|----------------|----------------|
| Situation au 31/12/2017 | 30 598 | 3,41 | 104 339 | 135 641 |
| Achats sur l'année 2018 | 532 452 | 2,9396 | 1 565 216 | 1 565 216 |
| Ventes sur l'année 2018 | 512 820 | 2,9421 | 1 508 747 | 1 508 747 |
| Situation au 31/12/2018 | 50 230 | 1,90 | 95 437 | 79 163 |

5.2 Autocontrôle

En dehors des actions détenues dans le cadre de son contrat de liquidité au 31 décembre 2018, la société détient 11 976 actions au 31 décembre 2018 représentant moins de 0,04% du capital.

| | Nombre d'actions | Valeur nominale | Cours moyen | Valeur d'achat |
|--------------------------------|------------------|-----------------|--------------|----------------|
| Situation au 31/12/2017 | 11 976 | 0,1 | 2,570 | 30 776 |
| Achats sur l'année 2018 | - | - | - | - |
| Ventes sur l'année 2018 | - | - | - | - |
| Situation au 31/12/2018 | 11 976 | 0,1 | 2,57 | 30 776 |



6. Situation de l'actionnariat salarié

6.1 Participation des salariés au capital social

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que le capital de la Société était, au 31 décembre 2018, détenu à 20,2% par le personnel de la Société et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

6.2 Attribution gratuite d'actions

La liste des salariés ayant bénéficié d'actions gratuites au cours de l'exercice 2018 est présentée dans le tableau ci-après :

| Salarié | Nombre d'actions attribués |
|--------------------------|----------------------------|
| Vincent Luciani | 250.000 |
| Guillaume De Roquemaurel | 250.000 |
| Salarié 1 | 1.667 |
| Salarié 2 | 6.667 |
| Salarié 3 | 6.667 |
| Salarié 4 | 33.334 |
| Salarié 5 | 16.667 |
| Salarié 6 | 10.000 |
| Salarié 7 | 16.666 |
| Salarié 8 | 6.667 |
| Salarié 9 | 6.667 |

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

1. Evolution de la gouvernance

Par décision du 29 janvier 2018, Monsieur Guillaume de Roquemaurel a été nommé en qualité de nouveau Directeur Général, en remplacement de Monsieur François de La Villardière. Ce dernier conserve ses fonctions de Président du Conseil d'Administration. e l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2018, Messieurs Vincent Luciani et Olivier Duha ont été nommé en qualité d'Administrateur de la Société.

Suite à la démission de Monsieur Benjamin Faes de son mandat d'administrateur intervenue le 14 janvier 2019, Madame Caroline Thelier a été nommé le 25 janvier 2019 en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Benjamin Faes par cooptation, pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021.

2. Opérations réalisées par les mandataires sociaux

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons que les opérations suivantes ont été réalisées par les personnes visées à l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier :

- Conversion automatique des actions de préférence dites ADP1 ayant bénéficié à Vincent Luciani (333 200 actions ordinaires nouvelles) et Guillaume De Roquemaurel (362 012 actions ordinaires nouvelles)

3. Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

| <i>en milliers d'euros</i> | Dues | Versées |
|---|------|---------|
| Rémunérations brutes au titre de leurs fonctions dans la société mère | 465 | 709 |
| Rémunérations brutes au titre de leurs fonctions dans sociétés contrôlées | - | - |
| Jetons de présence | 56 | 58 |
| Engagement en matière de pension et indemnités assimilées | | Néant |
| Avances et crédits accordés | | Néant |

INFORMATIONS RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES

MAZARS, 61 rue Henri Regnault, Tour Exaltis, 92075 La Défense Cedex, a été nommée par l'assemblée générale mixte du 25 juin 2018 en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de DELOITTE & ASSOCIES, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

GCA - Groupe de Contrôle et d'Audit, 26 Rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret, co-Commissaire aux comptes titulaire a eu son mandat renouvelé par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2017, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Norguet De Carcaradec Jombart, 151 bd Haussmann, 75008 Paris, Commissaire aux comptes suppléant a eu son mandat renouvelé par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2017, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS ET OPERATIONNELS

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (et sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

1. Risques opérationnels

1.1 Risques liés à l'évolution du marché et à l'environnement concurrentiel

Les marchés sur lesquels évolue la Société sont des marchés fortement corrélés à la conjoncture économique. Une baisse significative du marché de la publicité et du marketing on-line pourrait par exemple avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Par ailleurs, le marché du Conseil Data est un marché récent et concurrentiel sur lesquels de nombreux acteurs sont présents. Cette intensité concurrentielle pourrait représenter un risque pour la Société en ce qui concerne sa position sur le marché. La Société ne peut exclure que de nouveaux acteurs pénètrent le marché, ou qu'un acteur déjà présent ne décide de fédérer le marché, ce qui aurait pour effet de diminuer les parts de marché de la Société.

1.2 Risques liés aux ressources humaines

Le capital humain de la Société est un élément essentiel de sa pérennité et de son développement. Pour assurer et conforter sa croissance, la Société doit être en mesure d'attirer, de former, d'intégrer et de conserver de nouveaux collaborateurs qualifiés. La fidélisation des collaborateurs est ainsi un enjeu primordial pour la Société.

Le succès de la Société repose en grande partie sur la qualité et l'implication de ses collaborateurs et ses dirigeants. La perte d'un ou plusieurs collaborateurs clés ou d'un dirigeant pourrait avoir un impact négatif significatif et obérer la croissance du Groupe. Afin de contribuer à la fidélisation et à la motivation de ses principaux collaborateurs et dirigeants, la Société a mis en place une politique d'actionnariat notamment par l'attribution à intervalle régulier d'actions gratuites pour une partie de ses salariés ainsi que divers dispositifs RH en faveur de la rétention des employés (*se conférer au paragraphe « Déclaration de Performance extra-financière »*).

1.3 Risques clients

La clientèle de la Société présente des profils extrêmement variés, aussi bien en termes de taille qu'en termes de secteur d'appartenance. La Société détient ainsi une base clientèle développée et hétérogène avec plus de 500 comptes clients. Ajouté à cela, la Société bénéficie d'une diversité géographique de sa clientèle compte tenu de sa présence globale au niveau européen.

L'analyse des facturations hors taxes du Groupe laisse apparaître une forte dispersion des facturations émises au cours de l'exercice sur un nombre significatif de clients. Néanmoins la perte de l'un des premiers clients (Samsung, Orange, Accor) pourrait avoir un impact significatif sur le niveau d'activité et de rentabilité de la Société. Les 10 comptes clients les plus importants représentent environ un tiers de la marge brute.

Afin de limiter le risque d'impayés, la Société a mis en place une procédure d'administration des ventes incluant la vérification du statut financier de ses clients, ainsi qu'un dispositif de relances clients, avec une personne dédiée.

1.4 Risques fournisseurs

Les principaux fournisseurs de la Société sont essentiellement les différents moteurs de recherche, moteurs de shopping et annuaires sur lesquels Artefact effectue, en tant que mandataire, les achats d'espaces pour le compte de ses clients.

Compte tenu du développement des activités de SEM (trafic au Pay Per Clic et liens sponsorisés), et pour limiter sa dépendance vis-à-vis de peu de moteurs et outils de recherche et notamment vis-à-vis de Google, la Société a affiché une volonté de diversifier ses sources de production de clics. Aujourd'hui, la Société travaille notamment avec Facebook, Google Adwords, Yahoo, MSN, Amazon, Orange, etc.

La conjoncture économique actuelle, bien qu'en nette amélioration, peut encore entraîner des incertitudes sur le niveau d'activité des donneurs d'ordre. Ces derniers tendent ainsi à limiter parfois le recours à des prestations de conseil dans

l'attente d'une meilleure visibilité sur leur activité. Cela peut se traduire chez certains clients, par des restrictions budgétaires, allant de la réduction de périmètre à l'arrêt de projet, en passant par le report et le décalage de missions, ainsi que par une pression sur les prix de vente.

Ces éléments pris individuellement ou collectivement peuvent avoir un impact sur le chiffre d'affaires et la marge de la société. A ce jour, le Groupe s'estime relativement épargné par cette situation du fait de son positionnement sur des projets stratégiques.

1.5 Risques sur la propriété intellectuelle

Le Groupe est titulaire de ses droits de propriété intellectuelle, et notamment ses marques et noms de domaine. L'ensemble des marques du Groupe est géré par un cabinet spécialisé de conseil en propriété intellectuelle. La Société est également propriétaire de nombreux noms de domaine dont l'ensemble de ceux utilisés dans le cadre de ses activités commerciales.

En matière de protection de logiciels, la Société a déposé les programmes sources de trois de ses applicatifs (logiciel Business Booster, logiciel ROI, logiciel PPC et logiciel NVP) auprès de l'Association de Protection des Programmes (APP).

Les activités de référencement payant (SEM) et d'affiliation présentent aussi un risque de conflits relatif à l'utilisation de certains mots clés ou marques non autorisée qui pourrait être reprochée à la Société et présente donc de fait un risque juridique et opérationnel.

1.6 Risques d'internalisation de l'activité par les moteurs de recherche

L'arrivée d'intervenants du type de Google sur le marché du marketing on-line a incontestablement contribué à développer les besoins et les services liés à la visibilité et au trafic sur internet. Il n'est pas inenvisageable qu'un moteur de recherche ou annuaire prenne en charge, vis-à-vis des clients, tout ou partie des prestations que la Société dispense actuellement.

Les développements sur internet étant extrêmement véloces, ce risque n'est pas à exclure. La Société estime toutefois que ce risque est faible considérant l'ampleur des ressources humaines à mettre en œuvre pour prendre en charge le métier de la Société.

1.7 Risques de déréférencement (« black-listage »)

Par le passé, Google a fait disparaître des sites web de son moteur de recherche en les « black listant ». Ces pratiques sont brutales et sans avertissement préalable. Google agit de la sorte lorsqu'il considère que les techniques utilisées pour optimiser la position d'un site ne sont pas dans le respect des bonnes pratiques. Ce genre d'incident peut toucher des clients de tout prestataire dans le domaine du référencement.

Aujourd'hui, les techniques mises en œuvre par la Société relèvent de ces bonnes pratiques. Toutefois, ce domaine est très évolutif et l'interprétation des « bonnes pratiques » relève du bon vouloir de Google. L'occurrence de tels incidents n'est pas à exclure.

1.8 Risques liés aux évolutions technologiques

Risques d'obsolescence technologique

La Société maîtrise l'ensemble des technologies liées à l'informatique et au monde d'internet. Les plates-formes mises en place par la Société utilisent par ailleurs les technologies les plus récentes. En outre, l'équipe R&D de la Société est chargée de veiller à la mise à jour des systèmes compte tenu des évolutions des technologies web et liées aux moteurs de recherches, limitant ainsi le risque d'obsolescence de ses applications.

Risques liés à l'architecture technique

L'ensemble des applications et des serveurs utilisés est standard et l'architecture technique de ses applications a été optimisée de manière à en favoriser les développements et performance. La Société ne peut toutefois pas exclure qu'un dysfonctionnement ou une défaillance de ces nouvelles fonctions applicatives puisse survenir et perturber l'exploitation normale de la Société.

Risques liés à internet

Bien que la Société mette en œuvre les moyens adéquats pour assurer la sécurité et l'intégrité de ses systèmes informatiques, elle n'est pas en mesure de garantir une protection absolue contre les virus, et autres techniques d'intrusion des systèmes. Une telle action pourrait entraver le bon fonctionnement des systèmes informatiques, des plateformes et du serveur de la Société affectant ainsi la qualité de l'offre de la Société. Toutefois ces risques ne sont pas inhérents à la Société et à son activité, mais toutes les sociétés évoluant dans le secteur internet et exploitant un réseau internet.

La Société pourrait toutefois être amenée à l'avenir à procéder à des investissements ou à consacrer des ressources encore plus importantes pour faire face à l'accroissement de ces risques tenant plus particulièrement à la sécurité informatique sur internet. L'application en mai 2018 du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) a par ailleurs renforcé les exigences légales au regard de cette problématique.

2. Risque de marché

2.1 Risque de liquidité

Compte tenu de sa situation de trésorerie disponible favorable, la Société considère que les risques auxquels elle est confrontée en la matière sont maîtrisés. La Société dispose par ailleurs de lignes de crédit auprès des établissements bancaires BNP Paribas et Crédit du Nord.

Enfin la renégociation de l'emprunt obligataire réalisé en mars 2016 ainsi que l'augmentation de capital d'un montant de 15,5 millions d'euros réalisée en janvier 2018 contribue à sécuriser les ressources financières du Groupe à long terme.

2.2 Risques de taux d'intérêts et d'endettement

L'endettement de la société est composé d'un prêt de 14,9 m€. La moitié de ce financement sera supportée par un prêt in fine de type Euro PP arrivant à terme en 2022, et pour l'autre moitié sous la forme d'un prêt amortissable classique d'une durée de 5 ans et 9 mois.

2.3 Risque de taux de change

En termes d'exploitation, les transactions de la Société avec ses clients et partenaires sont facturées :

- en euros pour les sociétés françaises, allemandes, italiennes, finlandaises et espagnoles ;
- en livre sterling pour la société au Royaume-Uni ;
- en couronne danoise, couronne suédoise et en couronne norvégienne pour les pays nordiques, en franc suisse pour la société en Suisse ;
- en dollar de Hong Kong pour NetBooster APAC et Netbooster Hong Kong
- en yuan chinois pour les sociétés chinoises
- et en dollars pour la Société à Dubai.

La Société est donc exposée au risque de change en raison de son activité en Grande-Bretagne, en Suède, et au Danemark, en Asie et, dans une moindre mesure, de ses relations commerciales aux Etats-Unis.

Une évolution défavorable de la parité entre l'EUR et les devises des principales filiales pourrait avoir un impact négatif sur le niveau d'activité et les états consolidés du Groupe exprimés en euros au cours des prochains exercices.

2.4 Risque sur actions

Les seules actions détenues par la Société sont les actions Artefact auto-détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions. Au 31 décembre 2018, la société possédait 62.206 actions représentant une valeur de marché de 118 milliers d'euros calculés sur la base du cours de clôture de 1,90 € du 31 décembre 2018. Pour rappel, dans les comptes consolidés IFRS, les actions auto détenues sont portées en déduction des capitaux propres et une variation de leur valeur est sans incidence sur le résultat consolidé.

3. Risques juridiques

3.1 Litiges en cours et faits exceptionnels

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

3.2 Risque de litiges sociaux

Avec la hausse du nombre de recrutements liés à la croissance des effectifs, le Groupe s'expose de fait à un risque accru de réclamations de la part de ses salariés qui peuvent aboutir à des litiges prud'homaux. Chacun des litiges connus fait l'objet d'un examen à la date d'arrêtés des comptes et les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

4. Assurances et couverture des risques

La politique de la Société en matière d'assurances l'a conduite à se couvrir sur les risques significatifs liés à son activité auxquels elle est susceptible d'être exposée, et susceptibles d'être assurés. Elle continuera à appliquer cette même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

Les polices d'assurances souscrites contiennent les exclusions et plafonds de garantie ainsi que les franchises habituellement imposées par les compagnies d'assurance sur le marché. Les assurances en cours couvrent les biens, les locaux et la responsabilité civile de la Société selon des conditions habituellement appliquées dans la profession.

Les filiales de la Société sont également titulaires de contrats d'assurance conformément aux pratiques applicables dans les pays.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Toutes les sociétés non cotées sur un marché réglementé dépassant certains seuils (100 millions d'euros de chiffre d'affaires ou 100 millions d'euros de total Bilan et un effectif de 500 salariés) sont concernées par l'obligation de fournir des informations sociales, environnementales et sociétales conformément à la Directive Européenne sur le reporting extra-financier, transposée en droit français.

En conséquence, les entreprises et les groupes soumis devront publier leurs données sociales, sociétales, économiques et environnementales dans un rapport RSE appelé déclaration de performance extra-financière (« DPEF »). Cette DPEF porte sur le périmètre de consolidation quand des comptes consolidés sont établis.

Au 31 décembre 2018, Artefact emploie 821 salariés, présente un chiffre d'affaires consolidé de 67 607 milliers d'euros et un total bilan de 142 958 milliers d'euros. Le Groupe est donc soumis pour la première année à l'obligation de rendre public son rapport de performance RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Ci-après, cette Déclaration de Performance Extra-Financière présentant le business model du groupe, les résultats et la démarche d'une vaste analyse de risques ; et les politiques, plans d'actions et indicateurs permettant d'encadrer les risques significatifs identifiés.

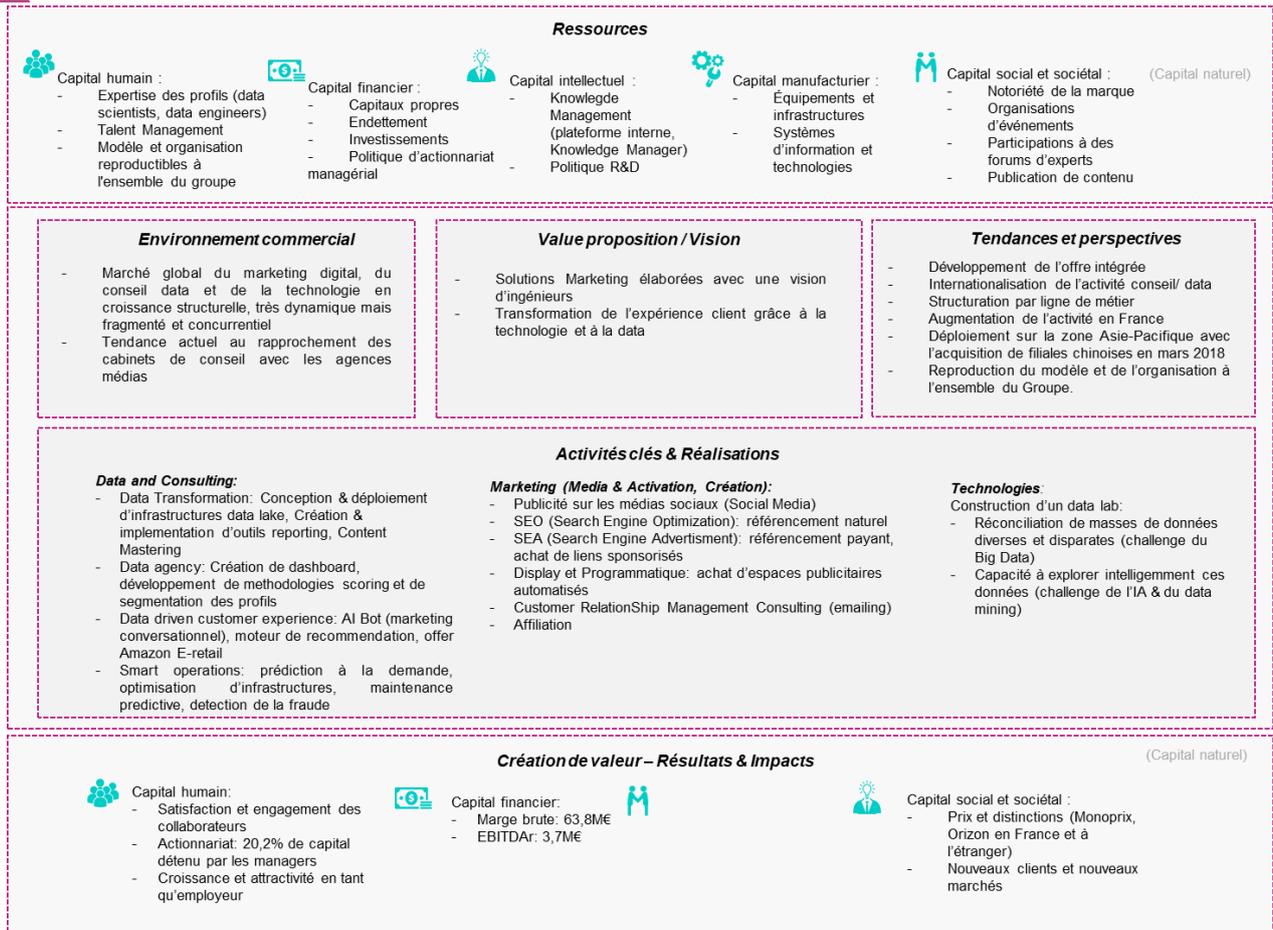
1. Présentation de la Société

Artefact est aujourd'hui une agence digitale présente en France et à l'international, implantée dans 17 pays. Issu de la fusion en 2017 des sociétés Artefact et NetBooster, le Groupe qui réunit des experts du marketing et des ingénieurs, propose trois métiers clés :

- data & consulting,
- marketing,
- technologies.

Artefact entretient des relations avec de nombreuses parties prenantes, dont certaines jouent un rôle clé dans le développement des activités du Groupe. Parmi les principales parties prenantes internes du Groupe, on compte les actionnaires, et notamment les fondateurs et managers actuels du Groupe qui sont essentiels dans la définition des orientations stratégiques. Par ailleurs, les collaborateurs et dirigeants du Groupe assurent la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie, et travaillent chaque jour à l'identification et à la satisfaction des besoins des clients du Groupe. Enfin, Artefact collabore avec des partenaires commerciaux tels que Google, Amazon ou Facebook lors du développement de ses produits et services.

Le schéma ci-dessous synthétise le modèle d'affaires du Groupe :



Les autres éléments du modèle d'affaires sont présentés dans le rapport de gestion :

- chiffres clés par activité – section « Activités, résultats et situation financière du Groupe »
- présence géographique – section « Filiales et participations »
- positionnement concurrentiel – section « Présentation d'Artefact »

2. Risques extra-financiers

Artefact est un acteur majeur du secteur du marketing digital et du conseil en data, et est soumis à des risques sectoriels et financiers généraux ainsi qu'à des risques spécifiques à ses activités. La maîtrise de ces risques contribue à la performance du Groupe et au développement de ses activités. La gestion des risques permet aux dirigeants d'identifier les événements susceptibles d'affecter les personnes, la situation financière, l'environnement, les objectifs du Groupe ou sa réputation et de maintenir ces risques à un niveau acceptable grâce notamment à un dispositif de contrôle interne.

Afin de préparer sa déclaration de performance extra-financière, Artefact a mis en œuvre une démarche spécifique visant à déterminer ses principaux risques extra-financiers, à savoir les risques associés aux conséquences sociales et environnementales de l'activité, ainsi que les risques relatifs aux effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

2.1 Approche et méthodologie

Artefact s'est engagé en 2018 dans un processus de cartographie des risques extra-financiers, afin d'identifier les risques extra-financiers les plus importants en lien avec ses activités. La démarche de cartographie des risques a été réalisée en trois étapes :

Définition de l'univers de risques extra-financiers

Une dizaine d'enjeux extra-financiers pouvant avoir un impact significatif sur l'activité, ou que l'activité fait porter sur le Groupe au sens large, ont été identifiés. La construction de cet univers s'est appuyée sur des échanges avec la direction d'Artefact, sur l'analyse de référentiels reconnus en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise tels que les normes du Global Reporting Initiative et du Sustainability Accounting Standards Board, ainsi que sur une analyse détaillée des enjeux présentés par les principaux acteurs du secteur d'activité. Chacun de ces enjeux a ensuite été traduit sous forme de risques;

Cotation des risques

Chaque risque jugé pertinent au regard de l'activité a ensuite fait l'objet d'une évaluation plus approfondie, menée avec les directions dont les domaines de compétences couvrent les sujets considérés : direction générale, direction financière, direction juridique, direction ressources humaines, direction transformation, etc. Tous les risques ont été notés sur deux critères : le niveau de gravité en cas de survenance du risque et la probabilité d'occurrence de ce risque ;

Hiérarchisation des risques

Sur la base des cotations réalisées, le Groupe a identifié ses risques extra-financiers prioritaires qui ont fait l'objet d'une validation par la direction générale d'Artefact.

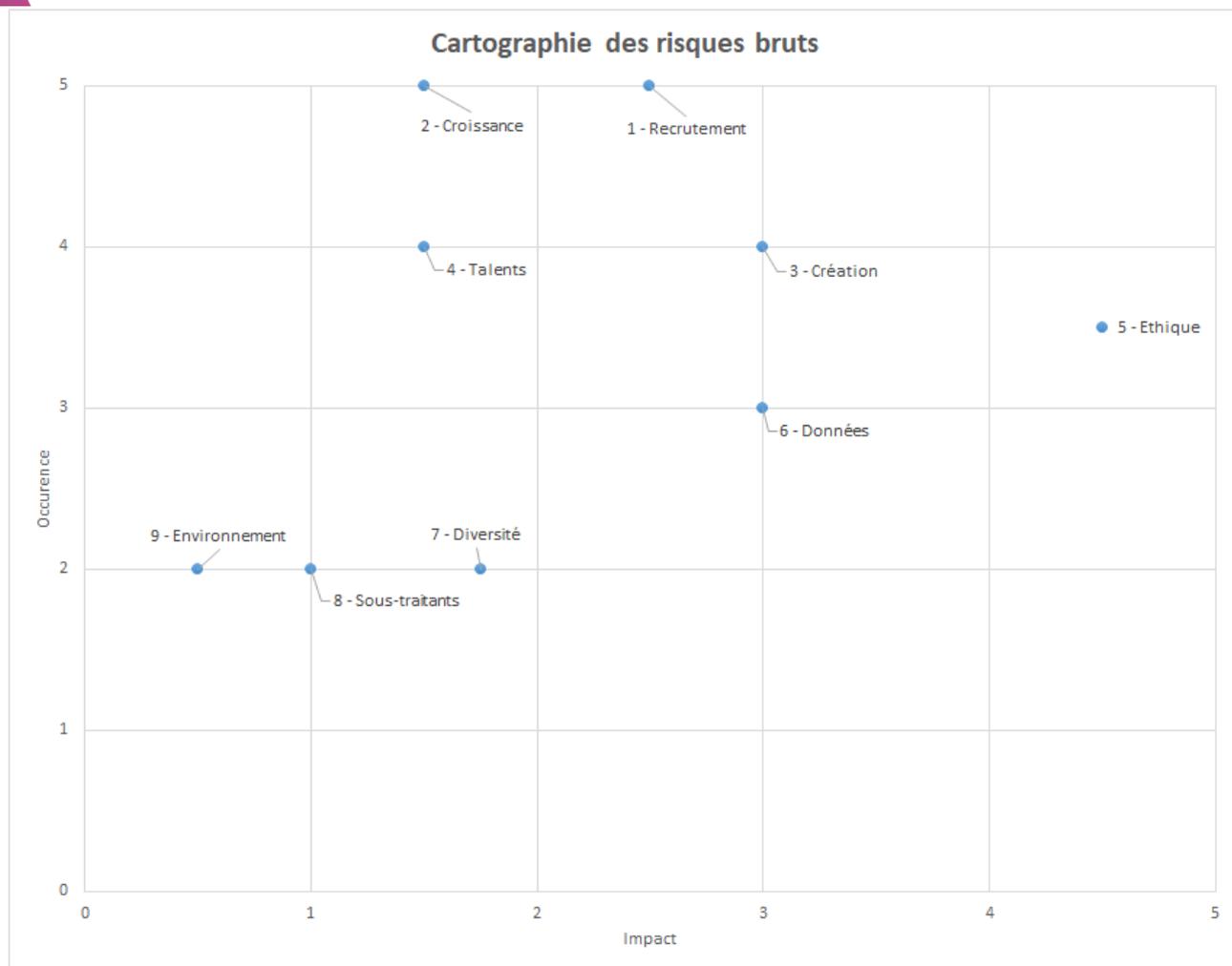
2.2 Principaux risques et enjeux extra-financiers identifiés

La démarche réalisée a permis de distinguer sept risques extra-financiers considérés comme significatifs :

| Domaine | Risque extra-financier lié au manque de |
|----------------------|---|
| Nos collaborateurs | Recrutement et attraction des talents |
| | Rétention et développement des talents |
| | Diversité et équité |
| Notre développement | Créativité et innovation |
| | Croissance et répliquabilité du modèle |
| Notre responsabilité | Éthique et Transparence |
| | Protection et sécurité des données |

La suite de ce chapitre décrit les politiques mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques mentionnés précédemment, mais également pour saisir les opportunités de création de valeur associées, ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. Certaines thématiques jugées importantes mais non prioritaires telles que l'empreinte environnementale de l'activité sont également abordées.

La cartographie des risques RSE bruts est détaillée comme suit :



3. Nos collaborateurs

Les collaborateurs d'Artefact sont essentiels au développement et à la pérennité de l'activité du Groupe. Pour assurer et conforter sa croissance, Artefact doit être en mesure d'attirer, d'intégrer, de former et de fidéliser les talents au sein de ses différents domaines de compétences. Le succès du Groupe repose en effet en grande partie sur la qualité et l'engagement de ses collaborateurs, managers ou non, et de ses dirigeants. C'est pourquoi, le recrutement, le développement mais également le bien-être des collaborateurs sont des enjeux primordiaux pour Artefact.

Afin de supporter ces enjeux de manière globale et cohérente, Artefact a créé en 2018 une fonction Ressources Humaines Groupe constituée de 4 personnes et chargée d'adresser ces différentes problématiques et de supporter et de coordonner les efforts des différents pays.

3.1 Recrutement et attraction des talents

Une stratégie active de recrutement

L'embauche de nouveaux collaborateurs constitue un enjeu clé pour Artefact afin d'accompagner la croissance de ses activités et d'atteindre les objectifs de son plan stratégique 2020 dévoilé fin 2017, qui sont, pour rappel, d'atteindre à 3 ans les 100 millions d'euros de marge brute et les 10% à 15% d'EBITDA. De nombreux dispositifs sont mis en œuvre pour assurer l'efficacité de la politique de recrutement d'Artefact, notamment :

- la communication de ses opportunités d'emploi par le biais des réseaux sociaux et de plateformes de recrutement bien choisies,
- une politique active de cooptation,
- l'appel à des cabinets de recrutement spécialisés sur les profils les plus recherchés,
- des partenariats avec des grandes écoles et des universités.

Indicateur 1 : Recrutements directs vs Recrutements Indirects

Sur l'année 2018, le Groupe a réalisé 192 recrutements directs (par les équipes RH internes) et 30 recrutements indirects (par des cabinets externes).

Afin d'attirer les talents, le Groupe met en avant auprès de ses candidats l'intérêt des missions qui leur seront confiées, la qualité de l'intégration avec un parcours d'intégration via des sessions d'"onboarding" pour tous les nouveaux arrivants, des programmes de formation à la carte très riches ainsi que des opportunités de mobilité internationale. En France et à l'international, Artefact conduit une politique active de recrutement de jeunes diplômés et de profils expérimentés, pilotée par une équipe spécialisée et coordonnée au niveau Groupe. Le lancement d'un programme de cooptation a encouragé l'ensemble des collaborateurs à se faire les ambassadeurs du Groupe et à relayer les offres d'emploi afin de recruter les meilleurs talents dans les meilleurs délais.

Une croissance assise sur l'attraction des talents

Cette stratégie active de recrutement a permis d'atteindre les cibles de recrutement fixées en début d'année afin d'accompagner la croissance de l'activité du groupe, en particulier sur son activité Conseil/Data. Le tableau suivant présente l'atteinte des objectifs de recrutements 2018 sur la France par pôle.

Indicateur 2 : Nombre de recrutements vs Objectif

Sur l'année 2018, 96% des objectifs de recrutements prévus sur la France ont été pourvus (tous pôles confondus).

Les dispositifs cités ci-dessus ont ainsi permis au Groupe de soutenir son développement et de recruter les meilleurs talents. D'autre part, l'acquisition en mars 2018 de la Société 8Matic en Asie a également participé à la croissance du Groupe avec 87 nouveaux collaborateurs.

Présent dans près de 17 pays, le Groupe employait 821 salariés à fin 2018 avec une grande diversité de métiers et d'expertises :

| Périmètre | ETP 2018 (fin de période) |
|--------------|------------------------------|
| France | 227 |
| Allemagne | 171 |
| Royaume-Uni | 120 |
| Autres | 303 |
| Total | 821 |

Le périmètre de la DPEF (France, Allemagne, Royaume Uni) couvre plus de 63% des effectifs du Groupe.

3.2 Rétention et développement des talents**La formation comme vecteur d'employabilité**

La compétence, la motivation, la qualité et l'engagement des collaborateurs d'Artefact jouent un rôle important dans le développement des activités du Groupe. Le Groupe est ainsi très attaché à développer un environnement professionnel motivant et inspirant, tout en encourageant la diffusion de ses valeurs.

La formation est l'un des principaux vecteurs d'employabilité et de développement des collaborateurs. En cohérence avec les fortes ambitions d'Artefact dans ce domaine, une entité dédiée à la formation a été créée en 2018 au sein de la fonction RH Groupe. Elle est relayée par les équipes RH et opérationnelles de chaque pays afin de mettre en place des plans de formation, de préparer et d'accompagner chaque collaborateur dans son parcours professionnel et de garantir l'adéquation des compétences avec les objectifs d'Artefact et de chacun. Ces plans de formation sont construits en cohérence avec l'évolution :

- des besoins en termes d'emplois et de compétences, des attentes des collaborateurs exprimées lors des entretiens professionnels à fréquence bi-annuelle en France et annuelle à l'international,
- de l'organisation et des obligations légales et réglementaires.

L'année 2018 a marqué un tournant sur le thème de la formation, avec la mise en place de projets structurants, tels qu'un programme de "onboarding" à destination de l'ensemble des nouveaux arrivants durant 2,5 jours afin de les intégrer de façon optimale, le référencement et l'animation d'une quarantaine de formations délivrées en interne aux collaborateurs, la mise en place d'un jour mensuel dédié à la formation en France ou encore la création d'une plateforme d'échanges de connaissances au niveau Groupe.

Indicateur 3 : Heures de formation par employé

Sur l'année 2018, les employés du Groupe ont suivi au moins 2 076 heures de formation, soit en moyenne 4 heures de formation par ETP (e-learning, formations externes et internes).

Une politique Ressources Humaines méritocratique

Afin de contribuer à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs clés et des dirigeants, Artefact a mis en place une politique d'actionnariat salarié, notamment par l'attribution à intervalle régulier d'actions gratuites pour une partie de ses collaborateurs. A fin 2018, 20,2% du capital était détenu par les salariés du Groupe.

Par ailleurs, la politique de rémunération inclut un système de bonus sur objectifs pour la plupart de métiers afin de récompenser la contribution de chacun à la performance de l'entreprise.

Grâce à la bonne performance financière de la France en 2018, une prime d'intéressement sera redistribuée pour la première fois aux salariés éligibles selon les conditions de l'accord d'intéressement signé en 2016.

Indicateur 4 : Taux de Turnover

Le taux de turnover Groupe (somme des départs et des entrées CDI rapportée à l'effectif CDI en fin d'exercice) s'établit à 36% pour l'année 2018 lié à trois effets conjugués :

- le nombre élevé de sorties dans certains pays comme l'Allemagne en restructuration sur l'exercice
- le nombre de recrutements accru pour accompagner la croissance
- la rotation naturelle des salariés dans les activités de conseil

Le bien-être des salariés

Le Groupe s'engage également pour le bien-être de ses salariés dans les différents bureaux.

Le taux de staffing (% du temps de travail consacré à des projets clients) des collaborateurs est piloté de façon hebdomadaire afin d'anticiper les éventuelles surcharges de travail et de mettre en place les actions correctives en cas de besoin.

L'équipe de direction France a également mis en place une fonction "Happiness" au sein de ses équipes. Cette fonction est dédiée à l'animation du bureau de Paris et propose des activités et services permettant de faciliter le quotidien des collaborateurs et de le rendre plus agréable : petit-déjeuner quotidiens, paniers de fruits, en-cas, service de conciergerie, activités sportives et activités ludiques sont ainsi proposés tout au long de l'année.

Plus largement, dans chaque pays, une partie du budget est consacré à l'animation des différents bureaux.

Indicateur 5 : Budget "Happiness"

Le budget Happiness correspondant aux dépenses engagées sur l'exercice 2018 dans le cadre de l'animation des bureaux (y compris les actions du comité d'entreprise) s'élève à 564 milliers d'euros, soit en moyenne à 1,1 milliers d'euros par ETP.

A son arrivée, chaque nouveau collaborateur se voit aussi attribuer un parrain (en anglais "counsellor") qui l'accompagne tout au long de sa carrière chez Artefact et est en charge de l'accompagner dans son évolution de carrière et de s'assurer que tout est fait pour permettre sa montée en compétences.

Santé et sécurité des salariés

Artefact s'engage également pour la santé et la sécurité de ses salariés dans les différents bureaux.

Artefact France a élu en juin 2018 son Comité Social et Économique composé de 9 titulaires et 1 suppléant. Ce CSE regroupe les missions de l'ancien Comité d'Entreprise et du CHSCT. Le CSE est consulté par la Direction lors de réunions ordinaires

mensuelles sur les orientations stratégiques, la situation économique et financière et la politique sociale. Trois commissions ont été mises en place :

- Commission "Happiness" : les membres travaillent conjointement avec le Happiness Manager dans le cadre de ses activités quotidiennes et de ses initiatives ponctuelles.
- Commission Santé et Sécurité au Travail : ses membres prennent part aux initiatives relatives à la Santé et à la Sécurité des collaborateurs et peuvent être amenés à enquêter en cas de problèmes (exemple : vol, accident du travail, soupçon de harcèlement, ...).
- Commission Formation : cette commission est consultée et impliquée dans les sujets relatifs à la formation des collaborateurs.

Par ailleurs, de nouvelles assurances ont été mises en place en France (une partie seront étendues au Groupe en 2019) :

- Mutuelle : les salariés ont différentes options pour couvrir leurs frais de santé en fonction de leur situation personnelle et familiale.
- Prévoyance : les garanties invalidité et décès ont été révisées au 1er janvier 2018 afin d'assurer les salariés face aux risques de la vie. Ces garanties seront, étendues aux salariés de tout le Groupe au 1er janvier 2019.

Artefact France a conclu au cours de l'exercice 2018 un contrat avec un sous-traitant Esat pour les fournitures de bureau. La société reste néanmoins en dessous du taux légal de 6% de travailleurs handicapés et contribue au paiement de la taxe Agefiph à hauteur de 56 milliers d'euros.

Indicateur 6 : Taux d'absentéisme

Le Groupe connaît un absentéisme de 2,7% en 2018 correspondant à des absences pour maladie. Les congés maternité, paternité et sans solde (y compris les congés parentaux à temps plein) sont exclus du calcul de l'absentéisme.

3.3 Promotion de la diversité et de l'équité

Employeur engagé, Artefact met en œuvre différentes initiatives afin de lutter contre toutes les formes de discrimination et afin de promouvoir la diversité.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est notamment un engagement important pour le Groupe. La volonté d'Artefact est de renforcer la mixité des équipes à tous les niveaux de l'entreprise grâce à une politique active en faveur de l'égalité professionnelle en agissant sur la mixité des métiers, la gestion du recrutement, la gestion des carrières et des promotions et la gestion des rémunérations.

Indicateur 7 : Proportion femmes/hommes

A fin 2018, les femmes constituent 51% des effectifs du groupe (tous grades et métiers confondus). En France, ce taux descend à 39% principalement en raison de la part de l'activité de conseil qui représente les deux tiers de la marge brute et dont les recrues proviennent essentiellement d'écoles ingénieurs (majoritairement masculines).

En France et dans toutes les activités de Conseil à l'international, le Groupe s'est par exemple engagé à garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes à niveau de compétences et d'ancienneté égal via la mise en place de grilles de salaire par métier et par niveau de séniorité.

Par ailleurs, en 2018, le réseau "Women@artefact" dont la mission est d'accélérer et de développer les carrières des profils féminins, de défendre un regard ouvert et d'enrichir les perceptions sur la mixité en entreprise. Ce programme se décline en 3 grands piliers :

- Un réseau d'entraide au féminin pour offrir un soutien et une oreille attentive aux salariées,
- Une programmation ouverte à tous pour encourager le partage d'expériences, ouvrir les esprits et valoriser les relations professionnelles inter-féminines,
- Un groupe d'influence pour inspirer des prises d'initiatives face aux défis rencontrés au sein d'Artefact.

En France, il n'y a pas d'écart de salaires par fonction entre les hommes et les femmes à grade égal. Néanmoins, la représentation des femmes aux hautes fonctions du groupe est encore un chantier en cours pour Artefact. En effet, à fin 2018, seulement 25% des femmes occupent des postes de direction en France.

Un travail d'harmonisation des grilles de salaire a par ailleurs débuté en 2019 au niveau du Groupe et une femme, Madame Caroline Thelie, a été nommée au conseil d'administration d'Artefact le 25 janvier 2019

4. Notre développement

Le développement de l'activité est au cœur de la stratégie d'Artefact, avec comme ambition d'atteindre dès 2020 les 100 M€ de marge brute. Cette stratégie de croissance repose notamment sur la capacité du Groupe à proposer des services innovants et disruptifs sur des marchés fortement concurrentiels et son aptitude à dupliquer son modèle organisationnel et économique sur les marchés où le Groupe se développe.

4.1 Créativité et innovation

Un Programme R&D intensif

En l'absence d'innovation et d'anticipation des évolutions technologiques, l'offre des services et solutions proposées par Artefact pourrait perdre en compétitivité. C'est pourquoi le Groupe mise une grande partie de sa réussite sur son programme de recherche et développement (R&D), avec une équipe composée de spécialistes du Big Data et de l'intelligence artificielle qui disposent de profils mixtes: des scientifiques capables de comprendre des problématiques marketing et d'utiliser les bons outils de communication pour présenter leur données (les data scientists) et des professionnels avec des compétences «business» affûtées, mais capables d'utiliser un langage technique avec les experts (les data engineers).

A ce titre, Artefact a investi 1,2 million d'euros en 2018 au titre du Lab R&D en France, essentiellement en coûts de personnel, et a mis en œuvre plusieurs projets d'innovant :

- Greenpeace : avec la COP23, l'ONG voulait réveiller l'opinion publique autour de l'urgence du changement climatique. Artefact a créé Orizon, une fausse startup immobilière utilisant la donnée et l'IA pour identifier les maisons qui seront en bord de mer en 2100 grâce à la montée des eaux.
- Monoprix : pour répondre à l'ambition de la marque d'être pionnière des services Google Home, Artefact eu l'idée d'une liste de courses prédictive basée sur le codage de la voix et l'utilisation d'un algorithme de recommandation.
- Alliance Carton Nature avec Mike Horn : création d'une fausse page Facebook qui fait la promotion d'une startup absurde dont l'objet est d'envoyer les déchets dans l'espace. Cette campagne publicitaire a en fait pour but de louer la valeur écologique des briques alimentaires.
- Groupe SEB : alors que les plateformes Amazon ont incité le marché de détail à développer davantage d'offres pour les annonceurs, Artefact a développé un dashboard destiné à analyser l'impact des principaux partenaires détaillants (Amazon, Rue du commerce, Darty etc...) par rapport à des segments plus classiques et ainsi de mieux piloter les résultats d'activation des données de Retail Media.

Artefact dispose par ailleurs des accréditations GCP (Google Cloud Platform) et GMP (Google Marketing Platform).

Notoriété de la marque dans un secteur innovant

Le Groupe a obtenu plusieurs prix en 2018 récompensant ses réalisations innovantes parmi lesquels :

- 13 prix pour la campagne Orizon réalisée pour Greenpeace dont un Or aux One Show 2018 dans la catégorie Innovation RP et un Or au Grand Prix Stratégies du Digital 2018 dans la catégorie Campagnes Data Driven. La campagne a par ailleurs été reprise dans plus de 70 articles de presse.
- 4 prix pour le projet Monoprix dont un Or au Grand Prix Stratégies du Digital 2018 et le Premier Prix New Experiences de la Nuit des Rois 2018, le Prix New Experiences par la Nuit des Rois 2018 et le prix Argent par CX Awards 2018 dans la catégorie Stratégie. La réalisation a par ailleurs été reprise dans une trentaine d'articles de presse.

D'autre part, la Société met l'accent sur l'expertise et les compétences de ses équipes, comme levier de créativité et d'innovation. Des programmes de formation et des workshops à destination des collaborateurs sont ainsi déployés, comme indiqué dans la section « Rétention et développement des talents ».

Les équipes d'Artefact sont également présentes dans les principaux salons et conférences du secteur, lieux d'échange sur les évolutions et tendances sectorielles, mais aussi de rencontre avec nos clients. Artefact a ainsi participé en 2018 à de nombreux salons tels que le HUB FORUM, le One to One Monaco, DMEXCO, Digital Performances, Microsoft Experiences, Google Cloud Next etc.. Le Groupe a par ailleurs organisé en février 2018 la Nuit de l'Intelligence Artificielle, qui a réuni plus de 1000 participants au Palais de Tokyo à Paris. Cet événement a pour but de rassembler des experts, des représentants politiques, des chercheurs, les GAFA et des grandes entreprises pour débattre des enjeux de société autour de l'Intelligence Artificielle et découvrir les innovations des start-ups françaises les plus prometteuses.

4.2 Croissance et répliquabilité du modèle

La croissance est au coeur du plan stratégique à 3 ans présenté fin 2017, avec un objectif visant à doubler de taille à cet horizon. Cette volonté de croître s'explique par la nécessité d'atteindre une taille critique et devenir une alternative crédible aux grands acteurs du conseil et des médias. Dans l'activité Conseil Data il est important de pouvoir accompagner les clients grands comptes majoritairement CAC 40 à l'international et dans l'activité média, la couverture géographique est un élément déterminant pour concourir dans les appels d'offres des marques présentes mondialement.

L'exercice 2018 s'est ouvert avec une augmentation de capital qui a permis au Groupe de lever 15,5 millions d'euros. Ainsi, le Groupe a pu financer le développement et le déploiement de son offre Data en France et à l'International et de réaliser l'acquisition réalisée en Chine. Ce développement pose des défis en termes de déploiement de notre expertise et de nos savoir-faire, de développement de nos compétences, ainsi que d'harmonisation de nos processus opérationnels et stratégiques. C'est pourquoi, le Groupe a mis en place une feuille de route de transformation afin d'initier, piloter et mesurer les réponses à ces différents enjeux. Une équipe dédiée au déploiement de la feuille de route coordonne le dispositif, en s'appuyant sur des relais au sein des différentes activités et pays.

Le second semestre 2018 a ainsi été consacré à la structuration des processus RH (recrutement, onboarding, gestion et affectation des ressources) et au déploiement de plusieurs outils permettant de structurer nos fonctions "développement commercial", recrutement et planification (staffing).

La marge brute de la Société a cette année encore été évalué à la hausse avec une marge brute de 63,8 millions d'euros à fin 2018, en augmentation de 35 % par rapport à l'exercice 2017. Signe de l'importance prise par le Groupe, Artefact a été classé 18ème au classement FrenchWeb 500 2018, qui établit un classement des sociétés de la Tech française tenant compte de leur dynamique de développement, de leur potentiel et de leurs performances.

5. Notre responsabilité

Le Groupe est soucieux d'allier l'excellence et la qualité de ses prestations avec une politique de responsabilité qui s'applique à toutes les fonctions métiers. Pour ce faire, Artefact s'est engagé dans une démarche volontaire et stratégique afin de maintenir en toutes circonstances les plus hauts standards d'éthique et de transparence dans ses pratiques et ses relations commerciales, mais aussi de garantir la protection et la sécurité des données, ou encore d'introduire des mesures visant à réduire l'impact environnemental des activités.

5.1 Éthique et transparence

Afin de garantir une transparence complète sur son activité, Artefact s'est engagé dans une démarche de mise à disposition d'informations sur son fonctionnement auprès de tous les clients qui le sollicitent. Conformément à la loi sapin 1 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, la société respecte toutes les obligations de transparence des prix d'achat publicitaire.

De nombreux dispositifs de contrôle internes et externes régissent l'activité, parmi lesquels la certification des comptes du Groupe par des commissaires aux comptes, la vérification de la déclaration de performance extra-financière par un organisme tiers indépendant, ou encore la réalisation de contrôles externes de la part des annonceurs.

Artefact veille à être en conformité avec la réglementation fiscale dans tous les pays où il opère. Le Groupe condamne et cherche à prévenir toute forme d'évasion fiscale et s'assure en outre de la mise en œuvre d'éventuelles mesures correctrices en cas de contrôles fiscaux. Par ailleurs, dans le cadre de son contrat de prêt avec le pool bancaire, Artefact s'est engagé à ne pas réaliser d'activité dans les pays sanctionnés.

En tant que société de conseil, le Groupe fait appel très peu souvent à des prestataires. Par ailleurs, sur les activités Média, Artefact est mandataire vis-à-vis de ses clients qui eux, sont engagés contractuellement auprès des moteurs de recherche et des supports médias. Les principaux fournisseurs du Groupe sont ainsi mineurs et correspondent principalement à des frais généraux divers.

Une charte de conduite et d'éthique professionnelle est en cours de déploiement au niveau du Groupe. Par ailleurs, Artefact s'engage désormais à inclure des normes éthiques dans la contractualisation avec ses différents fournisseurs afin de respecter et promouvoir les enjeux liés aux droits de l'homme et aux conditions de travail. Le Code de conduite et d'éthique professionnelles d'Artefact s'appuie ainsi sur ses valeurs fondamentales en détaillant les comportements éthiques attendus

de la part de chaque collaborateur notamment en termes de culture de la conformité, de conduite éthique et de responsabilité, visant notamment à lutter contre la corruption.

5.2 Protection et sécurité des données

Le traitement des données étant au cœur du métier et des services proposés par Artefact, le Groupe a procédé au renforcement des procédures existantes en matière de protection et de sécurité des données et à l'harmonisation des différents processus mis en place dans les pays où le Groupe est présent. Le Groupe a notamment établi une charte d'utilisation des systèmes d'informations diffusée pour le moment en France, ainsi que plusieurs guides, à usage internes et externes, relatifs à la protection des données à caractère personnel.

Conformément au règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), entré en vigueur au mois de mai 2018, Artefact a procédé à la nomination de Data Protection Officer (DPO) internes en France et aux Pays-Bas et d'un DPO externe en Allemagne. Ces derniers peuvent s'appuyer sur un service support basé au siège en France. Des mises à jour des procédures de traitement des données à caractère personnel sont régulièrement effectuées afin de tester, évaluer et améliorer les mesures de sécurité actuelles. Un registre des traitements des données à caractère personnel a été mis en place. Ce registre liste l'ensemble des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par Artefact en qualité de Responsable de traitement et de sous-traitant. Les actions et engagements de la Société en matière de protection et de sécurité des données sont listés dans la politique de confidentialité d'Artefact disponible sur le site internet.

Certaines sociétés du groupe Artefact sont situées en dehors de l'Union européenne, dans des pays où le Règlement Général sur la protection des données n'est pas applicable. De ce fait, des dispositifs spécifiques sont mis en place afin de sécuriser les éventuels transferts des données à caractère personnel.

Enfin, Artefact mène régulièrement des actions de sensibilisation de ses salariés au bon respect des procédures, et ce dès leur intégration au sein du Groupe.

Bien que le Groupe mette en œuvre les moyens adéquats pour assurer la sécurité et l'intégrité de ses systèmes informatiques, elle n'est toutefois pas en mesure de garantir une protection absolue contre les virus, et autres techniques d'intrusion des systèmes. Une telle action pourrait, en effet, entraver le bon fonctionnement de ses systèmes informatiques, affectant ainsi la qualité de l'offre d'Artefact. Toutefois ces risques ne sont pas inhérents au Groupe et à son activité, mais à toutes les sociétés évoluant dans le même secteur.

5.3 Empreinte environnementale

Artefact n'a pas mis en œuvre de démarche centralisée de gestion de ses impacts environnementaux et d'évaluation des conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des services qu'elle produit. Cependant, diverses initiatives contribuent à la réduction de l'empreinte environnementale de nos activités. Les déplacements professionnels sont limités et une politique de voyage Groupe est en cours de rédaction à la clôture 2018 afin d'en définir le cadre.

Artefact n'héberge aucune donnée externe en propre sur des serveurs internes, et en tant que société de prestations de conseil la nature des activités du groupe a de facto, un impact limité sur l'environnement. Par ailleurs, sur les projets Orizon (alerte de l'opinion publique sur le changement climatique) et Alliance Carton Nature (promotion des briques alimentaires) mentionnés au paragraphe 4.1, la société n'a réalisé aucune marge en contrepartie de son investissement.

6. Note méthodologique

La démarche de reporting extra-financier du Groupe vise à répondre aux obligations prévues aux articles R. 225-105, R. 225-105-1 et L. 225-102-1 du code de commerce français.

6.1 Période et fréquence de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année N, sans distinction entre les différentes données. La remontée de ces données s'effectue à une fréquence annuelle.

6.2 Périmètre

Le périmètre de reporting extra-financier a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe.

Il est défini selon les règles suivantes :

- Seules les sociétés consolidées dans les états financiers selon la méthode de l'intégration globale sont incluses dans le périmètre de reporting extra-financier.
- Les entités intégrées ou créées au cours de l'année N seront incluses au reporting de l'année N+1, afin d'adopter une démarche progressive.
- Les entités cédées au cours de l'année N sont exclues du périmètre de reporting de l'année N.

La mise à jour du périmètre pour le reporting de l'année N s'effectue au 31 décembre de l'année N par la Direction du Groupe. Le périmètre de reporting extra-financier pour l'exercice comptable 2018 est constitué des sociétés implantées en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. Ces entités couvrent en 2018 72% de la marge brute du Groupe.

Les spécificités liées à la restriction de périmètre concernant certains indicateurs sont précisées dans la partie « 6.6 Spécificités et limites méthodologiques ».

6.3 Choix des politiques, résultats des politiques et indicateurs de performance extra-financiers

Le choix des politiques, résultats des politiques et indicateurs de performance extra-financiers présentés dans la déclaration de performance extra-financière s'effectue au regard des principaux risques liés à l'activité du Groupe en matière sociale et environnementale.

Certains indicateurs ne présentent pas de comparabilité historique, ces derniers ayant été mis en place sur l'exercice 2018 ou étant en cours de déploiement.

Les informations suivantes listées au 2ème alinéa du III. de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ne sont pas jugées pertinentes, compte tenu de la nature des activités du Groupe : l'économie circulaire, le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

6.4 Consolidation et contrôle interne

Les données sont collectées de manière centrale ou auprès de chaque entité incluse dans le périmètre de reporting extra-financier à partir des sources suivantes : extractions de systèmes d'informations, fichiers de suivi sous Excel, factures, etc. Les informations qualitatives sont quant à elles collectées de manière centralisée par la Direction d'Artefact. Les données sont contrôlées et validées par la Direction du Groupe.

6.5 Contrôles externes

En application des dispositions de l'article R. 225-105-2 du code de commerce, le groupe Artefact a désigné à partir de l'exercice 2018 l'un de ses Commissaires aux comptes en tant qu'organisme tiers indépendant appelé à vérifier la déclaration de performance extra-financière. L'avis motivé sur la conformité de la déclaration de performance extra-financière, ainsi que sur la sincérité des informations fournies est présenté dans la section « Rapport de l'organisme Tiers Indépendant ».

6.6 Spécificités et limites méthodologiques

Le périmètre des indicateurs RH inclut les CDI, CDD, stagiaires et alternants, à l'exception du taux de turnover dont le périmètre couvre uniquement les salariés en CDI.

Les indicateurs "Nombre d'heures de formation par ETP" et "Budget Happiness par ETP" sont calculés à partir de l'ETP moyen et non de l'ETP fin de période au 31 décembre 2018.

6.7 Table de concordance de la déclaration de performance extra-financière

| Informations | Section de la DPEF |
|---|--|
| Modèle d'affaires | 1 – Présentation de la Société |
| Risques extra-financiers | 2 – Risques extra-financiers |
| Conséquences sociales de l'activité | 3 – Nos collaborateurs |
| Conséquences environnementales de l'activité | 5.3 Empreinte environnementale |
| Droits humains | 3.2 Rétention et développement des talents (santé et sécurité des salariés) 5.1 Ethique et transparence |
| Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale | 5.1 Ethique et transparence |

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Artefact, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par la société visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs¹ que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'Artefact S.A. et couvrent entre 40% et 62% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre février et avril 2019 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la direction générale, financière, juridique, ressources humaines, marketing et communication.

¹ Effectif Temps Plein au 31/12 ; Nombre de recrutements directs et indirects ; Taux d'atteinte des objectifs de recrutements ; Nombres d'heures de formation par salarié ; Taux de turnover ; Budget « Happiness » ; Taux d'absentéisme ; Répartition Femmes / Hommes



Conclusion

Nous avons détecté des lacunes dans la fiabilité et la traçabilité des procédures d'établissement et de contrôle de l'indicateur clé de performance « Taux d'absentéisme ».

Sur la base de nos travaux, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Les politiques en matière de ressources humaines et d'éthique ont été définies en 2018 et seront déployées à partir de l'exercice 2019.
- La société ne présente pas d'indicateurs clés de performance relatifs aux risques liés à « la créativité et l'innovation », « la croissance et la répliquabilité du modèle », « l'éthique et la transparence » et « la protection et la sécurité des données ». Ces derniers sont en cours d'élaboration.
- Le périmètre de reporting 2018 de l'ensemble des indicateurs publiés représente 63% des effectifs consolidés et devra être étendu sur les prochains exercices.

Fait à Paris La Défense, le 30 avril 2019

L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS

Guillaume DEVAUX

Associé

Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

INFORMATIONS DIVERSES

1. Délais de paiement fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du Code de commerce, nous vous présentons le tableau des délais de paiement des fournisseurs et clients des comptes annuels d'Artefact SA par date d'échéance :

| Montant en K€ | Factures reçues dont le terme est non échu | Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | |
|---------------|--|---|---------------|---------------|------------------|----------------------|
| | Non échu | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total 1 jour et plus |

(A) Tranches de retard de paiement

| | | | | | | |
|---|-------|-------|-------|-----|-----|-------|
| Nombre de factures concernées | 896 | 846 | 822 | 95 | 129 | 1 892 |
| Montant total des factures concernées TTC | 4 994 | 4 016 | 3 694 | 412 | 523 | 8 646 |
| Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice | 20% | 16% | 15% | 2% | 2% | 35% |

| | | | | | | |
|------------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-------|
| Nombre de factures exclues | 61 | 45 | 27 | 12 | 42 | 126 |
| Montant total des factures exclues | 367 | 376 | 264 | 152 | 311 | 1 103 |

| | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements | Délai légal 60 jours En qualité d'agence mandataire payeur, conformément à la loi n°93.122 du 29 janvier 1993 et aux articles 1984 et suivants du Code Civil, Artefact n'est en aucun cas Dueroire des règlements des ordres de publicité passés au nom et pour le compte des annonceurs. Ceci explique un délai de paiement plus long vis-à-vis de certains fournisseurs | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|

| Montant en K€ | Factures émises dont le terme est non échu | Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | |
|---------------|--|---|---------------|---------------|------------------|----------------------|
| | Non échu | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total 1 jour et plus |

(A) Tranches de retard de paiement

| | | | | | | |
|--|--------|-------|-----|-----|-----|-------|
| Nombre de factures concernées | 551 | 201 | 76 | 27 | 93 | 397 |
| Montant total des factures concernées TTC | 14 616 | 2 871 | 279 | 159 | 718 | 4 026 |
| Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires TTC de l'exercice | 31% | 6% | 1% | 0% | 2% | 8 |

| | | | | | | |
|------------------------------------|-----|---|-----|----|-------|-------|
| Nombre de factures exclues | 28 | - | 15 | 14 | 112 | 141 |
| Montant total des factures exclues | 982 | - | 294 | 99 | 1 053 | 1 446 |

| | | | | | | |
|---|----------------------|--|--|--|--|--|
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements | Délai légal 60 jours | | | | | |
|---|----------------------|--|--|--|--|--|

2. Conventions et engagements visés par l'article L225-38 du Code de commerce

Conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, nous vous informons qu'une convention de prestations de services a été signée en date du 7 mai 2018, entre Monsieur François de la Villardière, Président du Conseil d'administration et la Société Artefact, visant à assister la Direction de Société dans le cadre d'une mission d'accompagnement en stratégie et en croissance externe. Cette convention prévoit le versement d'un montant forfaitaire annuel de 100 000 euros.

Conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes de la Société ont établi un rapport spécial sur les conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous notre rapport sur le gouvernement d'entreprise. Nous vous précisons par ailleurs que la Société, conformément à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018, a mis en place une politique de diversité au sein du Conseil d'administration et pour les postes à forte responsabilité (avec la recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes), ainsi qu'il est mentionné dans le rapport de performance RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

1. Convention avec les mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-37-4, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous informons qu'une convention a été conclue entre un mandataire de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% du capital de la Société et l'une de ses filiales dont la Société détient plus de 50% du capital.

Une convention de prestations de services a été signée en date du 7 mai 2018, entre Monsieur François de la Villardière, Président du Conseil d'administration et la Société Artefact, visant à assister la Direction de Société dans le cadre d'une mission d'accompagnement en stratégie et en croissance externe. Cette convention prévoit le versement d'un montant forfaitaire annuel de 100 000 euros.

Conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes de la Société ont établi un rapport spécial sur les conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce.

2. Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux

| | |
|--|--|
| Nom | François DE LA VILLARDIERE |
| Mandat | Président du Conseil d'Administration |
| Date d'échéance - durée du mandat | A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013 - 6 ans |
| Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société | Président de la Société Dil Invest |
| Nom | Guillaume DE ROQUEMAUREL |
| Mandat | Directeur Général et membre du Conseil d'administration |
| Date d'échéance - durée du mandat | A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022 - 6 ans |
| Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années | Président d'Artefact SAS |
| Nom | Vincent LUCIANI |
| Mandat | Membre du Conseil d'administration |
| Date d'échéance - durée du mandat | A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2023 - 6 ans |
| Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société | Néant |
| Nom | Fonds NOBEL représenté par Cédric WEINBERG |
| Mandat actuel | Membre du Conseil d'administration |
| Date d'échéance - durée du mandat | issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022 - 6 ans |
| Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société | Administrateur indépendant de la société Mersen Administrateur de la société LNA |
| Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années | Néant |
| Nom | Caroline THELIER (en remplacement de Benjamin FAES) |
| Mandat actuel | Membre du Conseil d'administration |
| Date d'échéance - durée du mandat | Nommée par le conseil d'administration en date du 29 janvier 2019, pour le temps restant à courir du mandat, soit à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2021 |
| Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société | General Manager France de Paypal |

| | |
|--|--|
| Nom | Olivier DUHA |
| Mandat | Membre du Conseil d'administration |
| Date d'échéance - durée du mandat | A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2023 - 6 ans |
| Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société | Administrateur des sociétés Brum Brum, Ivesta, LCAi & Innovafeed |
| Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années | Administrateur des sociétés Wefix et Marco & Vasco |

3. Option pour l'exercice de la direction générale

Le Conseil d'administration de la Société en date du 29 janvier 2018 a décidé la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général comme suit :

- Monsieur François DE LA VILLARDIERE est le Président du Conseil d'Administration de la Société.
- Monsieur Guillaume DE ROQUEMAUREL est le Directeur Général de la Société.

4. Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

| Nature de l'autorisation donnée au Conseil d'administration | Date de l'assemblée générale | Durée et/ou date d'échéance | Plafonds applicables | Utilisation pendant l'exercice 2018 |
|--|------------------------------|-----------------------------|---|---|
| Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou titres de créances, ou titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires | 15 janvier 2018 | Valable pendant 26 mois | Montant nominal maximum des augmentations de capital de 1.000.000 d'euros, soit 10 000 000 d'actions ordinaires. Montant nominal maximum des titres de créances à émettre de 30.000.000 d'euros. | Néant |
| Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou titres de créances, ou titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (placement privé) | 15 janvier 2018 | Valable pendant 26 mois | Montant nominal maximum des augmentations de capital de 1.000.000 d'euros, soit 10 000 000 d'actions ordinaires. Montant nominal maximum des titres de créances à émettre de 30.000.000 d'euros. | 5 158 223 actions nouvelles (Augmentation de capital du 29 janvier) |
| Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription | 15 janvier 2018 | Valable pendant 18 mois | 3% du capital social | Néant |

| | | | | |
|---|--------------|--------------------------|--|--------------------------------------|
| Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société | 25 juin 2018 | Valable pendant 18 mois | 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société 5% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société pour les acquisitions réalisées en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou d'apport | 105 002 actions gratuites attribuées |
| Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler tout ou partie des actions détenues en propre par la Société, au titre de l'autorisation de rachat d'actions | 25 juin 2018 | Valable pendant 38 mois. | Montant maximum de 1.465.674 actions | Néant |
| Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler tout ou partie des actions détenues en propre par la Société, au titre de l'autorisation de rachat d'actions | 25 juin 2018 | Valable pendant 18 mois. | 10% du capital par périodes de 24 mois | Néant |
| Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de décider d'une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait admise | 25 juin 2018 | Valable pendant 26 mois. | Montant nominal maximum de 1.000.000€ | Néant |
| Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature qui seraient consentis à la Société | 25 juin 2018 | Valable pendant 26 mois. | Montant maximum de 10% du capital social. | Néant |

Notes annexes au rapport de gestion

ANNEXE 1 : TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

| <i>en euros</i> | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|---|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|
| I. Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| a) Capital social | 3 267 436,4 | 2 579 111,6 | 1 911 030 | 1 658 657 | 1 601 963,9 |
| b) Nombre d'actions émises | 32 674 364 | 25 791 116 | 19 110 030 | 16 586 570 | 16 019 639 |
| c) Nombre (maximal) d'actions futures à créer | 3.081.670 | 4.168.965 | 775.000 | 1.175.000 | 1.416.431 |
| II. Résultat global des opérations effectives | | | | | |
| a) Chiffres d'affaires hors taxes | 44 212 811 | 25 836 980 | 27 040 012 | 22 584 364 | 19 034 713 |
| b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions | (168 744) | (1 955 144) | (858 639) | 8 771 693 | (192 860) |
| c) Impôt sur les bénéfices | 1 239 633 | (27 290) | (46 339) | (144 142) | (403 464) |
| d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions | 135 528 | (9 025 903) | (3 492 858) | 6 007 980 | 5 075 763 |
| e) Montant des bénéfices distribués | - | - | - | - | - |
| f) Participation des salariés | - | - | - | - | - |
| III. Résultat des opérations réduit à une seule action | | | | | |
| a) Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions | 0,03 | (0,08) | (0,04) | 0,54 | 0,01 |
| b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions | 0,00 | (0,35) | (0,18) | 0,36 | 0,32 |
| c) Dividende versé à chaque action | - | - | - | - | - |
| IV. Personnel | | | | | |
| a) Nombre de salariés (effectif moyen) | 201 | 97 | 101 | 104 | 113 |
| b) Montant de la masse salariale | 13 341 688 | 4 866 875 | 4 477 862 | 4 819 814 | 5 399 392 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | 5 672 964 | 2 141 244 | 1 797 371 | 2 108 253 | 2 390 370 |

ANNEXE 2 : RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-197-4 du Code de commerce relatif aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, afin de vous rendre compte :

- du nombre et de la valeur des actions qui, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires par la Société, par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce **(1)** ;
- du nombre et la valeur des actions qui, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé ainsi que du nombre et la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires **(2)**.

1. Attributions gratuites au profit des mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Le Conseil d'administration a fait usage en date du 27 février et du 23 avril de la délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2017 l'autorisant à émettre respectivement un maximum de 833.628 et 373.142 actions gratuites.

Au titre de cette délégation, 650.000 actions ont été attribuées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 aux personnes suivantes :

| Bénéficiaires | Nombre d'actions gratuites |
|----------------------------|----------------------------|
| François de la Villardière | 150.000 |
| Guillaume de Roquemaurel | 250.000 |
| Vincent Luciani | 250.000 |

2. Informations relatives aux attributions gratuites d'actions au profit des salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Le Conseil d'administration a fait usage en date du 13 septembre et 13 décembre 2018 de la délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 25 juin 2018 l'autorisant à émettre un maximum de 1.465.674 (un million quatre cent soixante-cinq mille six cents soixante-quatorze) actions gratuites.

Au titre de cette délégation, le Conseil d'administration du 13 septembre 2018 a attribué à 6 salariés de la Société un nombre total de 75.002 actions gratuites. Au titre de cette délégation, le Conseil d'administration du 13 décembre 2018 a attribué à 3 salariés de la Société un nombre total de 30.000 actions gratuites. Au titre de cette délégation, au total 105.002 actions de la Société ont été attribuées à 9 salariés par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

En conséquence, à la suite de cette attribution de 105.002 actions gratuites, le Conseil d'administration dispose encore de la possibilité d'émettre 1.360.672 actions gratuites.

Nous vous précisons toutefois, à titre informatif, qu'entre la clôture de l'exercice 2018 et la date d'émission de ce rapport, 250.000 actions gratuites ont été attribuées par le Conseil d'administration en date du 11 mars 2019, 125.000 à Monsieur Guillaume de Roquemaurel et 125.000 à Monsieur Vincent Luciani.

ANNEXE 3 : RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DU 29 JANVIER 2018

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Aux termes de la troisième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 15 janvier 2018 a décidé de déléguer au Conseil d'administration de votre Société, sa compétence pour décider de l'émission par voie d'offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions nouvelles de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Dans ce cadre, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après le rapport complémentaire du Conseil d'administration, consécutif à l'utilisation de ladite délégation de compétence, établi conformément aux dispositions des articles R. 225-115 et R. 225-116 du Code de commerce.

1. Cadre juridique de l'opération d'augmentation de capital

Cette assemblée générale mixte des actionnaires de la Société, a fixé les termes et conditions de la délégation de compétence comme suit :

- le Conseil d'administration, peut décider d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier des actions ordinaires de la Société ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- la délégation est octroyée pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 15 janvier 2018 ;
- le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires, valeurs mobilières ou titres de créance susceptibles d'être émises en application de la présente délégation a été supprimé ;
- en application de l'article L. 225-136 3° du Code de commerce, le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions pouvant être réalisées en vertu de la présente délégation est limité à vingt (20) % du capital social par an (apprécié à la date de mise en œuvre de la délégation), étant précisé (i) que le montant émis dans ce cadre ne pourra excéder un million (1 000 000) d'euros, soit dix millions d'actions, ce plafond étant le montant nominal maximum de l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être mise en œuvre au titre des délégations et autorisations adoptées par l'assemblée générale et (ii) que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ainsi que, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
- les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement d'autres résolutions ;
- le montant nominal maximum des titres de créance pouvant être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder trente millions (30 000 000) d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que le montant des émissions dans ce cadre s'imputera sur le plafond global représentant le montant nominal maximal de l'ensemble des titres des créances pouvant être émis au titres des délégations et autorisations adoptée par l'assemblée générale, (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce ;

- la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit ;
- le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé que le prix des actions nouvelles serait au moins égal à l'un ou l'autre des montants suivants :
 - o le cours de clôture pondéré de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth le jour précédant la date de fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 25% ; ou
 - o la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth sur une période maximale de six (6) mois précédant la date de fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 25% ;
- que le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, au moins égale au prix minimum visé à l'alinéa ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce prix pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Par décision en date du 29 janvier 2018, le Conseil d'administration de votre Société a fait usage de ladite délégation de compétence aux fins de procéder à une augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription.

A l'occasion de ces décisions et en application de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi le présent rapport sur l'utilisation de cette délégation. Ce rapport sera retenu à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société.

2. Motif de l'opération d'augmentation de capital

Le Conseil d'administration du 29 janvier 2018 a décidé de procéder à l'émission d'actions nouvelles de la Société, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, afin de financer le développement de la Société et la transformation du Groupe engagée au cours des derniers mois et du plan stratégique 2018-2020 présenté en novembre 2017.

3. Augmentation de capital

3.1 Principales modalités de l'augmentation de capital

Le Conseil d'administration de votre Société a :

- constaté que le capital de la Société était entièrement libéré ;
- constaté que le cours de bourse de clôture de l'action de la Société en date du 29 janvier 2018 s'élevait à 3,48 euros ;
- décidé de fixer le prix de souscription à l'augmentation de capital à trois (3) euros, conformément aux pratiques de marché habituelles dans le cadre d'un placement privé. Ce prix est le résultat de la confrontation de l'offre des titres et des demandes émises par les investisseurs dans le cadre d'une procédure dite de « construction d'un livre d'ordres », telle que développée par les usages professionnels de la place ;
- constaté que la décote du prix d'émission des actions représente environ 13,8% par rapport au cours de bourse de clôture de l'action de la Société et représente une décote de 9,6% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, au cours des six (6) derniers mois de bourse précédant la fixation du prix d'émission ;
-
- décidé de procéder à une augmentation du capital de la Société d'un montant de 15.474.669 euros, par la création et l'émission de 5.158.223 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro par action, chacune assortie d'une prime



d'émission de 2,90 euros, soit un prix de souscription de 3,00 euros par action, par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés domestiques et internationaux, conformément aux dispositions de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier;

- décidé de fixer comme suit les autres caractéristiques des 5.158.223 actions ordinaires nouvelles :
 - o les 5.158.223 actions ordinaires nouvelles seront intégralement libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société ;
 - o les 5.158.223 actions ordinaires nouvelles porteront jouissance au jour de leur souscription et seront pleinement assimilées aux actions existantes à compter de cette date ;
 - o les 5.158.223 actions ordinaires nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth Paris et seront négociables sur la même ligne que les actions existantes ;
 - o les 5.158.223 actions ordinaires nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions statutaires et seront, dès leur cotation, entièrement assimilées à des actions anciennes ;
- décidé que la construction accélérée du livre d'ordres débutera immédiatement après le Conseil d'administration et devra se clore le 30 janvier 2018 avant l'ouverture du marché ;
- décidé de conférer tous pouvoirs aux Directeur Général à l'effet de recueillir les souscriptions des 5.158.223 actions ordinaires et le versement y afférent, constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital, effectuer la modification corrélative des statuts et d'une manière générale, prendre toute mesure, signer tout document et effectuer toute formalité utile à la présente émission.
- Le Directeur Général a constaté le 1er février 2018 la souscription des 5.158.223 actions ordinaires et que l'augmentation de capital a été définitivement réalisée ce jour, le capital social de la Société a été porté de 2.579.111,60 euros à 3.094.933,90 euros par l'émission des 5.158.223 actions ordinaires.

4. Incidence sur les titulaires de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital (article R. 228-17 du Code de commerce)

4.1 Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la situation des actionnaires de la Société

Dans l'hypothèse de l'émission de 5.158.223 actions ordinaires nouvelles pour un montant total (prime d'émission incluse) de 15.474.669 euros, et sur la base d'un prix d'émission de 3 euros, l'incidence de l'émission d'actions nouvelles sur la situation des actionnaires serait la suivante :

Incidence de l'émission d'actions nouvelles sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social préalablement à l'émission de 5.158.223 actions nouvelles et non bénéficiaire du droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'administration, sur la base d'un capital social au 29 janvier 2018, soit 25.791.116 actions

| | Nombre d'actions | Participation de l'actionnaire en % | |
|--|------------------|-------------------------------------|------------------|
| | | Base non diluée | Base diluée (**) |
| Situation avant émission des actions nouvelles | 25.791.116 | 1% | 0,84% |
| Situation après émission des 5.158.223 actions nouvelles | 30.949.339 | 0,83% | 0,72 % |

(**) En cas de conversion de l'intégralité des ADP 1 et des ADP 2 (soit une émission potentielle maximum de 4.101.074 actions, sur la base du rapport du commissaire aux avantages particuliers établi le 12 juillet 2017), en intégrant la dilution maximum du plan d'actions gratuites du 25 avril 2017 (soit 415.000 actions) et l'exercice des BSA (soit une émission maximum de 325.000 actions)

ANNEXE 3.2 : RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DU 13 SEPTEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous rappelons que par délibérations en date du 27 juillet 2017, l'assemblée générale mixte de la Société a décidé de créer deux catégories d'actions de préférence assorties de droits particuliers (les « **ADP 1** ») et les (les « **ADP 2** ») et d'introduire dans les statuts de la Société les modalités de leur conversion.

En application des dispositions des articles L. 228-12, R. 228-20 et R. 228-18 du Code de commerce et conformément aux stipulations des statuts de la Société dans leur version en vigueur à la date de conversion des ADP 1, l'objet du présent rapport vise à vous informer :

- (i) des conditions de la conversion de l'intégralité des ADP 1 en actions ordinaires de la Société, intervenues en application de l'article 13.2 des statuts de la Société dans leur version en vigueur à la date de conversion des ADP 1;
- (ii) des modalités de détermination du rapport de conversion des ADP 1 et des modalités de sa réalisation ;
- (iii) de l'incidence de l'opération de conversion des ADP 1 sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sur leur quote-part de capitaux propres, dans les conditions prévues par l'article R. 225-115 du Code de commerce.

1. Conditions de conversion des **ADP 1** en actions ordinaires de la Société

1.1. Conversion de 54.075 ADP 1 en 1.514.100 actions ordinaires de la Société - Rapport de conversion - modalités de conversion

En application de l'article 13.2 des statuts de la Société dans leur version en vigueur à la date de conversion des ADP 1, le Conseil d'administration du 19 juin 2018, a décidé, à la suite du calcul réalisé conformément à l'article 13 – 2.2.1 des statuts de la Société, de fixer la parité de conversion d'un ADP 1 à vingt-huit (28) actions ordinaires.

Les détenteurs d'ADP 1 ont été informés de cette parité de conversion selon les formes et dans le délai imparti par les statuts de la Société.

Le Conseil d'administration du 19 septembre 2018, a :

- constaté la conversion des 54.075 **ADP 1** en 1.514.100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro de la Société ;
- constaté la réalisation de l'augmentation de capital corrélative d'un montant total de 146.002,50 euros. Le capital social de la Société étant ainsi fixé à 3.272.843,90 euros ;
- conféré tous pouvoirs au Directeur Général de la Société à l'effet de procéder à l'émission et à l'admission des 1.514.100 actions ordinaires nouvelles sur le marché Euronext Growth et pour prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette augmentation de capital.

En conséquence de ce qui précède, et conformément aux pouvoirs qui leur ont été donnés dans les statuts, le Conseil d'administration a décidé de modifier les statuts de la Société tel qu'il suit :

Article 7 – Apports

« Le conseil d'administration, aux termes des décisions adoptées lors de sa réunion en date du 13 septembre 2018 a constaté l'augmentation automatique du capital social de la Société, à la suite de la conversion de 54.075 actions de préférence 1 en 1.514.100 actions ordinaires, d'un montant de 146.002,50 euros, par l'émission, en remplacement des 54.075 actions de préférence 1, de 1.514.100 actions nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale, chacune intégralement libérées par incorporation d'une partie du compte spécial de réserve intitulé « Réserve pour conversion des ADP 1 et des ADP 2 », étant précisé que les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes émis dans le cadre de cette conversion seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société. Le capital social a ainsi été porté de 3.121.433,90 € à 3.267.436,40 €. »



ARTICLE 8 – Capital social

« Le capital social est fixé à la somme de 3.267.436,40 euros, divisé en :

- 32.632.556 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro, et
- 41.808 ADP 2 d'une valeur nominale de 0,10 euro.

Le capital social est composé de deux catégories d'actions :

- actions ordinaires, et
- ADP 2. »

L'ensemble des autres articles des statuts demeurent inchangés.

Nous vous rappelons que, conformément aux statuts de la Société dans leur version en vigueur à la date de conversion des 54.075 **ADP 1**, chaque action ordinaire de la Société résultant de la conversion des **ADP 1** donne droit dans la propriété de l'actif, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente. Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action ordinaire donne droit à une seule voix au sein des assemblées d'actionnaires.

3. Incidence de l'opération sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'incidence de l'opération sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital et au regard de la quote-part des capitaux propres des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières figurent en **Annexe 1**.

Conformément aux dispositions de l'article R. 228-18 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes de votre Société établiront un rapport complémentaire relatif à la conversion des **ADP 1**.

Le présent rapport, ainsi que le rapport complémentaire des Commissaires aux comptes de la Société, seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et seront portés à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Fait à Paris le 18 septembre 2018

Le Conseil d'administration

Annexe 1 Incidence de l'opération**A. Incidence de l'émission des actions ordinaires nouvelles des ADP 1 sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital (article L. 228-17 du Code de commerce)**

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des 1.514.100 actions ordinaires nouvelles, suite à la conversion des 54.075 ADP 1 sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission desdites actions ordinaires nouvelles, des ADP 1 (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 13 septembre 2018, soit 31.118.456 actions ordinaires, 54.075 ADP1 et 41.808 ADP 2, serait la suivante:

| En % | Participation de l'actionnaire | |
|--|--------------------------------|-----------------|
| | Base non diluée | Base diluée (*) |
| Avant émission des actions ordinaires nouvelles, suite à conversion des 54.075 ADP 1 | 1% | 0,90% |
| Après émission des actions ordinaires nouvelles suite à la conversion des 54.075 ADP 1 | 0,96% | 0,87% |

(*) *Calculs prenant en compte l'émission potentielle de 3.093.042 actions nouvelles, correspondant à la potentielle acquisition définitive des 990.002 actions gratuites attribuées à des salariés et mandataires sociaux de la Société dans le cadre des plans d'actions gratuites en cours du 25 avril 2017, du 27 février 2018, 23 avril 2018 et 13 septembre 2018, ainsi que de la conversion maximale en actions des 41.808 ADP 2 (2.103.940)*

B. Incidence de l'émission des actions ordinaires nouvelles, des ADP 1 au regard de la quote-part des capitaux propres des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières (R.228-17 du Code de commerce)

A titre indicatif, au vu des comptes semestriels au 30 juin 2018 de la Société, l'incidence de l'émission des 1.514.100 actions ordinaires suite à la conversion des 54.075 ADP 1 sur la quote-part des capitaux propres de la Société d'un montant de 59.514.393 euros, serait la suivante :

| En Euros | Quote-part des capitaux propres par action | |
|--|--|-----------------|
| | Base non diluée | Base diluée (*) |
| Avant émission des actions ordinaires nouvelles, suite à conversion des 54.075 ADP 1 | 1,9066 € | 1,7347 € |
| Après émission des actions ordinaires nouvelles suite à la conversion des 54.075 ADP 1 | 1,8214 € | 1,6639 € |

(*) *Calculs prenant en compte l'émission potentielle de 3.093.042 actions nouvelles, correspondant à la potentielle acquisition définitive des 990.002 actions gratuites attribuées à des salariés et mandataires sociaux de la Société dans le cadre des plans d'actions gratuites en cours du 25 avril 2017, du 27 février 2018, 23 avril 2018 et 13 septembre 2018, ainsi que de la conversion maximale en actions des 41.808 ADP 2 (2.103.940)*

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le présent rapport ainsi que celui de vos Commissaires aux comptes sont tenus à votre disposition, au siège social.



Informations financières.



Comptes consolidés au 31 décembre 2018

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| <i>en milliers d'euros</i> | Note | 2018 | 2017 retraité ² |
|--|----------|----------------|----------------------------|
| Chiffre d'affaires | 1 | 67 607 | 49 870 |
| Coût des ventes | | (3 772) | (2 751) |
| Marge brute | 1 | 63 835 | 47 119 |
| Charges de personnel | 2 | (46 820) | (34 082) |
| Charges de personnel - Paiement fondé sur des actions IFRS2 | 2 | (2 177) | (584) |
| Charges de personnel – Rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises IFRS 3R | 2 | (115) | |
| Charges externes | 3 | (14 323) | (11 892) |
| Impôts et taxes | | (404) | (224) |
| Autres produits et charges courants | 4 | 1 450 | 752 |
| EBITDA | | 1 446 | 1 089 |
| Dotation aux amortissements et provisions | 5 | (1 396) | (874) |
| Autres produits et charges non courants | 6 | (898) | (2 758) |
| Résultat opérationnel | | (848) | (2 543) |
| Produit financiers | | 63 | 78 |
| Coût de l'endettement financier brut | | (660) | (731) |
| Coût de l'endettement financier net | 7 | (596) | (653) |
| Autres produits et charges financiers | | 421 | (1 216) |
| Résultat financier net | 7 | (176) | (1 869) |
| Résultat avant impôt | | (1 023) | (4 412) |
| Impôt sur le résultat | 8 | 209 | (230) |
| RESULTAT NET DE LA PERIODE | 9 | (814) | (4 643) |
| Intérêts minoritaires | | 343 | 200 |
| RESULTAT NET PART DU GROUPE | 9 | (1 158) | (4 843) |

² Retraitement de l'impact IFRS 15 à l'ouverture – cf note 3.2

BILAN CONSOLIDE

| <i>en milliers d'euros</i> | Note | 31 décembre 2018 | 31 déc. 2017 retraité ³ |
|--|------|------------------|---------------------------------------|
| Ecart d'acquisition | 10 | 54 422 | 50 816 |
| Immobilisations incorporelles | 11 | 4 162 | 4 490 |
| Immobilisations corporelles | 12 | 1 679 | 1 736 |
| Instruments financiers dérivés | 13 | 36 | 71 |
| Actifs financiers non courants | 14 | 844 | 1 063 |
| Autres actifs non courants | 15 | 2 567 | 1 265 |
| Actifs d'impôts différés | 16 | 2 374 | 1 435 |
| Actif non courant | | 66 084 | 60 876 |
| Créances clients et comptes rattachés | 17 | 53 196 | 57 984 |
| Actif sur contrats | 17 | 3 413 | 899 |
| Actifs d'impôts courants | | 234 | 1 516 |
| Autres actifs courants | 16 | 3 540 | 2 365 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 18 | 16 491 | 11 324 |
| Actif courant | | 76 875 | 74 088 |
| TOTAL ACTIF | | 142 958 | 134 964 |
| Capital | 19 | 3 267 | 2 579 |
| Primes | | 57 230 | 42 599 |
| Réserves et report à nouveau | | (2 888) | (4 079) |
| Réserves de conversion | | (412) | (242) |
| Résultat net part du groupe | | (1 158) | (4 843) |
| Capitaux propres part du groupe | | 56 039 | 36 014 |
| Intérêts minoritaires | | 1 243 | 514 |
| Capitaux propres | | 57 282 | 36 528 |
| Provisions | 20 | 470 | 17 |
| Dettes financières à plus d'un an | 21 | 11 951 | 1 565 |
| Autres passifs non courants | 22 | 3 496 | 3 721 |
| Passif non courant | | 15 917 | 5 303 |
| Dettes financières à moins d'un an | 21 | 3 273 | 18 519 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 23 | 60 333 | 60 605 |
| Passif sur contrats | | 5 187 | 6 632 |
| Instruments financiers dérivés | 13 | 89 | 5 163 |
| Impôts sur le résultat exigibles | | 107 | 115 |
| Autres passifs courants | 22 | 770 | 2 097 |
| Passif courant | | 69 759 | 93 132 |
| TOTAL PASSIF | | 142 958 | 134 964 |

³ Retraitement de l'impact IFRS 15 à l'ouverture – cf note 3.2

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | 2017 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat net de la période | (814) | (4 643) |
| <i>Elimination des produits et charges sans incidence sur la trésorerie</i> | | |
| - Dotations aux provisions, amortissements, et dépréciations opérationnelles nettes | 1 750 | 1 036 |
| - Plus ou moins-values de cessions | 100 | (115) |
| - Paiements fondés en actions IFRS 2 | 2 010 | |
| - Impôt sur le résultat | (194) | 230 |
| - Impôts versés | (2 079) | (1 314) |
| - Autres éléments sans incidence sur la trésorerie ⁴ | (1 256) | 1 192 |
| - Cout de l'endettement financier net | 637 | 653 |
| - Intérêts versés | (638) | (806) |
| Marge brute d'autofinancement | (483) | (3 767) |
| Variation du BFR lié à l'activité | (3 499) | 3 714 |
| Flux de trésorerie générés par l'activité | (3 983) | (53) |
| Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise | (1 091) | 174 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles | (799) | (1 310) |
| Variation d'actifs financiers non courants | 241 | (117) |
| Cession des autres actifs non courants | 399 | 45 |
| Flux nets de trésorerie liés aux autres actifs et passifs courants | 172 | (173) |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | (1 079) | (1 381) |
| Augmentation de capital | 15 325 | - |
| Souscriptions d'emprunts | | 2 295 |
| Remboursements d'emprunts | (1 987) | (2 042) |
| Cession/acquisition d'actions propres | (56) | 306 |
| Produits d'intérêts reçus | - | 72 |
| Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales | (127) | (94) |
| Autres flux de trésorerie liés aux opérations de financement | 56 | (1 452) |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | 13 211 | (916) |
| VARIATION DE TRESORERIE NETTE | 8 149 | (2 349) |
| Trésorerie nette à l'ouverture | 7 178 | 9 703 |
| Incidence des variations de change | (127) | (175) |
| TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE | 15 200 | 7 178 |

⁴ Au 31/12/2018 : variation de juste valeur au résultat des ADP1 et réévaluation des 17% des titres NB Asia Limited Ltd détenus historiquement. Au 31/12/2017 : évaluation à la juste valeur des dérivés (actions de préférence ADP1)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| <i>en milliers d'euros</i> | Capital | Primes | Réserves consolidées | Réserves de conversion | Résultat net part du Groupe | Intérêts Minoritaires | Capitaux Propres |
|--|--------------|---------------|----------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------|------------------|
| Situation au 31/12/16 | 1 911 | 26 607 | (4 340) | 127 | 376 | 408 | 25 089 |
| Résultat de l'exercice | | | | | (4 843) | 200 | (4 643) |
| Écarts de conversion | | | | (83) | | | (83) |
| Résultat Global | | | | (83) | (4 843) | 200 | (4 726) |
| Augmentations de capital | 668 | 16 432 | | | | | 17 100 |
| Frais d'augment. capital | | (728) | | | | | (728) |
| Affectation en réserves | | | 376 | | (376) | | - |
| Dividendes | | | | | | (94) | (94) |
| Variation actions propres | | 289 | | | | | 289 |
| Paiements fondés sur des actions - IFRS2 | | | 584 | | | | 584 |
| Retraitement ADP1 de l'écart d'acquisition | | | (704) | | | | (704) |
| Autres mouvements | | | 3 | (286) | | | (283) |
| Situation au 31/12/17 | 2 579 | 42 599 | (4 079) | (242) | (4 843) | 514 | 36 528 |
| Résultat de l'exercice | | | | | (1 158) | 343 | (814) |
| Écarts de conversion | | | | (170) | | 5 | (165) |
| Résultat Global | | | | (170) | (1 158) | 348 | (979) |
| Première application IFRS 9 | | | (25) | | | | (25) |
| Augmentation de capital | 688 | 15 428 | | | | | 16 116 |
| Frais d'augment. Capital | | (793) | | | | | (793) |
| Affectation du résultat | | | (4 843) | | 4 843 | | - |
| Dividendes | | | | | | (126) | (126) |
| Conversion des ADP1 | | | 4 527 | | | | 4 527 |
| Paiements fondés sur des actions – IFRS2 | | | 2 010 | | | | 2 010 |
| Autres mouvements | | (4) | (478) | | | 507 | 24 |
| Situation au 31/12/18 | 3 267 | 57 230 | (2 888) | (412) | (1 158) | 1 243 | 57 282 |



ETAT DU RESULTAT NET GLOBAL

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|--------------|----------------|
| Résultat net de la période | (814) | (4 643) |
| <i>Eléments qui ne seront pas comptabilisés au compte de résultat</i> | | |
| - Réévaluation des engagements au titre des prestations de retraite | | |
| <i>Eléments qui pourraient être reclassés dans le compte de résultat à une date ultérieure</i> | | |
| - Ecart de conversion | (165) | (83) |
| Total des autres éléments du résultat global, après impôts | (165) | |
| Résultat global de la période | (979) | (4 726) |

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. Présentation générale

Artefact est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social est situé 19 rue Richer à Paris (75009). La société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris.

Les états financiers consolidés du groupe Artefact (constitué de la société Artefact et de ses filiales) ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 23 avril 2019.

Tous les montants présentés dans l'annexe sont exprimés en milliers d'euros (K€) sauf indication contraire.

2. Faits marquants de l'exercice 2018

2.1 Acquisition en Chine de la société 8 Matic et de ses affiliés

Le 16 mars 2018, la Société a fait l'acquisition en Chine de la société 8 Matic et de ses affiliés opérant sous la marque NetBooster. Les sociétés acquises bénéficient d'une expertise digitale reconnue au carrefour du conseil, de l'activation média et de la création.

A l'issue de la transaction, Artefact devient actionnaire majoritaire de 8 Matic et de ses affiliés. Cet accord prévoit une montée progressive au capital au cours des quatre prochaines années à l'issue desquelles la Société détiendra 100% du capital.

Un paiement initial en numéraire d'un montant de 2 901 milliers d'euros a été effectué lors de l'acquisition, auquel viendront s'ajouter des compléments de prix payables au cours des quatre prochaines années. Ces compléments de prix dépendront des performances futures des sociétés acquises, avec un minimum garanti d'un montant total de 1 403 milliers d'euros. La différence entre le prix d'acquisition évalué à sa juste valeur et l'actif net transféré des sociétés 8 Matic s'élève à 3 750 milliers d'euros, comptabilisée en écart d'acquisition.

Préalablement à l'acquisition, le Groupe disposait depuis 2010 d'une participation de 17% dans l'une des sociétés reprise. Conformément à la norme IFRS 3R, cette participation a fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur par résultat, d'un montant de 637 milliers d'euros comptabilisée en écart d'acquisition.

Conformément à la norme IFRS 3R, les rémunérations complémentaires indexées sur les conditions contractuelles de présence et de performance sont considérées comme des « Rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises » et ont été comptabilisées à ce titre en compte de résultat. La charge correspondante comptabilisée dans l'exercice s'élève à 1 094 milliers d'euros. Les coûts liés à cette acquisition et s'élevant à 174 milliers d'euros ont été comptabilisés en autres charges opérationnels non courantes.

Conformément à IFRS 3, des modifications ultérieures sont possibles pour refléter la juste valeur des actifs acquis et des passifs estimés à la date de réalisation effective de l'opération. Ces valeurs seront déterminées au plus tard dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Par conséquent, l'allocation finale du prix d'acquisition pourra être différente de l'allocation provisoire incluse dans les présents comptes consolidés.

2.2 Augmentation de capital d'un montant de 15,5 millions d'euros

Le 29 janvier 2018, la Société a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 15,5 millions d'euros, réalisée par placement privé. Cette opération, effectuée par construction accélérée d'un livre d'ordres, s'inscrit ainsi dans la mise en œuvre du plan stratégique 2018-2020.

La Société a ainsi émis 5 158 223 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €, au prix unitaire de 3€, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 15,47 millions d'euros, représentant 20% du capital social avant opération.

La réussite de cette opération assure au Groupe un nouveau levier dans le développement de son offre Conseil & Data en France et à l'International. Les fonds levés vont également permettre d'envisager toutes les opportunités d'acquisition susceptibles d'étendre son champ d'expertise ou son rayonnement géographique.

2.3 Versement de compléments de prix

Dans le cadre de l'acquisition en septembre 2016 de la société anglaise 4Ps Marketing réalisée, la Société a versé deux compléments de prix au cours du premier semestre, le premier au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 1 064 milliers d'euros et le second d'un montant de 1 136 milliers d'euros pour solde, suite au départ des dirigeants fondateurs de la société intervenu fin juin.

Au 31 décembre 2018, la dette résiduelle vis-à-vis des cédants d'un montant de 1 161 milliers d'euros et devenue sans objet a été reprise en résultat au cours de la période, générant ainsi un produit comptabilisé en Rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises IFRS 3R.

2.4 Conversion des actions de préférence dite ADP1

Le 13 septembre 2018, le Conseil d'administration de la Société a décidé de constater la conversion des 54.075 ADP 1 en 1.514.100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro, à raison de vingt-huit (28) actions ordinaires pour chaque ADP 1, ainsi que la réalisation de l'augmentation de capital corrélative d'un montant total de 146.002,50 euros, compte tenu de la conversion de 54.075 ADP 1 en 1.514.100 actions ordinaires.

A l'issue de la conversion, le capital social de la Société s'élève à 3.267.436,40 euros, divisé en 32.632.556 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro, et 41.808 ADP 2 d'une valeur nominale de 0,10 euro.

3. Faits caractéristiques de l'exercice

3.1 Impact des regroupements d'entreprises

L'impact de l'acquisition en Chine sur les principaux agrégats financiers consolidés sur l'année 2018 est présenté ci-après :

| <i>en milliers d'euros</i> | A périmètre constant | 8 Matic & ses affiliés (12 mois) | A périmètre total publié |
|-----------------------------|----------------------|----------------------------------|--------------------------|
| Chiffre d'affaires | 63 751 | 3 856 | 67 607 |
| Marge brute | 60 399 | 3 436 | 63 835 |
| EBITDA | 1 341 | 105 | 1 446 |
| Résultat net part du Groupe | (1 351) | 193 | (1 158) |

4. Principes et méthodes comptables

4.1 Principes de consolidation

Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Artefact au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont établis selon les normes comptables internationales IFRS applicables au 31 décembre 2018 telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les IFRS, les International Accounting Standards (IAS) et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC).

Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements en vigueur au 1^{er} janvier 2018

En dehors des normes IFRS 15 et IFRS 9, les nouveaux textes obligatoirement applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 et concernant le groupe n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés. Ils concernent :

- Amendements à IFRS 2 « Classement et évaluation des paiements sur base d'actions »
- IFRIC 22 « Paiement d'avance sur transactions en devises »
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014 / 2016.

IFRS 16 – Contrats de location, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 : la norme aura pour effet, chez le preneur, la comptabilisation à l'actif du bilan d'un droit d'utilisation amortissable et au passif d'une dette de location. Le Groupe a mis en œuvre un projet comprenant une première phase de collecte de toutes les informations pouvant être requises par la

nouvelle norme et de simulation des impacts des différentes options qu'elle offre. Il se poursuit par une deuxième phase de déploiement en vue de sa mise en œuvre au 1er janvier 2019. Le Groupe a opté pour la méthode de transition rétrospective simplifiée. L'impact estimé de l'application de la nouvelle norme au 1er janvier 2019 est une augmentation des dettes locatives d'environ 8 à 12 millions d'euros.

4.2 Première application d'IFRS 15 et IFRS 9

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15 remplace IAS 18 - Produits des activités ordinaires et IAS 11 - Contrats de construction et établit un nouveau modèle en cinq étapes qui s'applique aux produits des contrats conclus avec les clients. Selon la norme IFRS 15, les produits sont comptabilisés pour refléter le transfert de biens et de services promis aux clients pour des montants qui reflètent la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services.

Elle propose un modèle unique de comptabilisation du chiffre d'affaires applicable à tous les contrats conclus avec les clients et assis sur une démarche d'analyse des contrats clients en cinq étapes :

1. identification du contrat conclu avec le client ;
2. distinction des obligations de prestations incluses dans celui-ci ;
3. détermination de son prix de transaction ;
4. allocation de ce dernier aux différentes obligations de prestations identifiées ;
5. reconnaissance du revenu pour chaque obligation de prestation lorsque ou au fur et à mesure que le contrôle du bien ou du service est transféré au client.

Le Groupe a procédé à une analyse de l'impact de l'adoption d'IFRS 15 et n'a pas identifié d'impact significatif sur la marge brute du groupe. Les principaux changements induits par la norme IFRS 15 sur les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires par rapport aux principes appliqués par avant le 1er janvier 2018 sont les suivants :

- Agent vs Principal :

La norme modifie les critères distinguant les situations dans lesquelles, pour une obligation de prestation distincte, le Groupe agit soit en tant que principal, soit en tant qu'agent. Ainsi, le Groupe agira en tant que principal dès lors qu'il contrôlera les services réalisés par un sous-traitant. Dans le cas contraire, il est agent. Le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute (et les achats reconnus en charge pour la totalité) si le Groupe agit en tant que principal. S'il est agent, le revenu est limité aux honoraires ou commissions auxquels le Groupe a droit par l'application des dispositions du contrat et qui sont représentatifs de la marge réalisée sur celui-ci (reconnaissance du revenu sur une base nette).

Dans certaines transactions des activités Media, le Groupe agit en qualité de mandataire pour le compte des clients. Pour ces transactions, le Groupe calcule le montant net perçu, déduction faite de toute dépense d'achat Media encourue auprès de prestataires tiers. Dans d'autres transactions Media, le Groupe agit en son nom propre pour ses clients. Concernant les prestations Conseil / Data, le Groupe agit exclusivement en tant que principal.

Le tableau ci-dessous présente les ajustements comptabilisés pour chaque poste du compte de résultat :

| <i>en milliers d'euros</i> | 31 déc. 2017 | IFRS 15 | 31 déc. 2017 retraité |
|----------------------------|--------------|-----------|--------------------------|
| Chiffre d'affaires | 160 924 | (111 054) | 49 870 |
| Coût des ventes | (113 805) | 111 054 | (2 751) |
| Marge Brute | 47 119 | - | 47 119 |

- Actifs et Passifs sur contrat :

Les revenus reconnus à l'avancement qui sont conditionnels à l'approbation du client doivent être reconnus en tant qu'actifs sur contrats plutôt qu'en créances clients. Les avances clients qui seront reconnues en chiffre d'affaires lorsque le contrôle des services seront transférés aux clients sont désormais enregistrées en Passifs sur contrats.

Ainsi au 1^{er} janvier 2018, les impacts identifiés sont les suivants :

- 899 milliers d'euros ont été reclassés des créances clients et comptes rattachés en actifs sur contrat (sur les métiers Conseil et Data)
- 6 632 milliers d'euros ont été reclassés des autres passifs courants en passifs sur contrat.

Le tableau suivant présente les retraitements comptabilisés pour chaque poste de l'état de la situation financière :

| <i>en milliers d'euros</i> | 31 déc. 2017 | IFRS 15 | 31 déc. 2017 retraité |
|--|----------------|---------|--------------------------|
| Actif non courant | 60 876 | - | 60 876 |
| Créances clients et comptes rattachés | 58 883 | (899) | 57 984 |
| Actifs sur contrat | - | 899 | 899 |
| Autres actifs courant | 15 205 | - | 15 205 |
| Actif courant | 74 088 | - | 74 088 |
| Total Actif | 134 964 | - | 134 964 |
| Capitaux propres | 36 528 | - | 36 528 |
| <i>dont Réserves et report à nouveau</i> | (4 079) | - | (4 079) |
| Passif non courant | 5 303 | - | 5 303 |
| Passifs sur contrat | - | 6 632 | 6 632 |
| Autres passifs courant | 93 132 | (6 632) | 86 500 |
| Passif courant | 93 132 | - | 93 132 |
| Total Passif | 134 964 | - | 134 964 |

Le groupe a opté pour la méthode de transition rétrospective modifiée.

IFRS 9 – Instruments financiers

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Le principal changement porte sur l'introduction d'un nouveau modèle de dépréciation conduisant à passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un modèle de provisionnement prospectif, fondé sur les pertes de crédit attendues. Les impacts identifiés sur les états financiers sont de :

- 25 milliers d'euros sur la situation au 31 décembre 2017 comptabilisés directement en réserves au 1^{er} janvier 2018 conformément à la méthode de transition rétrospective limitée, sans retraitement de l'information comparative
- 29 milliers d'euros complémentaires, comptabilisés au compte de résultat au titre de l'exercice 2018

4.3 Présentation du compte de résultat

Définition d'EBITDA et d'EBITDA retraité

L'EBITDA se définit comme le résultat opérationnel retraité des éléments suivants :

- les dotations aux amortissements/provisions/dépréciations ;
- les charges opérationnelles non récurrentes présentées dans le compte de résultat consolidé à la rubrique Autres produits et charges non courants.

L'EBITDA ne constitue pas un indicateur élaboré conformément aux normes IFRS, il n'est pas représentatif de la situation financière, du niveau de liquidité ou de la rentabilité et ne saurait être considéré comme une donnée alternative au résultat net – part du Groupe calculé conformément aux normes IFRS, ni au résultat opérationnel ou aux flux de trésorerie nets provenant de/affectés aux activités opérationnelles calculés selon les normes IFRS ni à tout autre mesure prescrite par les principes comptables généralement admis (GAAP).

Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas l'EBITDA de la même manière, la présentation de l'EBITDA dans le présent document pourrait ne pas être comparable à l'EBITDA communiqué par d'autres sociétés.

Afin de mieux refléter sa performance opérationnelle, indépendamment de sa politique d'attraction et de rétention des talents ainsi que des modalités d'acquisition prévues dans le cadre sa politique de croissance externe, la Société a choisi de présenter un EBITDA retraité.

Cet EBITDA retraité (ou EBITDAR) est défini par la Société comme l'EBITDA hors impact des charges IFRS relatives :

- au paiement fondé sur des actions gratuites et émissions d'actions de préférence – ainsi que des cotisations patronales afférentes (IFRS 2).
- aux rémunérations pour des services postérieurs aux acquisitions réalisées (IFRS 3R)

La note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés annuels présente les impacts des Paiements fondés en actions (IFRS2) et Rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises (IFRS3R).

Réconciliation des indicateurs alternatifs de performance

L'objectif de cette note est de faire le lien entre les indicateurs de performance utilisés en communication financière et les états financiers consolidés du Groupe.

| <i>en milliers d'euros</i> | 31 déc. 2018 |
|----------------------------|---------------------|
| Chiffre d'affaires | 67 607 |
| Coût des ventes | (3 772) |
| Marge Brute | 63 835 |

Le coût des ventes correspond principalement aux achats Media hors du scope d'IFRS 15 (se conférer au paragraphe 3.2), des frais de sous-traitance des pôles conseil et création. La marge brute est l'indicateur de reconnaissance de revenu suivi par le Groupe dans la mesure où elle représente le chiffre d'affaires net conservé, exclus des frais engagés avec des fournisseurs externes en lien direct avec ses transactions.

| <i>en milliers d'euros</i> | 31 déc. 2018 |
|--|---------------------|
| Résultat opérationnel | (848) |
| Dotations aux amortissements d'immobilisation | 1 163 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | 540 |
| Réévaluation de la quote-part des titres NB Asia Limited (17%)* | (637) |
| Charges de restructuration | 576 |
| Frais engagés pour regroupements d'entreprise | 197 |
| Autres produits et charges non courants | 455 |
| EBITDA | 1 446 |
| Charges de personnel – Paiement fondé sur des actions (IFRS 2) | 2 177 |
| Charges de personnel – Rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises (IFRS 3R) | 115 |
| EBITDA retraité | 3 738 |

* se conférer à l'acquisition 8 Matic (paragraphe Faits marquants)

Paiements fondés en actions (IFRS2)

Le Groupe a mis en place un plan d'intéressement à long terme sur objectif pour certains employés, qui est classé dans les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres.

Les paiements aux employés fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'octroi. Cette juste valeur est comptabilisée au compte de résultat

consolidé sous la rubrique Charges de personnel – Paiement fondé sur des actions selon la méthode linéaire sur la période d’acquisition des droits, sur la base de l’estimation du Groupe du nombre d’instruments de capitaux propres dont l’acquisition est attendue, avec une contrepartie directe en capitaux propres.

À chaque date de clôture, le Groupe revoit son estimation du nombre d’instruments de capitaux propres dont l’acquisition est attendue. S’il y a lieu, l’incidence de cette révision est comptabilisée au compte de résultat consolidé sous la rubrique Charges de personnel – Paiement fondé sur des actions (IFRS 2) de façon à ce que la charge cumulée soit le reflet de l’estimation révisée en contrepartie d’un ajustement correspondant dans la réserve liée aux avantages du personnel fondés sur des actions. Les cotisations patronales relatives aux plans mis en place sont comptabilisées en sous-jacent, dans la même rubrique du compte de résultat consolidé.

Rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d’entreprises (IFRS3R)

Lors d’un regroupement d’entreprises, l’accord d’acquisition peut prévoir des clauses de complément de prix, sous forme de remise d’instruments de capitaux propres ou de transferts d’actifs supplémentaires.

Dans le cas où des paiements éventuels sont prévus au profit de salariés ou cédants de l’entité acquise qui poursuivent une activité salariée au sein de cette entité après la date d’acquisition, la norme IFRS 3 fournit des indications pour déterminer si ce paiement constitue une rémunération de services rendus à l’entreprise postérieurement à l’acquisition, entrant ainsi dans le champ d’application de la norme IAS 19, Avantage du personnel. En substance, tout paiement complémentaire éventuel au profit des vendeurs qui serait automatiquement annulé si le vendeur cessait son activité constitue une rémunération de services post acquisition comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique Charges de personnel – rémunération pour services postérieur à l’acquisition IFRS 3R en contrepartie d’une dette.

Transfert de charges

A partir du 1^{er} janvier 2018, les transferts de charges auparavant comptabilisés en autres produits courant, sont présentés en déduction des charges correspondantes, conformément au règlement ANC 2013-03 §4.5.3.

Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, Secteurs opérationnels, les secteurs d’activité rapportés sont cohérents avec ceux utilisés dans le reporting interne fourni au principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est en charge de l’allocation des ressources et de l’évaluation de la performance des secteurs opérationnels, a été identifié comme étant le conseil d’administration.

Les informations concernant les secteurs opérationnels se fondent sur les mêmes règles et principes comptables que ceux qui ont été utilisés pour la préparation des états financiers consolidés.

Reconnaissance du chiffre d’affaires

Les ressources du Groupe proviennent principalement de deux types de contrats de prestation de services :

- les contrats récurrents, en général sous forme de mandat d’agence et rémunérés par un forfait fixe ou variable (activités PPC, Social Média, Display etc), et
- les contrats à caractère plus ponctuel rémunérés sur la base de la mise à disposition de moyens humains – facturés au forfait sous forme de journées hommes (essentiellement les missions de conseil/Data, activités SEO, CRM).

Le chiffre d’affaires relatif à ces contrats est comptabilisé en fonction du degré d’avancement du contrat. Le chiffre d’affaires est comptabilisé si :

- le degré d’avancement du contrat peut être estimé de façon fiable à la date de clôture,
- le montant des produits ainsi que des coûts encourus ou à encourir peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques futurs associés à la transaction iront à l’entité.

Le chiffre d’affaires est évalué sur la base du prix précisé dans le contrat de vente, net des rabais, et de la taxe sur la valeur ajoutée.

Conformément à IFRS 15, lorsque le Groupe agit en qualité de mandataire sur les activités Médias, le chiffre d’affaires est calculé net des achats médias encourus auprès de prestataires tiers et correspond uniquement aux honoraires.

Avantages du personnel

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont évalués par des actuaires indépendants suivant des unités de crédit projetées.

La Société n'a comme engagement que le versement d'indemnités de fin de carrière à des salariés en France. Les hypothèses retenues pour la France sont les suivantes :

- Application de la convention collective Syntec,
- Age de départ : 65 ans
- Table de mortalité INSEE la plus récente disponible
- Taux d'actualisation iBoxx 10 ans : 1,57%
- Taux de charges sociales : 50%
- Taux de rotation du personnel : 20%
- Revalorisation des salaires : 3,00%

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Subventions & crédits d'impôt

Les subventions publiques sont comptabilisées à la juste valeur si leur attribution est raisonnablement assurée et si le Groupe remplit toutes les conditions y afférentes.

Les subventions publiques liées à des coûts sont différées et comptabilisées dans le compte de résultat de la période nécessaire pour les rattacher aux coûts qu'elles sont censées compenser.

A ce titre, Artefact SA est éligible au Crédit d'impôt recherche (CIR) qui est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé en « Autres produits opérationnels » lorsqu'il est acquis. Les crédits d'impôt pour les frais de développement qui sont capitalisés comme faisant partie des immobilisations incorporelles sont déduits des montants portés à l'actif et comptabilisés dans le compte de résultat consolidé par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

La société est également éligible au Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE), qui est comptabilisé en déduction des charges de personnel correspondantes en compte de résultat.

Contrats de location simple

Les contrats de location dans lesquels une part importante des risques et avantages inhérents à la propriété n'est pas transférée au Groupe (le locataire) sont considérés comme des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les éventuels avantages reçus par le locataire pour l'inciter à conclure le contrat de location simple sont comptabilisés au passif. Le montant global des avantages incitatifs est comptabilisé dans le compte de résultat en déduction des charges de location de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Contrats de location-financement (IAS 17)

Les contrats de location dans lesquels une part importante des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif est transférée au Groupe (le locataire) sont considérés comme des contrats de location-financement. Ces contrats sont capitalisés au début de la période de location à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, et la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Les obligations au titre de la location, nettes de charges financières, sont incluses dans les dettes financières. Les paiements au titre de la location sont répartis entre l'amortissement du solde de la dette et les charges financières. La composante intérêts de la charge financière est comptabilisé en charges dans le compte de résultat sur la période de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre des contrats de location-financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail, si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre 2018, le Groupe n'a comptabilisé aucun contrat de location-financement dans ses états financiers consolidés, car les montants en question n'étaient pas considérés comme significatifs.

Autres produits et charges opérationnels non courants

Conformément à la recommandation n° 2013-03 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), les autres charges et produits opérationnels sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat. Il s'agit de produits et charges en nombre très limité, clairement identifiables et peu fréquents, qui ont une incidence significative sur la performance consolidée. Cette classification s'applique à certains produits ou charges d'un montant significatif qui sont inhabituels par leur nature ou par leur fréquence, tels qu'une plus-value de cession ou des coûts de restructuration, etc. Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat pour permettre aux lecteurs des états financiers consolidés afin de mieux comprendre la performance opérationnelle courante du Groupe.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée.

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets dilutifs des instruments de capitaux propres. Le nombre d'actions prises en compte au titre des options, bons de souscription d'actions et instruments similaires est calculé selon la méthode du « rachat d'actions ». Les actions ordinaires potentiellement dilutives de la Société comprennent les options sur actions attribuées au personnel salarié, les bons de souscription d'actions et l'option de conversion intégrée dans les obligations convertibles.

4.4 Présentation du bilan

Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale comprend :

- la juste valeur des actifs transférés,
- les passifs repris à l'égard des anciens propriétaires de l'entité acquise,
- les parts de capitaux propres émises par le Groupe, et
- la juste valeur des actifs et passifs pouvant résulter d'un accord de contrepartie éventuelle.

Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs et passifs d'impôts différés, et des actifs et passifs liés aux avantages du personnel de l'entreprise acquise, qui sont comptabilisés et évalués selon les normes IAS 12 - Impôts sur le résultat et IAS 19 - Avantages du personnel, respectivement.

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe évalue les intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise à la juste valeur ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsque la contrepartie transférée par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs et des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, cette contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme faisant partie de la contrepartie transférée. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle correspondent à des ajustements de la période d'évaluation lorsqu'elles sont liées à l'obtention d'informations complémentaires par l'acquéreur pendant la période d'évaluation (12 mois) à propos de faits et de circonstances qui prévalaient à la date de l'acquisition. Les ajustements de la période d'évaluation sont comptabilisés de façon rétrospective par ajustement du montant de l'écart d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui résultent d'événements survenus après la date d'acquisition ne correspondent pas à des ajustements de la période d'évaluation et leur comptabilisation dépend de la nature de la contrepartie éventuelle :

- Si elle est classée dans les capitaux propres, la contrepartie éventuelle n'est pas réévaluée et le règlement final est comptabilisé dans les capitaux propres ;
- Si elle est classée comme un actif ou un passif qui constitue un instrument financier et qui entre dans le champ d'application de l'IFRS 9, elle est évaluée à sa juste valeur, tout gain ou perte résultant de cette réévaluation étant constatées soit au compte de résultat soit dans les autres éléments du résultat global conformément aux normes IFRS ;

- Si elle est classée comme un actif ou un passif qui constitue un instrument financier qui n'entre pas dans le champ d'application de l'IFRS 9, les variations ultérieures de sa juste valeur sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 ou à d'autres normes IFRS appliquées à ces éléments.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la valeur comptable de la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les gains et pertes découlant de cette réévaluation sont comptabilisés au compte de résultat, dans la rubrique « Autres produits et charges non courants ».

L'écart d'acquisition apparaît lors de regroupements d'entreprises, lorsque la somme de la contrepartie transférée, évaluée à la juste valeur, du montant de l'intérêt minoritaire et de la juste valeur de la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise dépasse le montant des actifs nets acquis identifiables. L'écart d'acquisition positif est comptabilisé en immobilisation incorporelle au bilan consolidé. L'écart d'acquisition n'est plus amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT), ou groupes d'UGT du Groupe, qui sont censés tirer profit des synergies liées au regroupement. Si cette allocation de l'écart d'acquisition ne peut pas être effectuée avant la clôture de l'exercice, elle interviendra au cours de l'exercice suivant. Une UGT ou un groupe d'UGT auquel l'écart d'acquisition a été affecté fait l'objet d'un test annuel de dépréciation, ainsi que de tests ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs, en comparant la valeur recouvrable agrégée des actifs d'un groupe d'UGT avec leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'écart d'acquisition de chaque UGT est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur d'utilité effectué sur la base des flux de trésorerie actualisés. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- les flux de trésorerie utilisés sont issus des plans d'affaires des unités concernées disponibles à la date de l'évaluation et sont étendus sur une période explicite de 5 ans ;
- au-delà de cet horizon est calculée la valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini du dernier flux de la période explicite ;
- le taux d'actualisation par pays correspond à un coût moyen pondéré du capital après impôt. Ce taux après impôt est appliqué à des flux de trésorerie après impôt.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la dépréciation est affectée en premier lieu à la réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition affecté à l'unité, puis aux autres actifs de l'unité au prorata de leur valeur comptable. Une dépréciation de l'écart d'acquisition n'est pas reprise au cours d'un exercice ultérieur.

Les gains et pertes découlant de la cession d'une entité comprennent la valeur comptable de l'écart d'acquisition de cette entité. En cas de gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses, un écart d'acquisition négatif est comptabilisé directement au compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées après comptabilisation initiale au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations pour pertes de valeurs.

Le Groupe juge si les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation chaque année, soit individuellement soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée est revue annuellement afin de déterminer si leur classement en immobilisations à durée de vie indéterminée demeure justifié. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'utilité et mode d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

Les frais de développement directement attribuables qui sont portés au bilan dans les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

- Les salaires et autres coûts liés au personnel engagés dans le cadre du développement ;
- Les frais encourus sur les projets d'étude et de développement externalisés
- Les dotations nettes aux amortissements relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles afférentes.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire comme suit :

- Logiciels : entre 3 et 5 ans
- Relations clients : 10 ans
- Technologies : 5 ans
- Marques : non amorties (durée illimitée)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique après déduction des amortissements cumulés. Le coût historique intègre les frais directement attribuables à l'acquisition des actifs.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant comptabilisés comme un actif séparé, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. La valeur comptable d'une immobilisation corporelle comptabilisée séparément est décomptabilisée lors de son remplacement.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire de manière à affecter les coûts à leurs valeurs résiduelles sur leur durée d'utilité estimée ou, pour les aménagements et agencements et certaines immobilisations louées, sur la plus courte de la durée du contrat de location et de sa durée d'utilité, comme suit :

- Agencements et aménagements divers : 5-10 ans ;
- Matériel de bureau : 3-5 ans ;
- Matériel informatique : 3-5 ans.

Les valeurs résiduelles et durées d'utilité des actifs sont revues et ajustées, le cas échéant, à chaque clôture.

Les plus- ou moins-values de cessions sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif cédé et sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Dépréciation d'actifs non financiers autres que l'écart d'acquisition

Les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que leur valeur comptable risque d'être irrécupérable. Les immobilisations incorporelles autres que l'écart d'acquisition qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés ne sont pas amortissables et sont soumises à un test de dépréciation annuel, ou à des tests ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé à la rubrique Amortissements d'actifs corporels et incorporels à raison de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur minorée du coût de vente et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Pour les actifs non financiers autres que l'écart d'acquisition ayant subis une perte de valeur au cours des périodes antérieures, la reprise éventuelle de la perte de valeur est examinée à chaque date de clôture.

Actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur, majorée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition. Les coûts de transaction des actifs financiers enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés en charges.

Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes liés aux variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisés en résultat dans les autres produits et charges financiers dans la période au cours de laquelle ils interviennent.

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. Un actif financier est déprécié seulement s'il existe des éléments objectifs indiquant une perte de valeur résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de signature du contrat dérivé, puis sont réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture. Les variations ultérieures de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées immédiatement au compte de résultat consolidé dans le résultat financier net.

La juste valeur des instruments dérivés est présentée dans la note 13.

Créances clients

Les créances clients sont les montants dus par les clients pour les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Si l'encaissement est prévu dans un délai inférieur ou égal à un an (ou, à défaut, durant le cycle normal de l'activité), ils sont comptabilisés dans les actifs courants. À défaut, ils sont comptabilisés en actifs non courants.

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant conformément aux dispositions d'IFRS 9 (cf note 3.2)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts bancaires à vue, les autres investissements à court terme considérés comme très liquides assortis d'une échéance initiale de moins de trois mois et soumis à des risques de changements de valeur non significatifs, ainsi que les découverts bancaires s'ils ne constituent pas une opération de financement. Dans le bilan consolidé, les découverts bancaires sont inclus dans le poste Dettes financières des passifs courants.

Capital social

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission d'actions nouvelles ou d'options sont portés dans les capitaux propres en réduction de la prime d'émission.

Si une société du Groupe achète des instruments de capitaux propres de la Société, par exemple dans le cadre d'un rachat d'actions ou d'un plan de rémunération fondé sur des actions, la contrepartie versée, y compris tout coût marginal directement imputable (après impôts), est présentée en diminution des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société comme des actions propres jusqu'à ce que ces actions soient annulées ou réémises. Si ces actions ordinaires sont réémises, toute contrepartie reçue, après déduction des éventuels coûts de transaction marginaux directement imputables et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

Provisions

Les provisions pour litiges ou risques divers sont comptabilisées lorsque :

- il existe une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation
- le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable.

Les provisions ne sont pas comptabilisées au titre de pertes opérationnelles futures. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle de la meilleure estimation, faite par la direction, de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions sont affectées en provisions courantes ou non courantes en fonction de leur part respective à moins d'un an et à plus d'un an.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, soit leur produit d'émission (juste valeur de la contrepartie reçue) diminué des coûts de transaction. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de rachat est comptabilisée au compte de résultat sur la durée des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements futurs (coûts de transaction inclus) jusqu'à l'échéance des passifs financiers, ou sur une période plus courte le cas échéant, de manière à obtenir leur valeur nette comptable lors de leur comptabilisation initiale.

Les coûts directement imputables à l'établissement de facilités de crédit sont comptabilisés en coûts de transaction de l'emprunt dans la mesure où il est probable que tout ou partie de la facilité sera tirée. Dans ce cas, la comptabilisation des frais est différée jusqu'au tirage effectif. Dans la mesure où aucun élément ne permet de conclure qu'il est probable que tout ou partie de la facilité sera tirée, les frais sont capitalisés en tant qu'avance sur les services de liquidité et sont amortis sur la période de la facilité à laquelle ils se rapportent.

Les emprunts sont comptabilisés en passifs courants, à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel de différer le remboursement de l'obligation d'au moins 12 mois après la date de clôture.

Dettes fournisseurs

Ces sommes représentent des passifs pour services fournis par le Groupe avant la fin de l'exercice et qui n'ont pas encore été payés. Les dettes fournisseurs sont classées dans les passifs courants si leur date d'échéance est de moins d'un an après la date de clôture. Elles sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale, sauf si leur échéance dépasse les délais standards, auquel cas elles sont initialement évaluées à la juste valeur, puis évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôts exigibles et différés

La charge d'impôt au titre de l'exercice comprend les impôts exigibles et les impôts différés. L'impôt est comptabilisé au compte de résultat consolidé, à l'exception de la part relative aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé dans ces rubriques.

La charge d'impôt exigible est calculée sur la base du taux d'impôt effectif ou quasi effectif à la date de clôture dans les pays où la Société et ses filiales opèrent et génèrent des bénéfices imposables. La direction évalue régulièrement les positions retenues pour l'établissement des déclarations fiscales dans les situations où la réglementation fiscale est sujette à interprétation. Il fixe, le cas échéant, des provisions sur la base des montants qui seront probablement versés aux autorités fiscales.

Les impôts différés sont constatés sur la base des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs au bilan consolidé et leur base fiscale. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés lorsqu'ils résultent de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition. L'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. L'impôt différé est calculé sur la base des taux d'imposition (et des régimes d'imposition) effectifs ou quasi effectifs à la date de clôture et dont l'application est anticipée lors de la réalisation de l'actif d'impôt différé ou du règlement du passif d'impôt différé. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer les différences temporaires. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour des différences temporaires imposables résultant de participations dans des filiales, des entreprises liées et des partenariats, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir proche.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant nets.

4.5 Recours à des estimations et hypothèses

La préparation des états financiers selon les normes IFRS exige de la Direction d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables et qu'elle formule des estimations et des hypothèses raisonnables sur l'avenir. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Lorsque le Groupe formule des estimations et des hypothèses concernant des événements futurs, les estimations comptables qui en résultent, par définition, peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les estimations comptables et les jugements les plus importants utilisés par le Groupe dans la préparation de ses états financiers consolidés sont présentés ci-après :

Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe vérifie, au moins annuellement, l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles qui ne font pas l'objet d'amortissement ainsi que les autres actifs non financiers en cas d'apparition d'indices de dépréciation.

Le Groupe a estimé la valeur recouvrable des secteurs opérationnels au moyen de modèles prospectifs d'actualisation des flux de trésorerie nécessitant la formulation d'hypothèses concernant les flux de trésorerie, les marges et le taux d'actualisation futurs. La note 10 fournit plus de détails sur les méthodes et sur les hypothèses utilisées pour l'estimation des valeurs nettes recouvrables.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales reportées

La comptabilisation des actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales reportées dépend de la probabilité qu'un bénéfice imposable futur sera suffisant pour compenser les pertes fiscales reportées et, le cas échéant, de la période à laquelle interviendra leur recouvrement.

Le Groupe exerce donc son jugement pour estimer la performance financière future de l'entité juridique ou du groupe fiscal particulier dans lequel l'actif d'impôt différé a été comptabilisé, et pour estimer la période à laquelle interviendra son recouvrement. Le paragraphe 3.3 et la note 8 fournissent plus de détails sur les méthodes et sur les hypothèses utilisées pour l'estimation du bénéfice imposable futur.

4.6 Méthodes de conversion

Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR) qui est la monnaie de présentation du Groupe.

Conversion des états financiers des filiales en devises

Les états financiers des entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les actifs et passifs de chacune d'entre elles, à l'exception des capitaux propres, sont convertis au cours de clôture.
- Les capitaux propres sont convertis au cours historique.
- Les produits et charges et les flux de trésorerie sont convertis au cours de change moyen de l'exercice,

Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « Ecart de conversion » pour la part du groupe.

Les taux de change utilisés pour la conversion des états financiers des filiales du Groupe sont indiqués ci-dessous (1 euro converti dans chaque devise) :

| Taux de change | | Cours de clôture | | Cours moyen | |
|----------------------|-----|------------------|------------|-------------|--------|
| | | 31/12/2018 | 31/12/2017 | 2018 | 2017 |
| Dirham des Emirats | AED | 4,2050 | - | 4,3371 | - |
| Dollar australien | AUD | 1,6220 | 1,5346 | 1,5797 | 1,4729 |
| Real Brésilien | BRL | 4,4440 | - | 4,3085 | - |
| Franc Suisse | CHF | 1,1269 | 1,1702 | 1,1550 | 1,1116 |
| Yuan chinois | CNY | 7,8751 | - | 7,8081 | - |
| Couronne danoise | DKK | 7,4673 | 7,4449 | 7,4532 | 7,4387 |
| Livre sterling | GBP | 0,8945 | 0,8872 | 0,8847 | 0,8761 |
| Dollar de Hong Kong | HKD | 8,9675 | 9,3720 | 9,2559 | 8,8012 |
| Ringgit malaysien | MYR | 4,7317 | 4,8536 | 4,7634 | 4,8501 |
| Couronne norvégienne | NOK | 9,9483 | 9,8403 | 9,5975 | 9,3286 |
| Couronne suédoise | SEK | 10,2548 | 9,8438 | 10,2583 | 9,6369 |
| Dollar de Singapour | SGD | 1,5591 | 1,6024 | 1,5926 | 1,5582 |
| Dollar US | USD | 1,1450 | 1,1993 | 1,1810 | 1,1293 |

L'écart d'acquisition et les ajustements à la juste valeur provenant de l'acquisition d'entités étrangères sont traités comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global.

Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères, c'est-à-dire dans des devises autres que la monnaie fonctionnelle des entités, sont converties au taux de change en vigueur à la date de ces transactions ou à leur date de réévaluation. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au cours de change de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé, sous la rubrique « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ».

4.7 Modalités de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les états financiers d'Artefact et de ses filiales au 31 décembre 2018. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère. La liste des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation figure en note 4 ci-après.

Les filiales sont définies comme toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle, et sont exclues du périmètre de consolidation dès la date à laquelle elles cessent d'être contrôlées par le Groupe. Les comptes des filiales consolidées sont retraités le cas échéant, afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

5. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2018 est le suivant :

| Sociétés | Siège social | Pays | % de part. | % de contrôle | Méthode |
|---|---|-----------|------------|---------------|---------|
| Artefact SA | 19 rue Richer 75009 Paris | France | Sté mère | Sté mère | IG |
| Pixidis SARL | 19 rue Richer 75009 Paris | France | 100% | 100% | IG |
| Artefact Germany GmbH | 21 Philosophenweg, 47051 Duisburg | Allemagne | 100% | 100% | IG |
| metapeople GmbH | 26 Siewerdstr, 8050 Zurich | Suisse | 100% | 100% | IG |
| Artefact Netherlands | Artur van Schendelstraat 500, 3511 MH Utrecht | Pays-Bas | 100% | 100% | IG |
| Artefact Marketing engineers UK Limited | 4th Floor, 78 Chamber Street Whitechapel, London E1 8BL | UK | 100% | 100% | IG |
| Artefact Italy SRL | Via Sicilia, 43, 00187 Rome | Italie | 100% | 100% | IG |
| Artefact Data Spain SLU | Paseo de la Castellana 77, 10th Floor. 28046 Madrid | Espagne | 100% | 100% | IG |
| Media Diamond | Calle Marques de Monteagudo, 22, 28028 Madrid | Espagne | 50% | 100% | IG |
| Artefact Middle East and Africa FZ-LLC | 3 rd Floor office, 3004 Building EIB1, Dubai | Dubai | 100% | 100% | IG |
| Artefact Denmark A/S | Pilestraede 521, 3, sal 1112 Copenhagen K | Danemark | 100% | 100% | IG |
| NetBooster Finland Oy | Bulevardi 2-4 A 00120 Helsinki | Finlande | 100% | 100% | IG |
| Artefact Norway AS | Filipstad Brygge 1 – 2nd floor 0252 Oslo | Norvège | 100% | 100% | IG |
| Netbooster Sweden | Sankt Eriksgatan 63 11234 Stockholm | Suède | 100% | 100% | IG |
| Netbooster Holding A/S | Pilestraede 521, 3, sal 1112 Copenhagen K | Danemark | 100% | 100% | IG |
| Netbooster APAC Ltd | Unit 1904-5, 135 Bonham Strand Trade Center, Hong Kong | Hong Kong | 100% | 100% | IG |
| Netbooster Hong Kong Ltd | Unit 1904-5, 135 Bonham Strand Trade Center, Hong Kong | Hong Kong | 100% | 100% | IG |
| Netbooster Malaysia SDN BHD | Level 27 Centerpoint North Tower, Mid Valley City, Lingkaran Syed Putra, 59200 Kuala Lumpur | Malaisie | 100% | 100% | IG |
| Artefact Australia PTY LTD | Should be 77-83 City Road, Southbank, Victoria 3006 | Australie | 100% | 100% | IG |
| Netbooster Singapore PTE Ltd | 92 Robinson Road, #11-04 SIF Building, 68899 Singapore | Singapour | 100% | 100% | IG |
| Netbooster Asia Limited | 10 Floor, Guangdong Investment Tower, 148 Connaught Road Central, Hong Kong | Chine | 59,69% | 100% | IG |
| Netbooster Internet Science and Technology Co., Ltd | Land Building, No 580 West Nanjing Road, Jingan district Shanghai, China | Chine | 59,69% | 100% | IG |
| 8Matic Advertising (Shanghai) Co, Ltd | No 360 Hengtong Road , Jingan district Shanghai, China | Chine | 59,69% | 100% | IG |
| 8Matic Limited | 10 Floor, Guangdong Investment Tower, 148 Connaught Road Central, Hong Kong | Chine | 50,01% | 100% | IG |
| Artefact Do Brasil Consultoria Estrategica Ltda | Avenida das Nações Unidas, 12901,11° andar São Paulo | Brésil | 93% | 100% | IG |

Les variations de périmètre au cours de l'exercice 2018 sont les suivantes :

- **Entrées de périmètre :**
 - Acquisition de 59,69% des sociétés Netbooster Asia Limited, Netbooster Shanghai Internet Science and Technology Co., Ltd et 8Matic Advertising (Shanghai) Co, Ltd et de 50,01% de la société 8Matic Limited.
 - Prise de participation à hauteur de 93% dans la nouvelle société Artefact Do Brasil
- **Sortie de périmètre :** liquidation de NetBooster GmbH

6. Notes relatives à certains postes du bilan et du compte de résultat

Note 1 | Chiffre d'affaires – Information sectorielle

D'un point de vue opérationnel, la Direction suit l'activité du groupe à la fois par géographie et en transverse par métier.

La Direction a ainsi identifié 3 zones géographiques : la France, le reste de l'Europe ainsi que les autres marchés, incluant la zone Asie Pacifique, le Moyen-Orient et le Brésil.

En transverse, la Direction a identifié deux métiers principaux :

- 1) le premier regroupant le conseil & la data correspondant,
- 2) le second regroupant les activités d'agence média et de création :
 - les activités dites de PPC (Pay Per Click), liées à la gestion de mots clés et d'espaces publicitaires pour la clientèle,
 - l'activité d'optimisation des moteurs de recherche (SEO) liée à la création et à l'optimisation de sites web,
 - l'activité Média qui concerne l'optimisation de campagnes publicitaires à travers l'achat d'espaces et le retargeting,
 - l'activité Affiliation, qui assure la gestion de campagnes publicitaires à travers des réseaux d'affiliation,
 - l'activité Création & design, qui regroupe la conception de sites web & campagnes et supports publicitaires,
 - l'activité Social Media, qui concerne le retargeting publicitaire sur les réseaux sociaux.

Marge brute et rentabilité par zone géographique

| <i>en milliers d'euros</i> | Marge brute | | EBITDA | |
|---------------------------------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 |
| France | 24 613 | 11 795 | 3 216 | 246 |
| Reste de l'Europe | 32 142 | 32 940 | 774 | 1 397 |
| Autres marchés | 7 080 | 2 384 | (252) | 30 |
| Impact retraitements IFRS 2 & IFRS 3R | | | (2 292) | (584) |
| TOTAL | 63 835 | 47 119 | 1 446 | 1 089 |

Marge brute par métier

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | | 2017 | |
|--|---------------|-------------|---------------|-------------|
| Consulting (conseil & data) | 20 174 | 32% | 7 866 | 17% |
| Marketing (media & activation, création) | 43 661 | 68% | 39 253 | 83% |
| TOTAL Marge brute | 63 835 | 100% | 47 119 | 100% |

Note 2 | Charges de personnel

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | 2017 |
|---|-----------------|-----------------|
| Salaires et traitements | (37 875) | (28 343) |
| Charges sociales | (8 183) | (5 355) |
| Engagements postérieurs à l'emploi | (13) | (4) |
| Autres | (749) | (380) |
| Sous-total | (46 820) | (34 082) |
| Paiement fondé sur des actions IFRS2 | (2 177) | (584) |
| Rémunération pour service postérieurs aux regroupements d'entreprises IFRS 3R | (115) | - |
| TOTAL | (49 113) | (34 666) |

Effectif moyen

L'effectif moyen du groupe se répartit de la façon comme suit :

| | 2018 | 2017 |
|-------------------|------------|------------|
| France | 201 | 178 |
| Reste de l'Europe | 462 | 447 |
| Autres Marchés | 140 | 31 |
| TOTAL | 803 | 656 |

Paiement fondé sur des actions IFRS2

Cette rubrique du compte de résultat intitulée « Charges de personnel - Paiement fondé sur des actions IFRS2 » qui représente une charge de 2 177 milliers d'euros, correspond au reclassement en charge de personnel selon la norme IFRS2, des actions gratuites pour 1 319 milliers d'euros et des actions de préférence dites ADP2 pour 858 milliers d'euros.

Rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises IFRS 3R

Ce poste représentant une charge de 115 milliers d'euros sur l'année 2018 est principalement l'impact de deux opérations enregistrées en charges de personnel – rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 révisé :

- Les compléments de prix de 8 Matic, définis contractuellement au-delà du minimum garanti et indexés sur des conditions de présence et de performance pour une charge total de 1 094 milliers au 31 décembre 2018,
- L'ajustement de prix de 4Ps Marketing comptabilisé en résultat pour un produit net de 1 161 milliers d'euros, suite au départ des dirigeants et à la fin de la clause d'earn out correspondante.

Note 3 | Charges externes

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | 2017 |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Locations et charges locatives | (4 209) | (3 146) |
| Honoraires | (2 590) | (2 296) |
| Frais de déplacement | (1 740) | (1 655) |
| Dépenses marketing | (1 221) | (752) |
| Cotisations et abonnements | (346) | (284) |
| Licences IT | (452) | (607) |
| Téléphone et internet | (415) | (454) |
| Equipements IT | (533) | (540) |
| Entretien & maintenance | (594) | (371) |
| Assurance | (179) | (198) |
| Dépenses de recrutement | (654) | (547) |
| Dépenses divertissement personnel | (447) | (343) |
| Frais bancaires | (195) | (220) |
| Formations | (211) | (108) |
| Autres | (535) | (371) |
| TOTAL | (14 323) | (11 892) |

Note 4 | Autres produits et charges courants

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | 2017 |
|--|--------------|-------------|
| Crédit d'impôt recherche et autres subventions | 1 228 | 795 |
| Transfert de charges | - | 134 |
| Autres produits courants | 348 | 270 |
| Dotation nette dépréciations clients | 156 | (457) |
| Autres charges courantes | (283) | 10 |
| TOTAL | 1 450 | 752 |

Note 5 | Dotations aux amortissements et provisions

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | 2017 |
|--|----------------|--------------|
| Amortissements des immobilisations incorporelles | (444) | (270) |
| Amortissements des immobilisations corporelles | (718) | (604) |
| Dotation aux provisions d'exploitation | (233) | - |
| TOTAL | (1 396) | (874) |

Note 6 | Autres produits et charges opérationnels non courants

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | 2017 |
|--|--------------|----------------|
| Réévaluation de la quote-part des titres Netbooster Asia Limited préalablement détenue (17%) | 637 | - |
| Charges de restructuration | (576) | (1 056) |
| Frais engagés pour regroupements d'entreprise | (197) | (743) |
| Rappel de TVA en Allemagne | | (662) |
| Litiges prud'hommaux (dotations aux provisions) | (307) | |
| Autres | (455) | (297) |
| TOTAL | (898) | (2 758) |

Les charges de restructuration et de réorganisation concernent essentiellement la France (333 milliers d'euros), les Pays nordiques (130 milliers d'euros) et l'Allemagne (95 milliers d'euros).

Les frais engagés pour regroupements d'entreprise correspondent aux frais de conseil engagés dans le cadre de l'acquisition en Chine et de la création de la filiale au Brésil.

Note 7 | Charges et produits financiers

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | 2017 |
|---|--------------|----------------|
| Produit de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 63 | 78 |
| Coût de l'endettement | (660) | (731) |
| Coût de l'endettement financier net | (596) | (653) |
| Incidence de l'évaluation à la juste valeur des dérivés | 636 | |
| Différences positives de change | 491 | 389 |
| Autres | 1 | 1 |
| Autres produits financiers | 1 128 | 390 |
| Incidence de l'évaluation à la juste valeur des dérivés | (125) | (575) |
| Dépréciation des actifs financiers | (18) | (1) |
| Différences négatives de change | (499) | (984) |
| Autres | (65) | (46) |
| Autres charges financières | (707) | (1606) |
| RESULTAT FINANCIER NET | (176) | (1 869) |

Les produits financiers liés à l'évaluation à la juste valeur des dérivés pour 636 milliers d'euros correspondent aux actions de préférences dites ADP1. Il s'agit ainsi du nombre d'actions ordinaires nouvelles émises à la suite de la conversion de ces ADP1, en appliquant la différence entre le cours de bourse à la date d'émission de ces ADP1 soit 3,27 € (consécutivement à l'augmentation de capital réalisée le 27 juillet 2017 pour rémunérer l'apport des titres Artefact) et le cours en date de conversion au 13 septembre 2018, soit 2,99 €.

Note 8 | Impôt sur les résultats

Détail de la charge d'impôt

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | 2017 |
|--|--------------|--------------|
| Impôts sur les bénéfices | (363) | (380) |
| Autres impôts sur le résultat (CVAE, etc.) | (345) | (114) |
| Charge d'impôt courante | (708) | (494) |
| Produit / (Charge) d'impôts différés | 918 | 264 |
| Charge d'impôt effective | 209 | (230) |

Preuve d'impôt

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | 2017 |
|---|------------|--------------|
| Résultat comptable avant impôt | (1 023) | (4 412) |
| Taux courant d'imposition de la société mère | 33,33% | 33,33% |
| Charge (produit) d'impôt théorique | 341 | 1 471 |
| Différentiel taux d'imposition filiales étrangères | (29) | (267) |
| Différences permanentes dont impact IFRS2 et crédits d'impôts | 241 | (1 320) |
| IAS12 : CVAE et autres | (345) | (114) |
| Charge d'impôt effective | 209 | (230) |

Déficits fiscaux reportables

L'essentiel des actifs d'impôts différés correspond à des économies d'impôts attendues des reports déficitaires dont sont détentrices les sociétés du Groupe. Les actifs d'impôts différés sont reconnus sur des reports déficitaires dans la mesure où il est probable que les bénéfices imposables futurs permettront de les récupérer. Le Groupe limite l'horizon d'imputation de ses déficits fiscaux à trois exercices suivant l'exercice 2018 et les montants imputables sont déterminés sur la base des business plan établis par la Direction.

Le stock de reports déficitaires des sociétés du Groupe au 31 décembre 2018 est de 45,1 millions d'euros dont 8,6 millions d'euros reconnus en impôts différés actif.

Note 9 | Résultat par action

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | 2017 |
|--|-------------------|-------------------|
| Résultat net - Part du groupe | (1 158) | (4 843) |
| Nombre moyen pondéré de titres en circulation | 31 182 687 | 22 002 270 |
| Résultat net par action (€) | (0,04) € | (0,22) € |
| Nombre d'actions gratuites à émettre et exerçables | 1 020 002 | 280 000 |
| Nombre d'actions de préférence dites ADP2 | 2 061 668 | 2 103 940 |
| Nombre d'actions de préférence dites ADP1 | - | 1 460 025 |
| Nombre de BSA exerçables converti en nombre d'actions | - | 325 000 |
| Nombre total de titres y compris instruments dilutifs | 34 264 356 | 26 171 235 |
| Résultat net dilué par action (€) | (0,03) € | (0,19) € |

Note 10 | Ecarts d'acquisition

| <i>en milliers d'euros</i> | Valeur nette au 31/12/2017 | Augmentation | Diminution | Ecart de conversion | Valeur nette au 31/12/2018 |
|----------------------------|----------------------------|--------------|------------|---------------------|----------------------------|
| France | 19 515 | - | - | (99) | 19 416 |
| 4Ps Marketing (UK) | 8 068 | - | - | - | 8 068 |
| metapeople (DE, CH) | 12 652 | - | - | - | 12 652 |
| Europe du Nord | 4 565 | - | - | - | 4 565 |
| Europe du Sud | 6 016 | - | - | - | 6 016 |
| NB Shanghai | - | 3 750 | | (45) | 3 705 |
| TOTAL | 50 816 | 3 750 | 0 | 144 | 54 422 |

L'acquisition en Chine de la société 8 Matic et de ses affiliés le 16 mars dernier a généré un écart d'acquisition de 3 750 milliers d'euros (conférer §1. *Faits marquants de l'exercice 2018*). L'allocation finale du prix d'acquisition pourra être différente dans un délai de 12 mois post acquisition, des modifications ultérieures sont en effet envisageables afin de refléter la juste valeur de l'actif net acquis.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

La Direction évalue les performances opérationnelles par zone géographique. Pour les besoins des tests de dépréciation, la Direction évalue la valeur des écarts d'acquisition au niveau de 6 zones géographiques : (1) France, (2) Angleterre, (3) Allemagne, Suisse & Pays-Bas, (4) Pays nordiques et (5) Europe du Sud (6) Asie. Chacune de ces zones géographiques représente un groupe d'UGT.

Une fois par an, le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les écarts d'acquisition, en comparant la valeur recouvrable agrégée des actifs d'un groupe d'UGT avec leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'écart d'acquisition de chaque UGT est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur d'utilité effectué à partir des projections de flux de trésorerie après impôts fondées sur le budget et business plans approuvés par la Direction, couvrant une période de 5 ans. Au-delà de cette période, les flux de trésorerie sont extrapolés sur la base du taux de croissance à long terme présenté ci-après.

Principales hypothèses des tests de dépréciation

Les principales hypothèses appliquées pour déterminer la valeur d'utilité de chaque UGT sont les suivantes :

- Le taux de croissance à long terme retenu varie de 1,7% à 2,9% en fonction des pays,
- Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital après impôts qui reflète les risques spécifiques du secteur et du pays concernés :

| <i>Taux d'actualisation retenu</i> | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|------------------------------------|------------|------------|
| France | 10,6% | 8,5% |
| Royaume-Uni | 10,7% | 8,6% |
| Allemagne | 10,1% | 7,8% |
| Pays-Bas | 10,8% | 7,6% |
| Danemark | 11,3% | 6,9% |
| Espagne | 10,7% | 9,5% |
| Italie | 10,7% | 9,4% |
| Chine | 13,2% | - |

Test de sensibilité

Le Groupe a effectué un test de sensibilité de la charge de dépréciation aux variations des principales hypothèses utilisées (c'est-à-dire le taux d'actualisation après impôts et le taux de croissance à long terme). Pour l'ensemble des UGT, les principales hypothèses ont été modifiées comme suit :

- taux d'actualisation après impôts : +/- 1 % et
- taux de croissance à long terme : +/- 0,5 %.

Les tests de sensibilité effectués aux 31 décembre 2018 n'ont entraîné aucune charge de dépréciation supplémentaire, et le Groupe n'a donc pas modifié ses hypothèses.

Note 11 | Immobilisations incorporelles

| <i>en milliers d'euros</i> | Logiciels | Marque | Autres | TOTAL |
|---|------------|--------------|--------------|--------------|
| Valeur brute | 494 | 2 342 | 2 439 | 5 275 |
| Cumul des amortissements et dépréciations | (466) | - | (319) | (785) |
| VNC au 31 décembre 2017 | 28 | 2 342 | 2 120 | 4 490 |
| Regroupements d'entreprises | 8 | | | 8 |
| Acquisitions | 87 | | 133 | 220 |
| Transferts / Mises au rebut | | | (107) | (107) |
| Cessions | (387) | | (211) | (598) |
| Ecart de conversion | | | (11) | (11) |
| Amortissement | 357 | | (197) | 161 |
| Valeur brute | 202 | 2 342 | 2 244 | 4 788 |
| Cumul des amortissements et dépréciations | (109) | - | (516) | (624) |
| VNC au 31 décembre 2018 | 93 | 2 342 | 1 728 | 4 162 |

La valeur des marques correspond essentiellement à la marque Artefact pour 2 296 milliers d'euros. Les autres immobilisations incorporelles se composent notamment des incorporelles apportés par la fusion d'Artefact en 2017, dont 596 milliers d'euros de relations client et 988 milliers d'euros de technologies.

Note 12 | Immobilisations corporelles

| <i>en milliers d'euros</i> | Aménagements | Agencements, matériels et mobilier de bureau | TOTAL |
|---|--------------|--|--------------|
| Valeur brute | 694 | 3 128 | 3 822 |
| Cumul des amortissements et dépréciations | (188) | (1 898) | (2 086) |
| VNC au 31 décembre 2017 | 506 | 1 230 | 1 736 |
| Regroupements d'entreprises | | 131 | 131 |
| Acquisitions | 140 | 445 | 584 |
| Transferts | | 113 | 113 |
| Cessions | | (572) | (572) |
| Ecart de conversion | | (5) | (5) |
| Amortissement/dépréciation | (113) | 196 | (309) |
| Valeur brute | 833 | 3 240 | 4 073 |
| Cumul des amortissements et dépréciations | (301) | (2 093) | (2 394) |
| VNC au 31 décembre 2018 | 532 | 1 147 | 1 679 |

Note 13 | Instruments financiers dérivés

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | 2017 |
|---|-------------|----------------|
| Juste valeur du contrat de couverture de taux swap | 36 | 71 |
| Instruments financiers inscrit à l'actif | 36 | 71 |
| Juste valeur des actions de préférence dites « ADP1 » | | (5 163) |
| Autres instruments financiers Passifs | (89) | |
| Instruments financiers inscrits au passif | (89) | (5 163) |
| TOTAL | (54) | (5 092) |

Les actions de préférence dites ADP1 ont été converties le 13 septembre 2018 (conférer note 1.4 des Faits Marquants).

Note 14 | Actifs financiers non courants

| <i>en milliers d'euros</i> | TOTAL |
|--------------------------------|--------------|
| VNC au 31 décembre 2017 | 1 063 |
| Acquisitions | 61 |
| Transferts | 57 |
| Remboursement | (334) |
| Ecart de conversion | 2 |
| Dépréciation | |
| Autres | (5) |
| VNC au 31 décembre 2018 | 844 |

Les actifs financiers non courant correspondent principalement à des prêts et cautionnement au 31 décembre 2018.

Note 15 | Autres actifs courants et non courants

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | 2017 |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| Autres créances | 75 | 161 |
| Acomptes fournisseurs | 173 | 54 |
| Créances sociales et fiscales | 182 | 134 |
| Etat | 4 528 | 1 712 |
| Autres actifs courants | 42 | 400 |
| Charges constatées d'avance | 1 107 | 1 169 |
| TOTAL | 6 107 | 3 630 |
| Dont non courant | 2 567 | 1 265 |
| Dont courant | 3 540 | 2 365 |

La créance de 4 528 milliers d'euros vis-à-vis de l'Etat représente principalement la part non courante des crédits de CIR (crédit Impôt Recherche) et de CICE pour un montant de 2 522 milliers d'euros et la TVA déductible pour 2 006 milliers d'euros. La part courante des créances fiscales relatives au CIR et au CICE est classée au bilan dans la rubrique « Actifs d'impôt courants » pour 234 milliers d'euros.

Note 16 | Actifs et passifs d'impôts différés

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | 2017 |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Actifs d'impôts différés | 2 374 | 1 435 |
| - réalisables à plus de 12 mois | 2 128 | 1 435 |
| - réalisables dans les 12 mois | 246 | - |
| Passifs d'impôts différés | - | - |

L'augmentation des actifs nets d'impôts différés sur l'exercice s'explique principalement par l'activation complémentaire de reports déficitaires sur la France, compte tenu des perspectives attendues sur les 3 prochaines années, ainsi qu'une économie future d'impôt sur l'amortissement fiscal d'un écart d'acquisition local en Espagne.

Les actifs d'impôts différés incluent un impôt différé passif d'un montant de 1 056 milliers d'euros relatif à la réévaluation des actifs identifiés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de la société Artefact, qui a été comptabilisé en diminution des actifs d'impôts différés actifs de la Société mère.

Note 17 | Créances clients et comptes rattachés

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/2018 | 31/12/2017* |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Clients et comptes rattachés | 54 045 | 58 953 |
| Clients – Actifs sur contrats | 3 413 | 899 |
| Créances clients | 57 458 | 59 852 |
| Dépréciation des créances clients | (849) | (969) |
| TOTAL | 56 609 | 58 883 |

* Retraitement de l'impact IFRS 15 à l'ouverture

Détail des dépréciations clients

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|--------------|--------------|
| Dépréciation clients à l'ouverture | (969) | (515) |
| Première application d'IFRS9 | (54) | - |
| Dépréciation supplémentaire | (377) | (801) |
| Dépréciation utilisées (créances passées en perte) | 163 | 344 |
| Dépréciation non utilisées reprises | 394 | - |
| Ecart de conversion | 3 | 7 |
| Autres | (9) | (3) |
| Dépréciation clients à la clôture | (849) | (969) |

L'analyse de l'impact de l'application des normes IFRS 15 et IFRS 9 a conduit à comptabiliser les impacts suivants au 31 décembre 2018 (conférer « 3.2 Application d'IFRS 15 et IFRS 9 ») :

- IFRS 15 : 3 413 milliers d'euros de créances clients ont été classés en « actifs sur contrat ».
- IFRS 9 : Une dépréciation complémentaire de 54 milliers d'euros a été comptabilisée au bilan – dont 29 milliers d'euros à l'ouverture.

Les impacts à l'ouverture d'IFRS 9 n'ont pas été présentés dans le tableau ci-dessus, conformément à la méthode de transition rétrospective limitée.

Note 18 | Trésorerie nette

| en milliers d'euros | 2018 | 2017 |
|--|---------------|---------------|
| Disponibilités | 15 480 | 10 020 |
| Valeurs mobilières de placement | 1 010 | 1 304 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie (tels que présentés au bilan) | 16 491 | 11 324 |
| Découverts bancaires | (1 290) | (4 146) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (tels que présentés dans le tableau de financement) | 15 200 | 7 178 |

Note 19 | Capital

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Société s'élevait à 3 267 436,40 euros, composé de 32 674 364 actions d'une valeur nominale de 0,10 € dont 32 632 556 actions ordinaires et 41 808 actions de préférence 2 (ADP2).

Le tableau ci-après présente les variations du capital social sur l'exercice 2018 :

| | Nombre d'actions | Valeur nominale | TOTAL |
|---|-------------------|-----------------|----------------------|
| Capital social au 31 décembre 2017 | 25 791 116 | 0,1 € | 2 579 111,6 € |
| Augmentation du capital : | | | |
| - Augmentation de capital réservée en numéraire | 5 158 223 | 0,1 € | 515 822,3 € |
| - Exercices de BSA 2014 | 265 000 | 0,1 € | 26 500,0 € |
| - Conversion actions de préférences dites ADP1 | 1 460 025 | 0,1 € | 146 002,5 € |
| Capital social au 31 décembre 2018 | 32 674 364 | 0,1 € | 3 267 436,4 € |

Instruments dilutifs en circulation

| Plan d'attribution d'actions gratuites | « AGA 2017 » | « AGA 2018-1 » | « AGA 2018-2 » | « AGA 2018-3 » |
|---|----------------|-----------------|----------------|----------------|
| Date d'assemblée | 20 juin 2016 | 29 juin 2017 | 29 juin 2017 | 25 juin 2018 |
| Date du Conseil d'administration | 24 avril 2017 | 27 février 2018 | 23 avril 2018 | 13 sept. 2018 |
| Nombre total d'actions attribuées initialement | 415 000 | 500 000 | 150 000 | 75 002 |
| Nombre d'actions gratuites perdues | 150 000 | - | - | - |
| Nombre total d'actions gratuites restantes au 31/12/2018 | 265 000 | 500 000 | 150 000 | 75 002 |

| Actions de préférence | « ADP2 » |
|---|-----------------|
| Date d'assemblée | 27 juillet 2017 |
| Nombre maximal d'actions ordinaires à émettre au 31/12/2018 | 2 061 668 |
| Nombre estimé* d'actions ordinaires à émettre au 31/12/2018 | 1 198 990 |
| Prix d'exercice | n/a |
| Augmentation de capital maximal potentielle en nombre d'actions | 2 019 860 |

*sur la base des chiffres communiqués dans le plan stratégique 2020 présenté en novembre 2017

Par ailleurs, les actions de préférence dites ADP1 ont été converties en date du 13 septembre 2018. Ainsi les 54 075 ADP1 ont été remplacées par 1 514 100 actions ordinaires, représentant une augmentation de capital de 146 milliers d'euros.

Plan de bons de souscription d'action dit BSA-2014

Le plan de BSA 2014 est arrivé à échéance au cours de l'exercice. Sur les 1.175.000 initialement attribués, seuls 265 000 BSA ont été exercés intégralement au cours de l'exercice 2018 au prix d'exercice de 2,42 €. Ainsi 910 000 BSA ont été perdus à la suite du départ de salariés ou du dépassement de la date d'échéance d'exercice.

La Société a perçu 642 milliers d'euros lors de cet exercice, dont 26,5 milliers d'euros d'augmentation de capital et 615 milliers d'euros de prime d'émission.

Note 20 | Provisions

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/2017 | Dotations | Reprises | 31/12/2018 |
|--|------------|------------|----------|------------|
| Provision pour risques non courant | - | 440 | - | 440 |
| Provision pour indemnités de fin de carrière | 17 | 13 | | 30 |
| TOTAL | 17 | 453 | | 470 |

Les provisions pour risques couvrent des litiges prud'hommaux divers sur la France essentiellement.

Note 21 | Dettes financières

| <i>En milliers d'euros</i> | 31/12/2017 | Variation | Reclassement | Ecart de conversion | 31/12/2018 |
|---|---------------|----------------|-----------------|---------------------|---------------|
| Emprunts bancaires | 1 565 | (1 469) | 11 854 | | 11 951 |
| Dettes financières non courantes | 1 565 | (1 469) | 11 854 | | 11 951 |
| Emprunts bancaires | 14 373 | (536) | (11 854) | | 1 983 |
| Découverts bancaires | 4 146 | (2 853) | | (2) | 1 290 |
| Dettes financières courantes | 18 519 | (3 390) | (11 854) | (2) | 3 273 |
| Total dettes financières | 20 084 | (4 858) | 0 | (2) | 15 224 |

Emprunts bancaires

Au 31 décembre 2018, les variations sur les emprunts bancaires correspondent essentiellement au remboursement dû au titre de l'exercice du financement obtenu en mars 2016, soit 1 646 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2018, le solde de l'emprunt se compose de :

- 8 075 milliers d'euros assortis d'un taux d'intérêt variable annuel calculé sur la base du taux Euribor 6 mois + 4,3% et remboursables in fine le 18 mars 2022
- 4 939 milliers d'euros au titre de la tranche A2, assortis d'un taux d'intérêt variable annuel calculé sur la base du taux Euribor 6 mois + 2% et remboursables, à échéance semestrielle jusqu'au 31 décembre 2021.

Selon les termes de ce contrat de financement, le Groupe s'engage à respecter des covenants bancaires. Afin de couvrir les taux d'intérêts de ces emprunts, le Groupe a mis en place une couverture de taux avec un cap à 0.

Le reclassement de 11 854 milliers d'euros de dettes financières de courant en non courant s'explique essentiellement par l'annulation du reclassement effectué, suite au bris de covenant au 31 décembre 2017, dans la mesure où l'accord de waiver avait été obtenu postérieurement au 31 décembre 2017 le 29 janvier 2018. Le Groupe respecte ses ratios de covenants bancaires au 31 décembre 2018.

Note 22 | Autres passifs courants et non courants

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/2018 | 31/12/2017* |
|---|--------------|--------------|
| Dettes sur acquisitions – minimum garanti | 1 403 | 3 385 |
| Dettes sur acquisitions – rémunérations sous conditions | 1 094 | - |
| Autres dettes | 1 769 | 2 433 |
| TOTAL | 4 266 | 5 818 |
| <i>Dont non courant</i> | <i>3 496</i> | <i>3 721</i> |
| <i>Dont courant</i> | <i>770</i> | <i>2 097</i> |

* Retraité de l'impact d'IFRS 15 relatif au reclassement des produits constatés d'avance en passifs sur contrats

La dette sur acquisitions d'un montant de 1 403 milliers d'euros correspond à l'estimation du complément de prix minimum garanti restants à payer dans le cadre de l'acquisition des sociétés chinoises en mars 2018. L'estimation des rémunérations complémentaires indexées sur les conditions de présence et de performance est également comptabilisée en « autres dettes » en contrepartie des charges de personnel conformément à IFRS 3R pour 1 094 milliers d'euros (*conférer « 1. Faits marquants »*).

Note 23 | Dettes fournisseurs et autres créditeurs

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|---------------|---------------|
| Fournisseurs | 45 367 | 45 186 |
| Fournisseurs - factures non parvenues | 3 245 | 2 667 |
| Sécurité sociale et organismes sociaux | 6 432 | 4 519 |
| Dettes fiscales hors impôt sur les bénéfices | 3 535 | 5 581 |
| Avances et acomptes clients | 1 477 | 1 257 |
| Clients avoirs à émettre | 204 | 1 265 |
| Autres | 73 | 130 |
| TOTAL | 60 333 | 60 605 |

Note 24 | Engagements hors bilan**Engagements donnés****Bail commercial**

- **Artefact SA**

La Société Artefact SA a signé le 25 août 2017 un bail commercial 4/6/9 à date d'effet au 1er janvier 2018 d'une surface d'environ 800 m² de bureaux pour un loyer annuel HT et hors charges de 360 milliers d'euros. La période ferme d'engagement est ainsi de 4 ans courant jusqu'au 31 décembre 2021, représentant un engagement résiduel de 1,1 millions d'euros.

Ces locaux sont une extension des locaux loués par la Société Artefact. Celle-ci avait ainsi signé 18 janvier 2017, un bail commercial 6/9 ans d'une surface de 1 434 m² de bureaux pour un loyer annuel HT et hors charges de 743 milliers d'euros. La période ferme d'engagement est ainsi de 6 ans courant jusqu'au 20 avril 2023, représentant un engagement de 3,2 millions d'euros.

- **Artefact Marketing Engineers UK**

La société Artefact UK a signé le 1^{er} mai 2017 un bail commercial pour la location de bureaux à Londres dont le loyer annuel hors charges est 559 milliers d'euros. La période ferme d'engagement est de 10 ans courant jusqu'au 1^{er} mai 2027, représentant un engagement de 4,7 millions d'euros à la clôture 2018.

Nantissement de titres constitué en garantie d'une caution bancaire fournie dans le cadre de l'emprunt bancaire

Conformément au contrat de financement bancaire signé en mars 2016, la Société a consenti un nantissement de titres de ses filiales metapeople GmbH et NetBooster UK.

Engagements reçus

Néant

Note 25 | Honoraires des Commissaires aux comptes

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | | 2017 | |
|--|------------|-------------|------------|-------------|
| | Montant HT | % | Montant HT | % |
| Audit | | | | |
| <i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés</i> | | | | |
| - Emetteur | 90 | 35% | 83 | 32% |
| - Filiales intégrées globalement | 150 | 59% | 142 | 55% |
| <i>Autres services et prestations liées</i> | | | | |
| - Emetteur | 14 | 6% | 22 | 8% |
| - Filiales intégrées globalement | - | | - | |
| Sous-total | 254 | 100% | 246 | 96% |
| Autres prestations rendues | | | | |
| <i>Juridique, fiscal, social</i> | - | | 11 | 4% |
| Sous-total | - | | 11 | 4% |
| TOTAL | 254 | 100% | 257 | 100% |

Les prestations autres que l'audit incluent notamment la certification des informations issues de la Déclaration de Performance Extra Financière.

Note 26 | Evènements post clôture

Cession de l'activité Affiliation en Europe du Nord

Dans le cadre de la restructuration des pays nordiques, la Société a cédé le 30 janvier 2019 à la société Daisycon, l'activité affiliation NetBooster opérée au Danemark, en Norvège et en Finlande. Le volume d'affaires généré par le périmètre cédé s'est élevé à 753 milliers d'euros en 2018, représentant environ 20% de la marge brute réalisée en 2018 sur ces trois pays.

Signature d'un avenant du contrat de prêt auprès du pool bancaire

La Société a signé, en date du 12 avril 2019, un avenant de son contrat de prêt avec le pool bancaire, intégrant l'assouplissement de certaines obligations et covenants, notamment le ratio d'EBITDA sur dette nette. Ces nouvelles conditions sont applicables à compter des comptes consolidés annuels 2018, bien que la Société respecte ses ratios de covenant au 31 décembre 2018.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Artefact relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables énoncés dans la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés et faisant référence à la première application des normes IFRS 9 « Instruments financiers », et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisitions

- Dans le cadre de son développement, le groupe mène des opérations de croissance externe et a reconnu plusieurs écarts d'acquisitions.
- Au 31 décembre 2018 la valeur nette comptable de ces écarts d'acquisitions s'élève à 54 422 milliers d'euros.
- Ce poste fait l'œuvre de test de dépréciations, par la direction et dont les modalités sont décrites en note 4.4 « Tests de dépréciation des écarts d'acquisition », et en paragraphe 6, note 10 de l'annexe aux comptes consolidés « Ecarts d'acquisition ».
- Nos travaux consistent à prendre connaissance des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisitions réalisés par la direction, apprécier les estimations et les hypothèses (projection de flux de



trésorerie, taux de croissance long terme et coûts moyen pondérés du capital avec l'appui de nos experts) intervenant dans l'évaluation de la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisitions, et à vérifier que l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au Référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris et Paris la Défense, le 30 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

G C A
G R O U P E D E C O N T R Ô L E E T
D ' A U D I T

Paul GAUTEUR

M A Z A R S

Guillaume DEVAUX

Comptes annuels au 31 décembre 2018

BILAN

| <i>en milliers d'euros</i> | Note | Brut | Amort. / dépréciation | 2018 | 2017 |
|--|------|--------|--------------------------|----------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 1 | 20 219 | 401 | 19 818 | 20 196 |
| Immobilisations corporelles | 2 | 939 | 357 | 583 | 494 |
| Immobilisations financières | 3-4 | 73 758 | 20 701 | 53 057 | 48 919 |
| Actif immobilisé | | | | 73 458 | 69 609 |
| Créances clients & comptes rattachés | 5 | | | 24 310 | 24 751 |
| Autres créances | 11 | | | 4 602 | 2 718 |
| Valeurs mobilières de placement | | | | 99 | 172 |
| Disponibilités | | | | 1 817 | 415 |
| Actif circulant | | | | 30 828 | 28 056 |
| Charges constatées d'avance | 13 | | | 162 | 242 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 6 | | | 327 | 427 |
| Ecart de conversion actif | | | | 20 | - |
| TOTAL ACTIF | | | | 104 795 | 98 334 |
| Capital | 7 | | | 3 267 | 2 579 |
| Primes | | | | 57 093 | 42 312 |
| Réserves et report à nouveau | | | | (1 400) | 7 772 |
| Résultat de l'exercice | | | | 135 | (9 026) |
| Provisions réglementées | | | | 2 036 | 1 785 |
| Capitaux propres | 8 | | | 61 131 | 45 423 |
| Provisions pour risques | | | | 560 | - |
| Provisions pour charges | | | | - | - |
| Provisions | 9 | | | 560 | - |
| Emprunts et dettes financières | 10 | | | 16 575 | 21 770 |
| Dettes fournisseurs & comptes rattachés | 11 | | | 15 910 | 17 751 |
| Dettes fiscales et sociales | 11 | | | 6 269 | 4 812 |
| Autres dettes | 12 | | | 3 201 | 5 924 |
| Dettes | | | | 41 954 | 50 258 |
| Produits constatés d'avance | 13 | | | 1 150 | 2 543 |
| Ecart de conversion passif | 12 | | | - | 110 |
| TOTAL PASSIF | | | | 104 795 | 98 334 |

COMPTE DE RESULTAT

| <i>en milliers d'euros</i> | Note | 2018 | 2017 |
|---|------|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 15 | 44 213 | 25 837 |
| Production immobilisée | | - | - |
| Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges | | 975 | 507 |
| Autres produits | | 253 | 160 |
| Produits d'exploitation | | 45 440 | 26 504 |
| Autres achats et charges externes | | (23 562) | (19 230) |
| Impôts et taxes | | (729) | (247) |
| Salaires | | (13 342) | (4 867) |
| Charges sociales | | (5 673) | (2 141) |
| Dotations aux amortissements | | (677) | (345) |
| Dotations aux dépréciations et provisions | | (491) | (476) |
| Autres charges | | (351) | (161) |
| Charges d'exploitation | | (44 825) | (27 467) |
| Résultat d'exploitation | | 615 | (963) |
| Produits financiers | | 315 | 296 |
| Charges financières | | (622) | (6 986) |
| Résultat financier | 16 | (307) | (6 689) |
| Résultat courant avant impôt | | 308 | (7 653) |
| Produits exceptionnels | | 430 | 147 |
| Charges exceptionnelles | | (1 844) | (1 548) |
| Résultat exceptionnel | 17 | (1 413) | (1 401) |
| Participation des salariés | | - | - |
| Impôt sur les bénéfices | 18 | 1 240 | 27 |
| RESULTAT NET | | 135 | (9 026) |

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Présentation générale

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 22 avril 2019. Ces comptes sont présentés en milliers d'euros. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2. Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2018 a été marqué par les événements suivants :

2.1 Augmentation de capital d'un montant de 15,5 millions d'euros

Le 29 janvier 2018, la Société a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 15,5 millions d'euros, réalisée par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription auprès d'investisseurs qualifiés conformément à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier. Cette opération, effectuée par construction accélérée d'un livre d'ordres, s'inscrit ainsi dans la mise en œuvre du plan stratégique 2018-2020.

La Société a ainsi émis 5 158 223 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €, au prix unitaire de 3€, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 15,47 millions d'euros, représentant 20% du capital social avant opération, dans le respect des dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce. L'opération a été mise en œuvre conformément à la 3^{ème} résolution de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 15 janvier 2018.

2.2 Acquisition des titres de la société 8 Matic et de ses affiliés

Le 16 mars 2018, la Société a fait l'acquisition en Chine de la société 8 Matic et de ses affiliés opérant sous la marque NetBooster. Un paiement initial en numéraire d'un montant de 2 901 milliers d'euros a été effectué lors de l'acquisition, auquel viendront s'ajouter des compléments de prix payables au cours des quatre prochaines années. Ces compléments de prix dépendront des performances futures des sociétés acquises, avec un minimum garanti d'un montant total de 1 403 milliers d'euros comptabilisé. Ces montants minimums garantis ont été intégrés dans la valeur des titres.

2.3 Versements de compléments de prix

Dans le cadre de l'acquisition en septembre 2016 de la société anglaise 4Ps Marketing réalisée, la Société a versé deux compléments de prix au cours du premier semestre, le premier au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 1 064 milliers d'euros et le second d'un montant de 1 136 milliers d'euros pour solde, suite au départ des dirigeants fondateurs de la société intervenu fin juin. La dette résiduelle vis-à-vis des cédants d'un montant de 1 512 milliers d'euros et devenue sans objet a été reprise par une diminution de la valeur des titres.

2.4 Changement de la dénomination sociale

Le 1^{er} février 2018, la Société qui opérait jusqu'à présent sous la marque Netbooster a changé de dénomination sociale pour devenir Artefact. Cette nouvelle identité matérialise la transformation en profondeur engagée au cours des derniers mois et le déploiement de la nouvelle offre combinant marketing, conseil et technologie.

2.5 Conversion des actions de préférence dite ADP1

Le 13 septembre 2018, le Conseil d'administration de la Société a décidé de constater la conversion des 54.075 ADP 1 en 1.514.100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro, à raison de vingt-huit (28) actions ordinaires pour chaque ADP 1, ainsi que la réalisation de l'augmentation de capital corrélative d'un montant total de 146.002,50 euros, compte tenu de la conversion de 54.075 ADP 1 en 1.514.100 actions ordinaires.

A l'issue de la conversion, le capital social de la Société s'élève à 3.267.436,40 euros, euros, divisé en 32.632.556 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro, et 41.808 ADP 2 d'une valeur nominale de 0,10 euro.

3. Règles et méthodes comptables

3.1 Référentiel

Les comptes annuels au 31 décembre 2018 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. La société revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la valorisation des titres de participation et de certains actifs incorporels (fonds commercial notamment).

3.3 Frais de recherche et développement

Les coûts de développement des projets répondant aux critères d'activation définis à l'article 212-3 du règlement ANC n°2016-03 sont comptabilisés à l'actif, conformément à la méthode préférentielle préconisée.

Ces frais de développement comprennent :

- les salaires, appointements et autres coûts annexes du personnel affecté au développement,
- les éventuelles dépenses d'études et de développement sous-traitées à des entreprises extérieures,
- les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles ou incorporelles affectées de manière exclusive au développement.

3.4 Fonds commercial

Le poste fonds commercial est composé de malis techniques de fusion issus de regroupement d'entreprise. Ces fonds commerciaux font l'objet chaque année d'un test de dépréciation basée sur la méthode des cash flows futurs et font l'objet d'une dépréciation le cas échéant.

3.5 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et se composent de logiciels et licences. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans.

3.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, majoré des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements, aménagements, installations : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans

3.7 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition comprenant le coût d'acquisition ainsi que les frais d'acquisition afférents. Des compléments de prix peuvent être comptabilisés en titres si leur estimation peut être établie de manière fiable. Les frais d'acquisition font l'objet d'une déduction fiscale sur une durée de 5 ans (prorata temporis) par la constitution d'un amortissement dérogatoire.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire, estimée en fonction de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité de la filiale, est inférieure à sa valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée à partir des perspectives de croissance (Marge brute) et de rentabilité (EBITDA, cash-flow) basées sur des business plans établis selon la méthode dite du DCF (discounting cash flow) et actualisés chaque année. En l'absence de données disponibles sur ces agrégats, la valeur d'usage retenue est la situation nette comptable.

3.8 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une dépréciation spécifique est constituée pour des créances identifiées comme présentant un risque d'irrecouvrabilité totale ou partielle.

Les créances présentant une incertitude ou absence d'information positive d'assurance de recouvrement font également l'objet d'une dépréciation.

Les créances clients intègrent les sommes dues à la société au titre des achats d'espace réalisés par elle auprès des moteurs de recherche pour leur compte. En application des règles relatives en France aux contrats de mandat (loi Sapin), ces flux ne figurent ni en chiffres d'affaires ni en charges externes.

3.9 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date d'opération (ou en cas d'opérations multiples dans une même devise sur une période donnée au cours de change mensuel moyen).

Les créances, dettes et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises sont portées au bilan en écart de conversion.

Dans le cas où une perte de change latente est constatée, une provision pour perte de change est constituée à due concurrence. Les gains latents de change ne sont pas reconnus en profit de la période.

3.10 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur comptable.

3.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est constitué des revenus de ses activités de conseil/data et de prestations en digital marketing ; il est évalué sur la base du prix précisé dans le contrat de vente, net des rabais, et de la taxe sur la valeur ajoutée.

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts dépend de la nature de la prestation :

- les contrats récurrents, en général sous forme de mandat d'agence et rémunérés par un forfait fixe ou variable (activités PPC, Social Média, Display etc), et
- les contrats à caractère plus ponctuel rémunérés sur la base de la mise à disposition de moyens humains – facturés au forfait sous forme de journées hommes (essentiellement les missions de conseil/Data, activités SEO, CRM).

Le chiffre d'affaires relatif à ces contrats est comptabilisé en fonction du degré d'avancement du contrat si :

- le degré d'avancement du contrat peut être estimé de façon fiable à la date de clôture,
- le montant des produits ainsi que des coûts encourus ou à encourir peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques futurs associés à la transaction iront à la Société

3.12 Charges de personnel

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le produit résultant du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été comptabilisé en diminution des charges de personnel de l'exercice.

Le montant du CICE comptabilisé au titre de l'exercice 2018 s'élève à 197 milliers d'euros. Le crédit d'impôt compétitivité emploi est affecté à des efforts réalisés en matière d'investissements et de formation du personnel.

3.13 Impôts sur les sociétés

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 11 janvier 2011 relative aux comptes individuels, la comptabilisation du crédit d'impôt recherche (CIR) est maintenue en diminution de la charge d'impôt sur les sociétés.

Le montant du CIR comptabilisé au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1 228 milliers d'euros.

3.14 Changement de méthode

Néant.

4. Notes sur certains postes du bilan et du compte de résultat

Note 1 | Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/17 | Augmentation | Diminution | 31/12/18 |
|-----------------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Marques | 2 342 | | | 2 342 |
| Logiciels, licences | 645 | 13 | (426) | 232 |
| Fonds commerciaux* | 16 415 | | | 16 415 |
| Autres immob. Incorporelles | 1 235 | | (5) | 1 230 |
| TOTAL | 20 637 | 13 | (431) | 20 219 |

*dont mali technique issu de regroupement d'entreprise : 16 415 milliers d'euros

Amortissements

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/17 | Amortissement | Reprise | 31/12/18 |
|-----------------------------|--------------|---------------|------------|--------------|
| Marques | - | | | |
| Logiciels, licences | (438) | (34) | 386 | (86) |
| Fonds commerciaux | - | (70) | - | (70) |
| Autres immob. Incorporelles | (3) | (248) | 5 | (246) |
| TOTAL | (441) | (352) | 391 | (401) |

Le détail des fonds commerciaux au 31 décembre 2018 est le suivant :

| <i>en milliers d'euros</i> | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
|----------------------------|---------------|--------------|---------------|
| Media / Crea | 3 410 | - | 3 410 |
| CRM | 660 | - | 660 |
| Artefact | 11 650 | - | 11 650 |
| Clientèle Artefact | 695 | 70 | 626 |
| TOTAL | 16 415 | 70 | 16 436 |

A l'exception de la clientèle Artefact présumée amortissable sur une durée de 10 ans correspondant à l'atteinte d'un taux d'attrition estimé de 100% à un horizon de 10 ans, les fonds commerciaux ne sont pas amortissables et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

Note 2 | Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/17 | Augmentation | Diminution | 31/12/18 |
|----------------------------------|------------|--------------|--------------|------------|
| Agencements et installations | 179 | 136 | - | 315 |
| Matériels et mobiliers de bureau | 639 | 179 | (194) | 624 |
| TOTAL | 818 | 315 | (194) | 939 |

Amortissements

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/17 | Amortissement | Reprise | 31/12/18 |
|----------------------------------|--------------|---------------|------------|--------------|
| Agencements et installations | (16) | (43) | - | (59) |
| Matériels et mobiliers de bureau | (308) | (183) | 194 | (297) |
| TOTAL | (324) | (226) | 194 | (357) |

Note 3 | Immobilisations financières

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/17 | Augmentation | Diminution | 31/12/18 |
|------------------------------------|---------------|--------------|----------------|---------------|
| Titres de participation | 67 575 | 6 732 | (1 816) | 72 491 |
| Créances rattachées à des part. | 820 | - | - | 820 |
| Actions propres | 132 | - | (101) | 31 |
| Autres immobilisations financières | 1 094 | 47 | (725) | 416 |
| TOTAL | 69 621 | 6 779 | (2 642) | 73 458 |

La variation sur les titres de participation est détaillée ci-après.

Les actions propres au 31 décembre se composent de 11 976 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions valorisées à 31 millions d'euros.

La Société détient également 50 230 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidités valorisées à 99 millions d'euros au 31 décembre 2018. Les actions et les liquidités détenues dans le cadre de ce contrat ont fait l'objet d'un reclassement respectivement en valeurs mobilières de placement pour 99 millions d'euros et en disponibilités pour 79 millions d'euros.

La diminution de 725 millions d'euros des autres immobilisations financières s'explique par :

- le remboursement du dépôt de garantie (190 K€) provenant de la société Artefact absorbée fin 2017 ;
- le remboursement de 400 millions d'euros de titres de SICAV bloqués dans le cadre d'une garantie à première demande ;
- le reclassement en disponibilités des liquidités détenues dans le cadre du contrat de liquidité évoqué ci-dessus (79 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 136 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Détail des titres de participation

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/17 | Augmentation | Diminution | 31/12/18 |
|-------------------------------------|---------------|--------------|----------------|---------------|
| Artefact Marketing Engineers UK (1) | 16 505 | - | (1 512) | 14 993 |
| Artefact Germany GmbH | 15 817 | - | - | 15 817 |
| Artefact holding A/S (2) | 12 132 | 201 | - | 12 333 |
| Netbooster Finland (2) | 10 724 | 150 | - | 10 874 |
| Netbooster Norway (2) | 3 | 1 405 | - | 1 408 |
| Netbooster Sweden (2) | 869 | 146 | - | 1 015 |
| Artefact Data Spain | 6 798 | - | - | 6 798 |
| Artefact Italy | 2 980 | - | - | 2 980 |
| Media Diamond | 860 | - | - | 860 |
| Netbooster GmbH (3) | 304 | - | (304) | - |
| Artefact MENA | 33 | - | - | 33 |
| Internet Advantage | 500 | - | - | 500 |
| Pixidis | 50 | - | - | 50 |
| Netbooster Asia Ltd (4) | - | 3 433 | - | 3 433 |
| 8Matic Ltd (4) | - | 1 340 | - | 1 340 |
| Artefact Do Brasil | - | 57 | - | 57 |
| TOTAL | 67 575 | 6 732 | (1 816) | 72 491 |

- (1) La diminution de 1 512 milliers d'euros est liée à la révision définitive à la baisse des soldes de compléments de prix (earnout) dus aux cédants de la société 4Ps Marketing (*cf. note 2.3 faits significatifs de l'exercice*). Pour mémoire, la Société avait acquis via sa filiale Netbooster UK la société britannique 4Ps Marketing en septembre 2016 à un prix initial de 4 999 milliers d'euros (4 250 kGBP) assorti de compléments de prix initialement estimés et provisionnés à hauteur de 4 605 milliers d'euros (3 966 kGBP).
- (2) Ces augmentations correspondent à des recapitalisations des filiales nordiques par la société mère ;
- (3) La diminution de 304 K€ est liée à la liquidation de la société Netbooster GmbH. Le produit de la liquidation est inscrit en produit exceptionnel pour 374 K€ soit un profit net de 70 K€.
- (4) Ces augmentations correspondent à l'acquisition chinoise réalisée en 2018 (*cf. note 2.2 faits significatifs de l'exercice*).

Note 4 | Dépréciations d'actifs

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/17 | Dotations | Reprises | 31/12/18 |
|---------------------------------|-----------------|-----------|----------|-----------------|
| Titres de participation | (20 688) | - | - | (20 688) |
| Créances rattachées à des part. | (13) | - | - | (13) |
| TOTAL | (20 701) | - | - | (20 701) |

Dépréciations des titres de participation

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/17 | Augmentation | Diminution | 31/12/18 |
|----------------------------|-----------------|--------------|------------|-----------------|
| NetBooster Finland | (10 724) | - | - | (10 724) |
| Artefact A/S | (5 674) | - | - | (5 674) |
| Artefact Italy | (1 522) | - | - | (1 522) |
| Artefact Data Spain | (1 899) | - | - | (1 899) |
| NetBooster Sweden | (869) | - | - | (869) |
| TOTAL | (20 688) | - | - | (20 688) |

Note 5 | Créances clients

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Clients | 21 326 | 21 230 |
| Clients - Factures à établir | 3 261 | 3 947 |
| Dépréciation des créances clients | (277) | (426) |
| TOTAL | 24 310 | 24 751 |

Les créances clients intègrent les sommes dues au titre des achats d'espace réalisés par elle auprès des moteurs de recherche pour leur compte. En application des règles relatives en France aux contrats de mandat, ces flux ne figurent ni en chiffres d'affaires ni en charges externes.

Note 6 | Charges à répartir sur plusieurs exercices

La société a opté pour l'inscription des frais liés à la souscription des financements bancaires obtenus au cours du premier semestre 2016 au poste charges à répartir sur plusieurs exercices. Ces frais, d'un montant cumulé à fin 2018 de 596 milliers d'euros, sont amortis sur la durée de l'emprunt soit 6 ans.

La dotation de l'exercice s'élève à 99 milliers d'euros. Le solde du poste s'établit à 327 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Note 7 | Capital social

Composition du capital

Le capital de la société s'élève à 3 267 436,40 euros au 31 décembre 2018, composé de 32.674.364 actions, dont 32.632.556 actions ordinaires et 41 808 actions de préférence, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,1 euro.

| <i>n milliers d'euros</i> | Nombre | Valeur nominale | Capital |
|--|-------------------|-----------------|----------------------|
| Actions composant le capital social au début de l'exercice | 25 791 116 | 0,1 € | 2 579 111,6 € |
| Augmentation du capital : | | | |
| - Augmentation de capital réservée en numéraire | 5 158 223 | 0,1 € | 515 822,3 € |
| - Exercices de BSA 2014 | 265 000 | 0,1 € | 26 500,0 € |
| - Conversion actions de préférences dites ADP1 | 1 460 025 | 0,1 € | 146 002,5 € |
| Actions composant le capital social en fin d'exercice | 32 674 364 | 0,1 € | 3 267 436,4 € |

Variation du capital au cours de l'exercice

Le 29 janvier 2018, la Société a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 15,5 millions d'euros. La Société a ainsi émis 5 158 223 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €, au prix unitaire de 3€, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 15 474 milliers d'euros. L'opération a été mise en œuvre conformément à la 3ème résolution de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 15 janvier 2018.

Le 19 juin 2018, le conseil d'administration de la Société a constaté l'exercice de 265.000 de bons de souscription d'actions dits BSA 2014 et l'augmentation de capital corrélative d'un montant de 26.500 €, comprenant une prime d'émission de 699 600 euros.

Le 13 septembre 2018, le Conseil d'administration de la Société a constaté la conversion des 54.075 ADP 1 en 1.514.100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro, à raison de vingt-huit (28) actions ordinaires pour chaque ADP 1, ainsi que la réalisation de l'augmentation de capital corrélative d'un montant total de 146.002,50 euros, compte tenu de la conversion de 54.075 ADP 1 en 1.514.100 actions ordinaires.

A l'issue de la conversion, le capital social de la Société s'élève à 3.267.436,40 euros, euros, divisé en 32.632.556 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro, et 41.808 ADP 2 d'une valeur nominale de 0,10 euro.

Note 8 | Capitaux propres

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/17 | Affectation du résultat | Distribution dividendes | Augment. de capital | Résultat de l'exercice | Autres variations | 31/12/18 |
|----------------------------|---------------|-------------------------|-------------------------|---------------------|------------------------|-------------------|---------------|
| Capital social | 2 579 | | | 688 | | | 3 267 |
| Prime d'émission | 25 783 | | | 14 846 | | 65 | 40 694 |
| Prime d'apport | 16 464 | | | | | (65) | 16 399 |
| Primes BSA | 65 | | | | | (65) | - |
| Réserves | 16 | | | | | | 16 |
| Réserves conversion ADP | 259 | | | (146) | | | 113 |
| Report à nouveau | 7 497 | (9 026) | | | | | (1 528) |
| Résultat de l'exercice | (9 026) | 9 026 | | | 135 | | 135 |
| Provisions réglementées | 1 785 | | | | | 251 | 2 036 |
| TOTAL | 45 423 | - | - | 15 388 | 135 | 186 | 61 131 |

Les augmentations de capital sont décrites en notes 2.1, 2.5 (Faits significatifs) et 7 (Capital social). Les coûts liés à ces opérations (728 milliers d'euros) ont été imputés sur les primes d'émission enregistrées par la société.

La baisse de 65 milliers d'euros du poste Bons de souscription (BSA) s'explique par leur reclassement au poste Primes d'émission suite à l'arrivée à échéance du plan de BSA 2014.

La baisse de 65 milliers d'euros du poste Prime d'apport est liée à l'imputation de frais complémentaires supportés en 2018 à raison de l'acquisition en 2017 de la société Artefact.

Note 9 | Provisions

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/17 | Dotations | Reprises | 31/12/18 |
|----------------------------|----------|------------|----------|------------|
| Provisions pour risques | - | 560 | - | 560 |
| Provisions pour charges | - | - | - | - |
| TOTAL | - | 560 | - | 560 |

La provision pour risques comptabilisée au 31 décembre 2018 correspond principalement à des litiges prud'homaux en cours ainsi qu'à des pertes latentes de change.

Note 10 | Emprunts et dettes financières

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/2018 | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | 31/12/2017 |
|---|---------------|--------------|---------------|------------|---------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédits | 14 364 | 2 089 | 12 169 | 108 | 16 318 |
| Découverts, concours bancaires | 648 | 648 | | | 3 493 |
| Actionnaires - comptes courants | 428 | 428 | | | 441 |
| Groupes – comptes courants | 1 134 | 1 134 | | | 1 518 |
| Dépôts reçus | | | | | 1 |
| TOTAL | 16 575 | 4 299 | 12 169 | 108 | 21 770 |

Note 11 | Etat des créances et des dettes

Etat des créances par échéance

| <i>en milliers d'euros</i> | Montant brut | Moins d'un an | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans |
|--|---------------|---------------|--------------|-----------------|
| Créances rattachées à des participations | 820 | | 820 | |
| Prêts | 107 | | | 107 |
| Dépôts et cautionnements | 308 | | | 308 |
| Fournisseurs | 13 | 13 | | |
| Clients | 24 587 | 24 587 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 93 | 93 | | |
| Etat - Impôts sur les bénéfices | 2 755 | 221 | 2 522 | 12 |
| Etat - TVA | 704 | 704 | | |
| Compte courant entreprises liées | 1 048 | 1 048 | | |
| Autres créances | 2 | 2 | | |
| Charges constatées d'avance | 162 | 162 | | |
| TOTAL | 30 599 | 26 830 | 3 342 | 427 |

La créance d'impôt sur les bénéfices vis à vis de l'Etat correspond aux :

- Crédits d'impôt compétitivité (CICE) 2015 à 2018 pour 631 milliers d'euros dont 131 à moins d'un an,
- Crédits d'impôt recherche de 2014, 2015, 2017 et 2018 pour 2 112 milliers d'euros, dont 90 à moins d'un an et 1 228 milliers d'euros enregistré au titre du crédit de l'exercice 2018,
- Créances de crédit d'impôt mécénat de 12 milliers d'euros (2018).

A défaut d'imputation sur des dettes d'impôt-sociétés à devoir par la société, les crédits d'impôt originaires de 2016 à 2018 (2 522 milliers d'euros) sont d'échéances supérieures à un an. La créance de crédit d'impôt mécénat sera perdue à défaut d'imputation sur des dettes d'impôt-sociétés dans les cinq exercices suivant l'année 2018.

Etat des dettes par échéance

| <i>en milliers d'euros</i> | Montant brut | Moins d'un an | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans |
|---|---------------|---------------|--------------|-----------------|
| Emprunts et dettes financières diverses | 14 259 | | | |
| Découverts, concours bancaires | 648 | 648 | | |
| Fournisseurs | 15 910 | 15 910 | | |
| Clients | - | - | | |
| Personnel et comptes rattachés | 2 268 | 2 268 | | |
| Dettes sociales | 1 954 | 1 954 | | |
| Etat – Impôts sur les bénéfices | - | - | | |
| Etat – TVA | 1 555 | 1 555 | | |
| Etat – Autres impôts et taxes | 597 | 597 | | |
| Compte courant associés | 1 563 | 1 563 | | |
| Autres dettes | 3 201 | 1 478 | 1 723 | |
| Produits constatés d'avance | 1 150 | 1 150 | | |
| TOTAL | 43 104 | 26 703 | 2 143 | |

Les dettes fournisseurs intègrent les sommes dues par la Société au titre des achats d'espace réalisés auprès des moteurs de recherche pour le compte de ses clients. En application des règles relatives en France aux contrats de mandat, ces flux ne figurent ni en chiffres d'affaires ni en charges externes.

Note 12 | Autres dettes

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|--------------|--------------|
| Avances et clients créditeurs | 497 | 148 |
| Clients - avoirs à établir | 204 | 1 265 |
| Dettes sur acquisition 4Ps Marketing | - | 3 749 |
| Dettes sur acquisition NB Asia & 8Matic | 1 698 | - |
| Autres dettes opérationnelles | 801 | 762 |
| TOTAL | 3 201 | 5 924 |

Note 13 | Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 150 milliers d'euros et correspondent à l'étalement du chiffre d'affaires relatif aux phases d'audit, inscription et maintenance, à des prestations de Consulting facturées mais restant à servir, à des revenus médias et affiliation facturés d'avance.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 162 milliers d'euros et correspondent à des ajustements de séparation des exercices sur les frais généraux.

Note 14 | Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|--------------|--------------|
| Clients - Factures à établir | 3 261 | 3 947 |
| Fournisseurs – Avoir à recevoir | 13 | 46 |
| Organismes sociaux – divers à recevoir | 69 | 61 |
| Etat – divers à recevoir | - | 13 |
| TOTAL | 3 343 | 4 067 |

Charges à payer

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|--------------|--------------|
| Intérêts courus à payer et CB différées | 33 | 34 |
| Fournisseurs - Factures non parvenues | 935 | 1 528 |
| Clients – Avoirs à établir | 204 | 1 265 |
| Personnel - Congés payés | 897 | 654 |
| Provision primes et frais à verser | 1 257 | 846 |
| Provision charges sociales sur congés à payer | 413 | 301 |
| Personnel - Autres charges sociales à payer | 580 | 502 |
| Etat - Charges à payer | 597 | 195 |
| TOTAL | 4 916 | 5 327 |

Note 15 | Ventilation du chiffre d'affaires

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | % | 2017 | % |
|----------------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| Conseil & data | 19 579 | 44% | 1 781 | 7% |
| Media & Création | 22 851 | 64% | 21 082 | 81% |
| Prestations intragroupes | 1 783 | 4% | 2 974 | 12% |
| TOTAL | 44 213 | 100% | 25 837 | 100% |

| <i>en milliers d'euros</i> | 2018 | 2017 | Variation |
|----------------------------|---------------|---------------|-------------|
| France | 24 769 | 12 508 | +98% |
| Export | 19 444 | 13 329 | -46% |
| TOTAL | 44 213 | 25 837 | -71% |

Note 16 | Résultat financier

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/2018 |
|--|-------------------|
| Dépréciation nette des titres de participation | - |
| Autres dépréciations financières | (26) |
| Reprise sur autres immobilisations financières | 1 |
| Charges d'intérêts sur emprunt bancaire | (523) |
| Charges d'intérêts sur compte courant | (16) |
| Autres charges financières | (2) |
| Dividendes reçus | 127 |
| Revenus des créances financières des entités liées | 20 |
| Commissions de non utilisation de lignes de crédit et coûts des swap | (37) |
| Gains nets de change | 150 |
| TOTAL | (307) |

Note 17 | Résultat exceptionnel

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/2018 |
|---|-------------------|
| Mali net sur rachat d'actions propres | (52) |
| Produit net de liquidation de Netbooster GmbH | 70 |
| Charges de restructuration | (333) |
| Dotations aux amortissements dérogatoires | (251) |
| Perte exceptionnelle d'actifs incorporels | (18) |
| Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles | (319) |
| Autres coûts non courants | (302) |
| Pertes nettes sur exercices antérieurs | (207) |
| TOTAL | (1 418) |

Les charges de restructuration exceptionnelles sur personnel comportent pour l'essentiel les indemnités de rupture versées dans le cadre de départs de salariés. Elles correspondent aux coûts engendrés dans le cadre d'une réorganisation des équipes de direction et d'encadrement opérationnel du groupe.

Note 18 | Impôts sur les bénéfiques – déficits fiscaux reportés

A effet du 1er janvier 2013, la Société s'est constituée société mère d'un groupe fiscalement intégré comprenant sa filiale à 100%, la société Pixidis. Les sociétés membres du groupe intégré conservent à leur charge l'impôt comme s'il était dû en l'absence d'intégration. L'impôt est comptabilisé par les membres du groupe selon la même règle.

Au 31/12/2018, la Société dispose de déficits reportables sans limitation de durée :

- Déficits générés avant l'intégration fiscale : 7 303 milliers d'euros
- Déficits générés durant l'intégration fiscale : 9 992 milliers d'euros

Note 19 | Engagements financiers hors bilan

Engagements donnés

Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraites et assimilés s'élève à 30 milliers au 31 décembre 2018. Aucune provision n'est constituée à ce titre dans les comptes sociaux, la société n'ayant pas historiquement opté pour la méthode préférentielle.

Les principales hypothèses retenues pour l'estimation de ces engagements sont les suivantes :

- Départ volontaire en retraite à 65 ans
- Taux de rotation annuelle : 20 %
- Taux de charges sociales : 50 %
- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Revalorisation des salaires : 3,0%

Bail commercial

La Société a signé le 25 août 2017 un bail commercial 4/6/9 à date d'effet au 1er janvier 2018 d'une surface d'environ 800 m² de bureaux pour un loyer annuel HT et hors charges de 360 milliers d'euros. La période ferme d'engagement est ainsi de 4 ans courant jusqu'au 31 décembre 2021, représentant un engagement de 1,1 millions d'euros.

Ces locaux sont une extension des locaux loués par la Société Artefact. Celle-ci avait ainsi signé 18 janvier 2017, un bail commercial 6/9 ans d'une surface de 1 434 m² de bureaux pour un loyer annuel HT et hors charges de 743 milliers d'euros. La période ferme d'engagement est ainsi de 6 ans courant jusqu'au 20 avril 2023, représentant un engagement de 3,2 millions d'euros.

Nantissement de titres constitué en garantie d'une caution bancaire fournie dans le cadre de l'emprunt bancaire

Conformément au contrat de financement bancaire signé en mars 2016, la Société a consenti un nantissement de titres de ses filiales metapeople GmbH et NetBooster UK.

Engagements reçus

Néant

Note 20 | Rémunération des organes de direction

| <i>en milliers d'euros</i> | Dues | Versées |
|--|-------|---------|
| Rémunérations brutes au titre de leurs fonctions dans la société mère | 465 | 709 |
| Rémunérations brutes au titre de leur fonctions dans des sociétés contrôlées | - | - |
| Jetons de présence | 56 | 58 |
| Engagement en matière de pension et indemnités assimilées | Néant | |
| Avances et crédits accordés | Néant | |

Note 21 | Ventilation de l'effectif moyen

Les effectifs de la Société s'élèvent à 227 personnes, contre 186 personnes au 31 décembre 2017.

| Effectif | fin de période | moyen |
|--------------|----------------|------------|
| Cadres | 227 | 198 |
| Employés | - | 3 |
| TOTAL | 227 | 201 |

Note 22 | Evènements postérieurs à la clôture

Cession de l'activité Affiliation en Europe du Nord

Dans le cadre de la restructuration des pays nordiques, la Société a cédé le 30 janvier 2019 à la société Daisycon, l'activité affiliation NetBooster opérée au Danemark, en Norvège et en Finlande. Le volume d'affaires généré par le périmètre cédé s'est élevé à 753 milliers d'euros en 2018, représentant environ 20% de la marge brute réalisée en 2018 sur ces trois pays.

Signature d'un avenant du contrat de prêt auprès du pool bancaire

La Société a signé, en date du 12 avril 2019, un avenant de son contrat de prêt avec le pool bancaire, intégrant l'assouplissement de certaines obligations et covenants, notamment le ratio d'EBITDA sur dette nette. Ces nouvelles conditions sont applicables à compter des comptes consolidés annuels 2018, bien que la Société respecte ses ratios de covenant au 31 décembre 2018.

Note 23 | Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires du collège des Commissaires aux comptes s'élèvent à 90 milliers d'euros HT pour l'exercice 2018 au titre des prestations d'examen et de certification des comptes annuels et consolidés, ainsi que 14 milliers d'euros au titre de l'audit de la Déclaration de performance Extra-Financière.

Note 24 | Tableau des filiales et participations

La Société présentant des comptes consolidés, les informations relatives aux valeurs brutes et valeurs nettes comptables des titres sont présentées de manière regroupées.

Renseignements détaillés sur les filiales et participations

| | Devise | Capital | Capitaux propres autres que le capital et résultat net | Quote-part du capital détenue | CA 2018 | Résultat net 2018 | Prêts et avances consentis | Dividendes encaissés |
|--|--------|---------|--|-------------------------------|---------|-------------------|----------------------------|----------------------|
| <i>en milliers de la devise locale</i> | | | | | | | | |
| Filiales (détenues à + de 50%) | | | | | | | | |
| Pixidis Paris, France | EUR | 8 | 1 214 | 100% | 0 | (7) | | |
| Artefact Germany GmbH Duisbourg, Allemagne | EUR | 50 | 4 777 | 100% | 90 001 | 231 | | |
| Artefact Marketing Engineers UK Londres, UK | GBP | 2 | 1 493 | 100% | 29 398 | 205 | | |
| Artefact Data Spain Madrid, Espagne | EUR | 3 | 4 155 | 100% | 8 250 | (673) | | |
| Artefact Netherlands Utrecht, Pays-Bas | EUR | 18 | (192) | 100% | 5 580 | (242) | | |
| Artefact Italy SRL Rome, Italie | EUR | 10 | 75 | 100% | 4 559 | 124 | | |
| Artefact Finland Helsinki, Finland | EUR | 4 | 74 | 100% | 1 169 | (125) | | |
| Artefact Holding A/S Copenhague, Danemark | DKK | 500 | 11 158 | 100% | 0 | (836) | | |
| NetBooster Sweden AB Stockholm | SEK | 100 | 1 004 | 100% | 1 802 | (310) | | |
| Artefact Norway AS Oslo, Norvège | NOK | 30 | 2 331 | 100% | 12 020 | (5 016) | | |
| Artefact Middle East North Africa Dubai | AED | 50 | 1 106 | 100% | 29 773 | (314) | | |
| NetBooster APAC Ltd Hong Kong | USD | 0 | (29) | 100% | - | (6) | | |
| 8 Matic Limited Hong Kong Hong Kong | HKD | 10 | 2 119 | 50,01% | - | (312) | | |
| NetBooster Asia Ltd Hong Kong | HKD | 10 | 553 | 59,69% | 22 845 | 3 475 | | |
| Artefact Do Brasil Consultoria Estrategica Ltda | BRL | 142 | 0 | 93% | 268 | (49) | | |
| Participations (entre 10 et 50%) | | | | | | | | |
| Media Diamond SL Madrid Espagne | EUR | 6 | 770 | 50% | 8 570 | 439 | | |

Renseignements globaux sur les filiales et participations

| <i>en milliers d'euros</i> | Filiales (+50% du capital détenu) | | Participations (10 à 50% du capital détenu) | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|---------------|---|------------|
| | Françaises | Etrangères | Françaises | Etrangères |
| Valeur comptable des titres détenus | | | | |
| Brute | 50 | 71 581 | | 860 |
| Nette | 50 | 50 894 | | 860 |

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'assemblée générale de la société Artefact,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Artefact relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Test de dépréciation des titres de participation

- Au 31 décembre 2018, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 51 803 milliers d'euros.
- Ce poste fait l'objet de tests de dépréciations, c'est-à-dire, lorsque la valeur d'inventaire des participations et créances rattachées est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.
- Les modalités d'estimations de la valeur d'inventaire des participations sont décrites en note 3.7 « Titres de participation » de l'annexe sur les comptes annuels.
- Nos travaux consistent à prendre connaissance des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des titres réalisés par la direction, apprécier les estimations et les hypothèses (projection de flux de trésorerie, taux de croissance long terme et coûts moyen pondérés du capital avec l'appui de nos experts) intervenant dans l'évaluation des titres de participation, et à vérifier que l'annexe au comptes annuels note donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et Paris la Défense, le 30 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

G C A
G R O U P E D E C O N T R Ô L E E T
D ' A U D I T

Paul GAUTEUR

M A Z A R S

Guillaume DEVAUX

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de prestations de services

Personnes concernées

Monsieur François de la Villardière, Président du Conseil d'Administration.

Nature et modalités

Une convention de prestation de services, portant sur une mission d'accompagnement de conseil en stratégie et M&A a été mise en place entre la société Artefact SA et Monsieur François de la Villardière, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, moyennant une rémunération annuelle de 100 000 euros HT.

Date d'autorisation

Cette convention signée le 7 mai 2018, a été autorisée par le conseil d'administration du 29 janvier 2018.

Motif justifiant de son intérêt pour la société

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévue par l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



Fait à Paris et à Paris La Défense, le 30 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

GCA
GROUPE DE CONTRÔLE ET
D'AUDIT

Paul GAUTEUR

MAZARS

Guillaume DEVAUX

